

L'aérospatiale au Canada

1

par

Françoise Côté
collaboration spéciale

Une industrie qui "reprend goût à la vie"

La relance que connaît actuellement l'industrie aérospatiale canadienne après avoir retenu l'attention internationale au 32e Salon de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris au début de juin dernier, vient de se traduire de façon tangible, dans la région de Montréal avec l'annonce par Canadair Ltd d'une nouvelle vente de 21 avions Challenger à la firme internationale TAG Finance S.A. de l'Arabie séoudite pour un montant de \$120 millions. Cela porte à 102 le nombre des commandes fermes pour cet avion d'affaires qui peut être transformé en petit avion de transport pour 30 passagers ou encore en avion cargo.

La percée spectaculaire du Challenger sur le marché mondial, de même que le succès indéniable de la participation canadienne au Salon de Paris, avaient fait dire déjà à la revue *Aviation internationale* que l'aérospatiale canadienne est "une industrie qui reprend goût à la vie", alors que ce prestigieux périodique lui consacrait plusieurs pages de sa publication bimensuelle. M. Chrétien avait alors confié au rédacteur en chef, M. Pierre Condom: "D'une façon générale, on peut dire qu'il y a quelques mois encore, l'industrie était plutôt en difficulté. Canadair avait peu d'activité. De Havilland poursuivait son chemin grâce à ses produc-

tions habituelles de Twin Otter et de Buffalo, mais les perspectives n'étaient pas claires. Actuellement la plupart des produits fabriqués par De Havilland à Toronto se vendent très bien. Et surtout, il y a maintenant le Dash 7.

Pour sa part, le président de l'Association des industries aérospatiales canadiennes, M. Victor R. Bennett, dans une entrevue au DEVOIR, a expliqué qu'après les deux avions, soit le moyen courrier Dash 7 et l'avion d'affaires Challenger de Canadair ont été sans contredit les vedettes populaires de la participation canadienne à Paris, l'un des facteurs déterminants de l'intérêt témoigné à l'endroit

du Canada dans les milieux aéronautiques internationaux réside dans la décision du gouvernement canadien de renouveler son équipement militaire, ce qui peut représenter des crédits de plus de \$4 milliards d'ici 1982.

Sans prétendre mesurer avec précision l'impact de la participation canadienne au Salon de Paris tenu à l'aéroport du Bourget, celui-ci même où Charles Lindbergh a atterri 50 ans plus tôt après son historique traversée de l'Atlantique nord, il faut reconnaître que, durant plus d'une semaine, il a été beaucoup question du Canada et, en particulier, de son avion Dash 7 dans la capitale française.

Présenté à la télévision française comme l'une des rares nouveautés du 32e Salon, l'avion canadien ADAC (pour avion à décollage et atterrissage court) a frappé l'imagination des Français comme étant un avion de transport particulièrement silencieux. Même s'il n'existe aucune commune mesure entre les deux appareils, certains spectateurs n'hésitaient pas à faire un rapprochement entre les problèmes de bruit du supersonique franco-britannique Concorde, qui lui interdisent l'accès de l'aéroport de New York, et l'avion quadriturbopropulseur pour 50 passagers du Canada, surnommé par De Havilland "l'oiseau de la capitale".

Voir page 6: L'aérospatiale

Une bévée de \$250,000 au stade

L'irrégularité des escaliers dans les gradins du stade olympique aux niveaux 400 et 300 serait le fruit d'une erreur de l'architecte Roger Taillibert, erreur que la Régie des installations olympiques corrigera par une dépense imprévue de \$250,000.

Selon un porte-parole de la RIO, les escaliers sont inégaux en hauteur et en largeur de sorte qu'ils constituent un danger permanent pour les spectateurs qui risquent de perdre pied et de faire une chute dans les escaliers de béton.

Les travaux envisagés qui seront entrepris en novembre, comprennent l'installation de rampes au milieu des escaliers ainsi qu'un garde-fou au niveau 600 pour prévenir des chutes comme celle de l'individu qui, le 6 juillet dernier, est tombé dans le vide lors du spectacle de Pink Floyd.

À la RIO on rappelle que l'architecte Taillibert avait commis une autre erreur dans ses plans à un certain niveau où les spectateurs des premières rangées étaient privés de toute visibilité. Il avait fallu, à la veille des Jeux, couper la ballustrade au coût de \$300,000.

Cette année, la dernière activité du stade sera la partie de la Coupe Grey le 27 novembre, après quoi ce sera la fermeture pour l'hiver.

À la RIO on attend avec anxiété les recommandations du groupe de travail dirigé par M. Jean-Claude Marsan relativement à l'opportunité de compléter le mât et la toiture du stade. Déjà il y a des demandes de location de bureaux dans la tour du mât et les dirigeants de la RIO estiment qu'ils pourraient augmenter sensiblement les gains du stade par les concessions et les représentations 12 mois sur 12.



Le chancelier de l'Allemagne fédérale, M. Helmut Schmidt, est arrivé hier à Ottawa, pour entreprendre la deuxième étape de sa tournée canadienne de sept jours. Il a été accueilli à Uplands par le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson. (Téléphoto CP)

Dans la construction

La FTQ refuse de partager la responsabilité de la tutelle

par Louis-Gilles Francoeur

Le gouvernement du Québec a essuyé la semaine dernière un refus de la FTQ alors qu'il proposait à cette centrale de partager l'autorité de la tutelle qui pèse sur quatre syndicats de la construction.

Le président de la tutelle gouvernementale, M. Yves Ryan, participait à cette rencontre, qui réunissait le nouveau ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, son adjoint parlementaire, le député de Joliette, M. Guy Chevrete, et le directeur de la FTQ-Construction, M. Guy Dumoulin. Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, qui avait été invité à la rencontre, a fait savoir néanmoins le refus de son groupe d'assumer quelque responsabilité dans une tutelle dont la FTQ avait publiquement dénoncé le principe aux lendemains du rapport Cliché.

La proposition gouvernementale s'inspirait d'une proposition formulée par un groupe de plombers, regroupés au sein de la Ligue syndicale du Local 144. Cette ligue syndicale a récemment divulgué un mémoire, adressé au ministre du Travail et aux autorités de la FTQ, dans lequel elle réclame une tutelle "conjointe" afin de doubler la vérification permanente des livres par les représentants gouvernementaux d'une véritable animation syndicale, que les travailleurs souhaitent en provenance de leur propre centrale. Emprisonnée par sa position de prin-

cipe contre la tutelle, la FTQ a ainsi décidé de ne pas se rendre à la demande formulée par ses propres membres du 144, qui combattent depuis plus d'un an en dépit de leur petit nombre le clan d'André Desjardins, toujours président de leur association sportive.

Devant l'échec de cette proposition qui lui semblait appropriée dans le contexte actuel, les tuteurs du local 144 des plombers songent à remettre d'ici quelques jours un mémoire ultimatum aux autorités gouvernementales.

Les tuteurs auraient décidé de remettre leur démission collectivement si le gouvernement ne se décidait pas, dans un délai précis, d'élargir l'autorité de sa tutelle à l'Association sportive du 144, un organisme privé non visé par les lois 29 et 30.

De plus, les tuteurs ont l'intention de demander des gestes énergiques dans le domaine du placement syndical ainsi qu'une aide précise leur permettant de révoquer sans plus tarder tous les dirigeants et fonctionnaires du 144 sans pour autant interrompre les services aux membres.

Le mémoire en préparation devrait être remis au ministre du Travail d'ici deux ou trois jours et divulgué par la suite s'il ne reçoit pas l'attention nécessaire.

Un des handicaps des tuteurs dans cette affaire tient au fait que le ministère du Travail est désormais dirigé par un nouveau titulaire, qui aura sans doute besoin de temps pour prendre connaissance des dossiers en suspens dans le complexe secteur de la construction.

Blanc-Sablon

Weber n'attend plus qu'un oui de Québec

L'ex-journaliste suisse Franz Weber qui avait accompagné Mlle Brigitte Bardot sur les banquises québécoises lors de la dernière chasse aux phoques pour sensibiliser l'opinion publique sur le massacre des bébés phoques, a entamé des pourparlers, hier, avec le gouvernement québécois pour l'implantation d'une usine de fourrure synthétique Blanc-Sablon, sur la Côte-Nord.

De sa chambre d'hôtel au Château Frontenac à Québec, M. Weber, 49 ans, a déclaré au DEVOIR, hier, qu'il songeait à investir des capitaux de \$3,5 millions au nom de la Fondation Franz-Weber dont il est président pour l'établissement d'une usine qui emploierait 400 pêcheurs de Blanc-Sablon.

Il a précisé que le Québec fournissait la matière première à savoir la fibre synthétique, qu'aucune main-d'oeuvre spécialisée n'était nécessaire et que les douze machines prévues dans son plan pouvaient produire un chiffre d'affaires de plus de \$15 millions.

M. Weber a répété qu'il n'était pas millionnaire comme le veut la rumeur et qu'il ne fallait pas l'identifier au milliardaire suisse Franz Carl Weber, grand fabricant de jouets.

Les capitaux, selon M. Weber seront de source très diversifiés puisqu'ils proviendront de la Fondation comme telle et des membres à titre d'actionnaires individuels de cette Fondation qui a pour but de protéger la faune et la nature à travers le monde. La vente des bébés phoques en peluche a rapporté beaucoup de capitaux à la Fondation que dirige M. Weber qui a déclaré, hier: "Côté financier, pas de problème."

D'autre part M. Weber est en possession, outre de ses plans, d'un télégramme de M. Alexandre Dumas, porte-parole des pêcheurs de Blanc-Sablon, qui se dit enthousiasmé par ce projet qui donnerait de l'emploi annuel à 400 pêcheurs.

M. Weber ne demande qu'une chose du Québec: le feu vert, c'est-à-dire le permis d'implanter son usine. Il a rencontré hier le député du comté de Duplessis, M. Denis Perron, du Parti québécois, de même que le chef de cabinet du ministre de l'Industrie et du Commerce. Il affirme que ces personnes se sont montrées favorables à l'investissement. Aujourd'hui M. Weber rencontrera le sous-ministre au Développement, M. Patrick Hydman, après quoi il donnera une conférence de presse pour faire connaître la décision de la Fondation.

Quant à savoir si l'implantation de cette usine aura pour effet d'empêcher le "massacre des phoques", M. Weber croit que la vente mondiale de ses produits fabriqués à Blanc-Sablon rendra ce produit plus rentable que l'animal lui-même. D'autre part il affirme avoir obtenu la garantie morale des autorités de la région de Blanc-Sablon que la chasse aux phoques cessera dès que l'usine fonctionnera c'est-à-dire, selon les prévisions de M. Weber, à la fin de 1976.

au sommaire

■ Châteauguay et Valleyfield réclament le prolongement de l'autoroute de la C-100 — page 3

■ Le caucus libéral et le projet no 1: un éditorial de Claude Ryan
■ L'épopée des vols de bicyclettes: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 4

■ Le PDG de Fiat-France est libéré après 89 jours de détention — page 7

■ Les libéraux s'assurent la majorité absolue à la chambre haute japonaise — page 9

La Chine de Hua Kuo-feng

3) L'optimisme des pessimistes

par

André Fontaine
envoyé spécial du Monde

PÉKIN — Le dogme de la guerre inévitable domine la pensée stratégique, et donc la politique étrangère chinoise; M. Chi Teng-kuei, vice-premier ministre, nous prend à témoin: "Pouvez-vous me citer un seul cas où la course aux armements n'ait pas conduit à la guerre? Allez-vous prétendre que les accords SALT aient supprimé la course aux armements? Alors, soyez logique."

Les dirigeants de Pékin prennent d'autant plus facilement leur parti de cette dure réalité que leurs esprits sont fascinés par la violence, comme l'étaient ceux de Marx ou de Lénine. Sans doute voient-ils certains avantages pratiques à l'eurocommunisme, dans la mesure où celui-ci agace Moscou et diminue la cohésion du camp "social-impérialiste". Mais, pour eux, les P.C. d'Europe occidentale ne sont pas sérieux. Leurs dirigeants ne sont pas des communistes, mais des révisionnistes, autrement dit un simple avatar de la social-démocratie. Et leur espoir de conquérir le pouvoir par la voie pacifique est simple illusion. "Nulle part le socialisme n'a été réalisé sans violence, nous dit encore M. Chi Teng-kuei. Croire le contraire, c'est s'exposer à des échecs comme ceux que les révisionnistes ont connus au Chili et au Portugal."

La guerre donc. Quand? Nul ne le sait. Un jour. Mais le fait nucléaire ne remet-il pas en cause toutes les notions antérieures, et l'horreur qu'il implique ne conduit-elle pas à rendre la guerre impossible? Aucunement. M. Yu Chan, vice-ministre des Affaires étrangères, ne s'alarme pas pour autant. "Le monde ne sera pas détruit par la guerre, nous dit-il, et l'humanité connaîtra des progrès considérables. Le conflit ne sera pas nécessairement nucléaire. Il est possible que les super-puissances se menacent avec l'arme nucléaire, sans pour autant l'employer; voyez ce qui s'est passé pendant la deuxième guerre mondiale avec les gaz. Même si les armes nucléaires étaient utilisées, cela ne signifierait pas la destruction du monde. Puisque l'homme a fabriqué les armes, c'est toujours l'homme qui maîtrisera les armes" — le mythe de l'apprenti sorcier, on le voit, n'est pas chinois.

"Finalement, ce sera l'homme qui détruira les armes, et non le contraire.

Quand nous disons que la situation est excellente, nous voulons dire que les pays veulent l'indépendance, les nations veulent la liberté et les peuples veulent la révolution. Si une guerre mondiale éclate, les luttes deviendront encore plus importantes et la révolution dans le monde connaîtra des progrès encore plus importants."

C'est pratiquement ce que Mao disait à Khrouchtchev, à Moscou, en novembre 1957, au moment de la réunion "au sommet" des douze P.C. alors au pouvoir.

Ce qui a changé depuis lors, ce n'est pas la philosophie chinoise, au demeurant tout à fait conforme à la vision d'Engels suivant laquelle "l'histoire est la plus terrible des divinités, qui même son char triomphant par-dessus des amas de cadavres", c'est l'attitude des Soviétiques. Comme l'a dit Khrouchtchev à Mao, en

1959, ils estiment que "le moment n'est pas venu d'éprouver par la force la solidité du régime capitaliste". Et ils poursuivent donc avec celui-ci une politique de coexistence pacifique et de coopération pratique.

Est-ce à dire que, vue de Pékin, la collusion soviéto-américaine soit devenue irréversible, et que la guerre à laquelle ils se préparent serait celle que pourraient leur faire les Soviétiques? Pas le moins du monde. Certes, ils considèrent que les contradictions entre la Chine et l'U.R.S.S. "sont inconciliables", comme nous l'a dit M. Yu Chan, qui est bien placé pour parler de ce sujet puisqu'il dirige la délégation de son pays aux conversations sino-soviétiques. A quoi donc servent ces conversations? Il avouons-nous demandé. La réponse ne pouvait être plus rapide, ni plus directe: "A rien." Mais alors pourquoi se poursuivre-elles? "Pour ne pas fournir aux sociaux-impérialistes un prétexte à dénoncer la prétendue mauvaise volonté chinoise." C'est tout. Aucune entente n'est imaginable avec des gens qui ont, nous citons, "trahi le marxisme".

Voir page 2: La Chine

La collection Jean-Marie Gauvreau

2,000 objets anciens oubliés sous le pont

par Alain Duhamel

Depuis 1969, le public a perdu de vue une importante collection d'objets anciens constituée par feu Jean-Marie Gauvreau à l'époque où il dirigeait l'École du meuble et l'Institut des arts appliqués de Montréal.

Le public l'a perdue de vue et le gouvernement québécois aussi, semblait-il. Ni le ministère des Affaires culturelles, ni le ministère de l'Éducation ne savent avec certitude qui sont les propriétaires de cette collection et qui pourrait la mettre en valeur.

La collection Jean-Marie Gauvreau est l'une des plus importantes collections d'objets des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles au Québec avec celle du musée provincial. Elle comprend environ 2,000 pièces: meubles, poterie, outils, archives documentaires, œuvres d'art etc., évaluées à environ \$300,000, il y a quelques années. Certaines pièces de cette collection ont été exposées pour la dernière fois en 1969 dans le pavillon Canadien (ancien pavillon du Vermont) à Terre des hommes. Depuis, elle est entresposée dans un immeuble de la ville de Montréal, sous le

pont Jacques-Cartier, à l'île Sainte-Hélène.

En 1974, le ministère de l'Éducation avait en main un rapport complet sur la situation de la collection Jean-Marie Gauvreau et sur les possibilités de la mettre en valeur.

Selon ce rapport, "il n'y a aucun doute que la collection Jean-Marie Gauvreau est la propriété du gouvernement du Québec, et plus spécifiquement du ministère de l'Éducation, qui était propriétaire de tous les édifices où fut logée la collection et qui a pris la succession du ministère de la Jeu-

nesse pour tout ce qui intéresse les écoles professionnelles, les instituts de technologie et les instituts à vocation particulière. Lorsqu'il y eut achat de pièces, les paiements furent effectués ou par l'école dirigée par M. Gauvreau ou par le ministère de la Jeunesse lui-même. De même, les dons furent toujours faits à l'École ou à la collection".

M. Pierre Martin, sous-ministre de l'Éducation, n'est pas de cet avis puisqu'il estime que la collection appartient toujours au Cégep du Vieux-Montréal, institution qui a repris à son compte l'enseignement donné autre-

fois par l'Institut des arts appliqués.

En janvier 1975, le ministre de l'Éducation de l'époque, M. François Cloutier, l'offrait au ministère des Affaires culturelles à la condition qu'elle demeure dans la région de Montréal et qu'elle puisse être utilisée aussi à des fins didactiques. "Le ministère des Affaires culturelles prendra très volontiers en charge l'entretien et la garde de cette collection dès qu'il disposera des locaux et du personnel indispensables pour assumer cette responsabilité", répondait alors M. Denis Hardy.

Voir page 6: Une collection

La Chine de Hua Kuo-feng

Suite de la première page

léninisme, instauré le capitalisme en U.R.S.S. et fait dégénérer un pays socialiste en pays social — impérialiste. La controverse sur les questions de principe ne doit pas entraver le maintien des relations entre États sur la base des cinq principes de la coexistence. Mais l'U.R.S.S. a rejeté cette proposition chinoise.

De là cependant à croire probable une agression soviétique contre la Chine, il y a une marge qu'à Pékin on se refuse à franchir. Après avoir répété la célèbre formule selon laquelle "les Soviétiques font du vacarme à l'Est tout en attaquant à l'Ouest", et déploré que certains Occidentaux cherchent à détourner vers la Chine la menace soviétique — on croirait entendre Staline dénoncer, en 1939, les impérialistes français et britanniques cherchant à détourner vers l'U.R.S.S. la menace hitlérienne. — M. Chi Teng-Kuei nous fait remarquer que sur la frontière avec la Chine, longue de 7,000 kilomètres, les Soviétiques ne font stationner que le quart de leur armée. Pour lui, comme le répétait Chou En-lai, l'Europe demeure l'enjeu principal de la rivalité des grandes puissances; et de déplorer que les peuples d'Europe occidentale, si désireux de paix, se laissent endormir par les sirènes d'une détente à laquelle, pour sa part, il ne croit pas un seul instant.

La Chine ne compte pas moins sur son action diplomatique et sur sa propagande, qui n'en est pas séparable. Le temps est loin où l'impérialisme américain paraissait le plus menaçant. "Les États-Unis sont actuellement sur la défensive, ils cherchent à préserver des intérêts déjà acquis. Les Soviétiques sont dans une posture offensive, nous dit M. Yu Chan. "Le visage expansionniste et hégémoniste de l'Union soviétique se révèle chaque jour davantage, mais certains ne le percent pas encore à jour. Il est indispensable de dénoncer son visage d'agresseur. Le but de cette dénonciation est d'élever la vigilance des peuples, d'élever leur niveau de conscience pour qu'ils relèvent leur garde et, le cas échéant, souffrent moins de cet hégémonisme."

M. Chi Teng-kuei nous dira la même chose en termes plus vifs encore: "Les Américains cherchent à garder ce qu'ils ont. Les Russes étendent leurs tentacules. L'ours polaire est sur la défensive. Votre journal a le devoir de faire connaître le danger de guerre à votre peuple. Tant qu'existera l'impérialisme, la guerre existera indépendamment de la volonté de l'homme."

Dans cette perspective, les Chinois portent une attention toute particulière à ce qu'ils appellent "l'offensive générale soviétique en Afrique". Celle-ci "fait partie d'une stratégie globale qui vise non seulement à s'emparer des richesses de l'Afrique, mais à contrôler les voies de communication maritimes par le cap de Bonne-Espérance, par l'Afrique australe et par le Pacifique sud vers l'Amérique. Les Soviétiques cherchent à isoler l'Europe sur le plan stratégique, afin, le moment venu, de s'emparer de l'Europe occidentale."

Inutile de dire qu'on se félicite, à Pékin, de ce que l'action des Soviétiques en Afrique "ait éveillé la vigilance des pays d'Europe occidentale", et qu'ils approuvent chaleureusement le soutien de la France "au Zaïre en lutte contre les mercenaires délibérément entretenus par l'Union soviétique". Notre interlocuteur

s'est refusé à appeler les Cubains par leur nom. Il n'a pas hésité, en revanche, à parler de "la victoire du peuple zairois", à qualifier l'action soviétique en Angola d'"acte pur et simple d'agression", et à accuser l'U.R.S.S. d'intervention non seulement en Éthiopie, mais au Sahara occidental. "C'est la tactique des anciens tsars, nous dit M. Yu Chan, dont les Soviétiques ont hérité, toujours en arborant l'enseigne du soutien à la libération nationale et à la révolution. Mais le but réel est l'expansion et le contrôle des pays qui reçoivent l'aide soviétique". Et de se lancer dans un parallèle avec les pays européens qui, pour avoir accepté une aide de l'U.R.S.S., se trouvent maintenant dépendants d'elle, tout en s'affirmant convaincu que "suivant l'exemple de l'Égypte et du Soudan, les pays africains chasseront, tôt ou tard, les Soviétiques. Car ils n'ont pas chassé l'ancien colonialisme pour accueillir un nouveau social-impérialisme".

"Dans le monde d'aujourd'hui, nous dit de son côté M. Yu Chan, les plus grands oppresseurs et exploités sont les États-Unis et l'U.R.S.S. Seuls ces deux pays sont capables de déclencher une guerre mondiale". Mais la Chine pourra-t-elle rester à l'écart du conflit, et, dans la négative, de quel côté se placera-t-elle? Réponse: "C'est difficile de le dire pour le moment. Il est possible que la Chine reste de son côté... ou qu'elle s'engage du côté de certains pays. On ne sait pas encore de quel côté va se dérouler cette guerre. Nous sommes fermement opposés à la guerre d'agression. La Chine sera donc toujours du côté des victimes d'une guerre d'agression".

En attendant, elle se prépare à la guerre, non seulement, selon la célèbre formule de Mao, "en constituant des stocks de vivres et en creusant des souterrains", mais aussi en développant son arsenal nucléaire et en modernisant son armée. Fera-t-elle appel, pour ce faire, comme le bruit en a couru, à l'aide américaine? Elle a conservé un trop cuisant souvenir de sa coopération nucléaire avec l'U.R.S.S., interrompue du jour au lendemain sur l'ordre de Khrouchchev, pour envisager de se mettre aujourd'hui dans la dépendance, même simplement technique, de qui que ce soit. D'ailleurs, "ce ne sont pas les armes, mais les hommes qui décident de l'issue d'une guerre", nous dit M. Yu Chan. "En général, notre politique est d'avoir confiance en nous-mêmes, mais nous ne refusons pas l'introduction de techniques et de technologies avancées étrangères. Si des pays veulent nous vendre, et s'il nous est possible d'acheter, nous achetons. Mais nous ne quérions pas des armes".

S'ensuit-il que les ennemis de nos ennemis étant nos amis, la Chine est devenue "objectivement" l'alliée des États-Unis et des régimes réactionnaires du tiers-monde? À Bruxelles, on parle d'elle, à l'occasion, comme du seizième membre de l'OTAN, et Fidel Castro, dans une récente interview à l'Afrique-Asie, a affirmé détenir la preuve que les services de renseignements de Pékin collaboraient avec la C.I.A. Le mépris des Chinois pour les "tigres de papier" n'a cependant pas beaucoup diminué depuis que la nécessité les a amenés à se rapprocher d'eux. Les Américains sont des "sots", des "maladroits". Quel besoin avaient-ils d'aller dire qu'ils n'avaient pas de preuves que "l'invasion du Zaïre" avait été entreprise à l'instigation des Soviétiques? Comment ne comprennent-ils pas que le soutien donné aux régimes blancs d'Afrique australe constitue le meilleur encourage-

ment aux intrigues soviétiques?

De toute façon, de grands problèmes demeurent entre la Chine et les États-Unis. Aucune normalisation avec eux n'est concevable tant qu'ils n'auront pas rompu leurs relations diplomatiques avec Taiwan, dénoncé leur traité avec le gouvernement du Kouomintang, et retiré leurs troupes de l'île. De même la tension qui existe en Corée est-elle due exclusivement à la présence des troupes américaines: Pyongyang a parfaitement raison de réclamer le retrait complet de ces troupes et de chercher la réunification indépendante et pacifique hors de toute ingérence étrangère. Quant au Cambodge, dont le sort émeut tant l'Occident, on n'a que des compliments à faire à Pékin, à ses dirigeants.

En réalité, la Chine est bien aise de trouver les États-Unis pour soutenir sa résistance à l'U.R.S.S. Mais elle méprise leur civilisation décadente, et s'inquiète de leur manque de résolution vis-à-vis du Kremlin; aussi bien à la différence de ce qui se passe en U.R.S.S., ne peut-on voir, en Chine, de signe bien net d'une contamination de l'idéologie sociale par le mode de vie capitaliste. Qu'ils soient pénalisés ou d'une élégance voyante, les touristes occidentaux ont l'air plus ridicules qu'autre chose au milieu de l'austérité grise de la foule chinoise, que les médias laissent de toute manière dans l'ignorance complète des délices de la société de consommation. C'est plutôt sous sa forme technique ou culturelle, que celle-ci risquerait de frapper certaines imaginations: nous n'oublions pas l'expression gourmande de jeunes surpris en train de regarder une miniculatrice de poche venue, Dieu sait comment, de Singapour ou de Hongkong. Et l'on vend apparemment sous le manteau des enregistrements de jazz et des oeuvres de la littérature occidentale.

C'est dire une banalité que de rappeler la vieille tradition qui a toujours fait regarder avec quelque dédain par les Chinois les diables étrangers. Les dirigeants chinois ont beau écarter toute idée de politique de grande puissance, le fait qu'ils règnent sur huit cent millions d'hommes et de femmes les a intimement persuadés, depuis longtemps, que, en face des deux impérialismes, ils sont les seuls qui puissent troubler la fête. L'Europe, si elle était unie, le pourrait aussi, et nulle part on ne le souhaite plus qu'à Pékin. Mais ses querelles byzantines, son esprit de clocher, ce qu'on appelle son aveuglement devant la réalité, la font plutôt prendre en pitié. Quant au Japon, les rapports avec lui sont bons, et ils seraient meilleurs encore s'il voulait bien souscrire à cette "clause anti-hégémonie" que la Chine cherche à faire figurer dans tous les accords qu'elle conclut. Mais on voit bien que, pour le moment au moins, il ne s'écarter guère du sillage américain.

Les Chinois ont pour eux l'espace, le temps, le nombre, de grandes ressources matérielles, une forte tradition nationale, la frugalité d'un peuple intelligent et pragmatique. Ils sont porteurs de quelques idées essentielles, d'autant plus fortes qu'elles sont simples. Malgré toutes les erreurs qu'ils ont pu commettre dans le passé, ils ne doutent pas un instant d'avoir raison. C'est sans doute ce qui explique que, alors que partout ailleurs, dans le monde socialiste comme dans le monde capitaliste, les détenteurs du pouvoir paraissent écrasés sous les soucis, ceux-là se préparent avec la sourdre à l'avènement de l'apocalypse.

FIN

Le projet de loi numéro 1: plusieurs termes excessifs

C'est vrai qu'au Québec, comme ailleurs au Canada, un équilibre linguistique s'est fait attendre depuis longtemps. Heureusement, ça change au Québec! Le changement se déroule librement au sein d'une large portion de la population québécoise. Compte tenu de cette évolution, nous sommes bouleversés par certaines mesures du Projet de Loi numéro 1 qui touchent la liberté de choix de tous les québécois en matière de langue d'enseignement. Il en est ainsi des modalités législatives qui empêcheraient l'accès aux écoles anglaises à tous les futurs immigrants. Si leur liberté est menacée, la nôtre pourrait bien l'être un jour. Pensons-y bien! De plus, nous sommes d'avis que si les immigrants ont eu tendance à choisir la langue anglaise pour leurs enfants, c'est qu'ils croyaient que l'anglais leur garantissait la clé du succès.

C'est sûr que la francisation du monde des affaires changera cette perception au point où les restrictions contenues à l'article 52 seront superflues. Qu'accompliront de positif les mesures contenues par l'article 52, si le gouvernement change les données économiques qui ont amené les néo-québécois à choisir l'anglais? Ces mesures sont-elles conçues en vue de toucher ou flatter le psyché collectif des québécois francophones? C'est fort douteux.

Réalisez-vous que d'ici dix ans, sans l'application de la Loi numéro 1, la population scolaire des écoles anglaises du Québec ne sera qu'à 74% de son niveau actuel tandis que la population scolaire des écoles françaises sera à 79% de sa population actuelle. Selon les recherches entreprises par l'Université McGill sur ce sujet, si la Loi numéro 1 est adoptée dans sa forme actuelle, la population scolaire des écoles anglaises du Québec tombera à 46% de l'inscription présente pour l'année 1986-87. Quant aux écoles françaises en 1986-87, elles connaîtront une population scolaire à 86% du niveau actuel.

Ces données nous indiquent que certaines mesures du Projet de Loi numéro 1 n'ont que peu de valeur corrective. Elles apparaissent comme une réaction excessive à un problème qui est en voie de disparition. Certes, il y a une nouvelle prise de conscience du fait français chez les anglophones du Québec et cette évolution est beaucoup plus attribuable à l'esprit démocratique des québécois qu'aux mesures législatives qu'elles soient.



Association Provinciale des Enseignants Protestants du Québec

84J boulevard Brunswick, Dollard des Ormeaux, Québec H9B 2C5

Téléphone (514) 683-9330

La police chasse les occupants de la MLW-Bombardier

Quelque 35 employés de la compagnie MLW-Bombardier, de Montréal, ont été chassés par la police de la CUM hier alors qu'ils occupaient les bureaux de l'administration en vue de faire pression pour obtenir leurs chèques de vacances.

Les 650 métallos de cette entreprise de l'Est de la métropole sont en lock-out depuis le 7 avril.

Les travailleurs, au nombre d'une centaine, ont commencé hier matin par ma-

nifester devant l'usine avant qu'un plus petit groupe ne songe à occuper les bureaux de l'administration.

Les représentants de cette entreprise ont aussitôt convoqué une conférence de presse pour dénoncer "le refus de négocier du syndicat".

Selon le vice-président à l'administration, M. Charles Leblanc, les représentants syndicaux ont saisi leurs vis-à-vis patronaux à la table des négociations seulement vendredi dernier du problème causé par le paiement des chèques de vacances.

"Le comité patronal, qui n'a pour mandat que de parler de la future convention collective, ne pouvait ouvrir les pourparlers sur cette question sans en référer aux administrateurs. Ce qui fut fait", a précisé M. Leblanc. Ce dernier a ajouté que le conciliateur provincial nommé au dossier, M. Raymond Leboeuf, devait justement convoquer les parties pour parler de ce problème.

Accusant le syndicat de préférer passer à l'action plutôt que de négocier, M. Leblanc a ajouté que le comité patronal de négociation était désormais mandaté pour discuter de l'affaire.

"Légalement, a-t-il ajouté, nous devons payer des vacances à nos travailleurs avant la fin de l'année. Nous ne pouvons les priver de leurs bénéfices. Mais c'est un problème fort différent s'ils veulent être payés maintenant, ce à quoi nous ne sommes pas opposés en principe. Nous avons mis trois mois pour parvenir à un accord sur la très vaste majorité des points en litige dans le domaine normatif. Ce que nous voulons, c'est fermer ce dossier complètement avant de discuter des chèques de vacances."

Le problème n'est toutefois pas aussi simple car un des points majeurs encore en litige dans le chapitre normatif est justement le fameux comité de cogestion réclamé par le syndicat.

"Il n'est pas question pour nous de nous lancer comme ça de but en blanc dans l'aventure de la cogestion. Nous serions prêts à essayer un comité consultatif ayant droit à des informations précises. Mais pas de cogestion: là-dessus, on peut facilement encore passer trois mois à se regarder à la table des négociations. Quant au reste, ça peut aller rondement si le syndicat y met du sien", a conclu le représentant patronal.

Une majoration que Québec aurait pu éviter

OTTAWA (PC) — Les tarifs des trains de banlieue dans la région de Montréal ont augmenté parce que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris de décision au sujet de sa participation au déficit du Canadien National, a déclaré hier aux Communes, M. Marcel Roy, secrétaire parlementaire du ministre fédéral

des Transports. M. Roy a ajouté que c'est grâce à l'intervention de M. Otto Lang, l'automne dernier, que le CN avait accepté de surseoir à la majoration des tarifs sur les lignes Montréal-Cartierville-Deux Montagnes et Montréal-Saint-Hilaire. Actuellement, le tarif minimum sur ces lignes est de \$1.

COMMUNIQUÉ DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À MONTRÉAL:

"Le Consul Général de France recevra la colonie française le jeudi 14 juillet de 17 h 30 à 19 h., à l'occasion de la Fête Nationale.

Cette réception aura lieu au siège de l'Union Nationale française, 429 avenue Viger à Montréal."

(les portes seront ouvertes à partir de 17 h).

en librairie

Une économie à libérer

Le Québec analysé dans ses structures économiques

Maurice Saint-Germain



LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Tel: 343-6321

POURQUOI CHAUFFER L'EXTÉRIEUR ?

Pour votre maison, cottage ou salle de jeux, les foyers norvégiens Jotul sans aucune installation spéciale.

Les prises d'air peuvent être utilisées comme seule source de chauffage. Doit être vu pour être apprécié.

B.T.U. VOICI UN APERÇU DU CHAUFFAGE RÉSIDENTIEL PAR ANNEE 100,000,000 B.T.U.

Si vous chauffez totalement à:	Votre coût du chauffage par année sera	JOTUL	ÉPARGNEZ AVEC JOTUL
électricité	\$586	\$180	\$406.00 par année
huile	\$440	\$180	\$260.00 par année
au bois standard	\$270	\$180	\$90.00

CECI RÉSOUT BIEN DES PROBLÈMES DE CHAUFFAGE AUX PROPRIÉTAIRES — RENDREMENT — SÉCURITÉ — ÉCONOMIE — INDÉPENDANCE (basé sur les tarifs courants du chauffage)

ÉQUIPEMENT DE LUXE INC.
(Importateurs exclusifs au Canada)
8026 Jarry est, Montréal, 354-1155



JOTUL 1
Performance maximale de la capacité du chauffage 8000 pieds cu. BTU 41,825 W. Un foyer efficient tout en étant efficace avec portes fermées, un poêle à bois des plus sécuritaires.

Pour sortir la région de Valleyfield de la stagnation économique

Des maires demandent que Québec termine l'autoroute 30

par Clément Trudel

Il devient urgent de terminer "l'autoroute de l'acier" (autoroute 30) jusqu'à Valleyfield, ont déclaré hier en conférence de presse le maire de Châteauguay, M. Philippe Bonneau, ainsi que Mme Marcelle-B. Trépanier, maire de Salaberry-de-Valleyfield.

Ces deux maires ont déjà rencontré le ministre d'État à l'Aménagement, M. Jacques Lévesque, et de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay. Ils

s'apprêtent, vendredi prochain à tenter de persuader le ministre québécois des Transports, M. Lucien Lessard, du bien-fondé de leur projet unanimement appuyé, selon eux, par les élus des municipalités et villages de quatre comtés: Laprairie; Châteauguay; Huntingdon et Beauharnois.

Le dossier de presse transmis hier fait état des retards successifs à répondre à un besoin pressant: doter le sud-ouest d'une véritable autoroute qui pourrait notamment décongestionner les ponts menant à Montréal, puisqu'une grande portion du transport par camions, en provenance des États-Unis et de l'Ontario, gagnerait directement l'est du Québec et les provinces atlantiques, au lieu de surcharger les circuits routiers situés plus au nord. L'on y retrouve la recommandation favorable à

la continuation de l'autoroute 30 contenue dans le rapport des consultants Gendron Lefebvre Inc. et Major et Martin Inc. (mai 1975) ainsi que celle du rapport Ménard (automne 1976) sur le transport intégré de la rive-sud de Montréal.

On omet toutefois de signaler le plus récent des rapports (avril 1977) transmis au ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif. Il y est dit qu'il serait "inopportun" de prolonger la 30 jusqu'à Valleyfield et que, tout au plus pourrait-on la raccorder à l'autoroute 10 (ou autoroute des Cantons de l'Est). Il est vrai que ce rapport remis à M. Tardif est présentement soumis à la consultation dans la "conurbation" montréalaise où se retrouvent 104 pôles de décision parfois divergents.

Le commissaire industriel de Châteauguay, M. Raymond Vachon, était présent hier pour étayer quelques-uns des points d'ordre socio-économique développés par Mme Trépanier et M. Bonneau. Il faut à tout prix miser sur l'auto-suffisance de la rive-sud, dira M. Vachon en écho aux "injustices" mentionnées par le maire de Valleyfield, du fait qu'on laisse ainsi stagner une infrastructure industrielle non renouvelée (surtout à Valleyfield).

Mme Trépanier fait un retour sur la déclaration du ministre fédéral de l'expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, désignant la région montréalaise "zone spéciale" il y a un mois.

Ce seul fait peut pousser à obtenir des fonds fédéraux pour achever l'autoroute dont seul un tronçon de cinq milles, entre Saint-Timothée et Valleyfield, sera inauguré à l'automne. L'entente cadre Canada-Québec, par son chapitre sur les "ententes auxiliaires" pourrait aider, selon Mme Trépanier, à décrocher une aide spéciale pour les axes routiers à parer. À l'est, l'autoroute existe entre Sorel et Boucherville mais à quoi sert-elle puisqu'elle ne débouche nulle part? demandent les maires qui souhaitent au surplus raccourcir les délais pour franchir la distance entre leur ville et Montréal.

Les chiffres cités hier, au sujet de la réalisation des secteurs à terminer: pont sur la Voie maritime (\$75 millions); section de 19 milles s'arrêtant à Côte-Sainte-Catherine (\$30 millions) et de Côte-Sainte-Catherine à Saint-Bruno (?) indiquent que les crédits nécessaires oscilleraient entre \$140 et \$200 millions, suivant le nombre

d'échangeurs prévus. De telles sommes, pour faciliter ce que le ministre des Affaires municipales, M. Tardif, persiste à qualifier "d'urbanisation sauvage", face aux aires déjà "viabilisées", seront-elles disponibles, même si le fédéral y apportait son écot? Les démarches multiples tentées par maints conseils municipaux du sud-ouest tentent de provoquer une réponse positive du gouvernement québécois.

L'option optimale d'aménagement de la région montréalaise ne sera connue toutefois qu'à l'automne, lorsque le Comité ministériel permanent de l'aménagement, présidé par le ministre d'État Jacques Lévesque, aura jugé les souhaits et projets, et leurs coûts, de l'ensemble de la CUM, de Laval, et des agglomérations de la Rive nord et de la Rive sud.

Chauffeurs, gare à vous!

D'ici quelques jours les préposés au stationnement de la Ville de Montréal commenceront à distribuer des contraventions de stationnement à la place des policiers. Parmi les 20 premiers préposés se trouvent deux femmes dont Mlle Carole Lafontaine ci-haut. Ils portent des uniformes vert foncé. À l'automne, une trentaine d'autres préposés seront au travail. Au début le secteur couvert par ces nouveaux employés sera borné par les rues Atwater, DeLorimier et des Pins et par le port de Montréal. Les billets de contravention valent à leurs "bénéficiaires" des amendes allant de \$5 à \$35.



Le responsable de l'informatique à l'Office de la construction donne sa démission

par Louis-Gilles Francoeur

Le responsable de l'informatique à l'Office de la construction du Québec, M. Jacques Chartrand, a remis sa démission jeudi dernier.

La veille, LE DEVOIR publiait un dossier sur certaines erreurs commises par ce service, dont une émission de chèques de \$536.000 à des travailleurs dont le droit à des compensations n'avait pas encore été établi et à propos aussi de la disparition d'une partie de la mémoire électronique de l'OCQ, concernant les différents types

de chantiers de la province depuis 1972.

Selon des sources généralement bien informées au sein de l'OCQ, le lien de cause à effet entre la publication de ce dossier et la démission de M. Chartrand n'est pas aussi évident qu'on pourrait le penser de prime abord. D'autres raisons seraient à l'origine de cette démission importante qui a provoqué un vif émoi au niveau des directeurs de l'Office.

M. Chartrand, qui était toutefois responsable de l'informatique à la CTCUM, est un voisin de M. Jean-Pierre Pouliot, un directeur général adjoint de l'OCQ dont

le nom a récemment été mentionné dans le rapport d'un vérificateur interne de l'Office à propos du retrait irrégulier de ses bénéfices déposés dans le fonds de pension des employés. La commission Cliche avait mentionné le nom de M. Pouliot, un beau-frère d'André Desjardins, l'ex-roi de la construction, lorsqu'elle avait abordé le dossier du "family compact" (le clan Desjardins-Perreault) au sein de l'ancienne Commission de l'industrie de la construction.

Sous la direction de M. Chartrand, le service d'informatique de l'OCQ a remplacé son système IBM par une série

de contrats à différentes compagnies. Selon des employés de ce département, le service d'écrans cathodiques, fourni par la compagnie Courier, aurait jusqu'à présent causé un nombre sans précédent de problèmes sans que ce contrat ne soit remis en cause.

Selon les mêmes sources de renseignements, la direction de l'OCQ aurait décidé par ailleurs de donner un sérieux coup d'éponge au sein de sa haute administration.

Il semble toutefois que si les trois membres de l'OCQ songent à "mettre la hache" dans le clan Perreault-Desjardins, ce sera à partir de dossiers fort étouffés, qui seraient déjà en préparation. Dans ce domaine, la direction de l'OCQ aurait décidé qu'elle ne peut se permettre le moindre faux pas.

par Alain Duhamel

L'établissement dans la métropole d'un centre international des congrès rapportera chaque année au trésor québécois des revenus fiscaux de \$11 millions, estime le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, dans une lettre qu'il faisait parvenir récemment au mouvement Sauvons Montréal.

Ce dernier avait envoyé au premier ministre, M. René Lévesque, un télégramme dans lequel il l'interrogeait sur le bien-fondé d'un tel projet. Le mouvement craignait que la construction du centre international des congrès au coût de \$60 millions ne soit une subvention à une industrie hôtelière possédée par des étrangers. Il réclamait des audiences publiques sur le sujet afin de mesurer les besoins réels et les conséquences d'un tel projet sur la vie du centre-ville montréalais.

M. Duhaime, ministre responsable de ce projet, n'entretient pas les mêmes craintes que le mouvement Sauvons Montréal. "Que les grands hôtels de Montréal soient la propriété de chaînes américaines (sauf une exception), nous en sommes des plus conscients." Cette situation, nous ne l'avons pas créée et nous devons nous en accommoder", affirme le ministre qui souligne que ces hôtels s'approvisionnent en bonne partie chez des fournisseurs québécois.

"Il ne s'agit pas d'indemniser les hôteliers étrangers, mais d'ajouter un élément nécessaire aux équipements de Montréal pour recueillir des congrès internationaux..."

Par cette implantation, précise le ministre, on estime que le revenu des taxes qui sera versé au trésor québécois sera de \$11 millions annuellement.

Le ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche ne précise pas quel sera l'engagement du gouvernement québécois dans ce projet. On sait que M. Duhaime est à la recherche de partenaires qui pourraient être d'autres administrations publiques (la ville de Montréal ou le gouvernement fédéral) ou l'entreprise privée. "Il s'agit d'une décision qui débouche le cadre de mon ministère", dit-il. "Cette participation du gouvernement pourra varier de 0 à \$60 millions et il est fort possible qu'elle se situe plus près du zéro que du \$60 millions."

Le ministre ajoute que cette contribution demeurera "ferme" et sans doute définitive puisque le gouvernement québécois entend surveiller l'évolution des coûts du projet et limiter son engagement strictement à ce qu'il aura décidé de contribuer.

On sait que M. Duhaime a en mains les études techniques sur 14 emplacements possibles dans le centre-ville de Montréal. Il se propose d'annoncer le choix de l'emplacement avant la fin du mois de juillet. Le ministre a donc exclu la tenue d'audiences publiques mais donne l'assurance que la décision sera prise en tenant compte des répercussions sur la vie des Montréalais.

"Aucune décision finale, quant au site, ne sera arrêtée sans que nous ayons déterminé l'impact sur le milieu de vie des citoyens et je puis vous assurer que cette réalisation devra amener plus d'avantages que d'inconvénients pour les Montréalais... La localisation du centre des congrès devra s'harmoniser au développement de tout un quartier de la ville de Montréal."

Le gouvernement québécois ne songe pas à utiliser un immeuble déjà bâti ainsi que le lui suggérerait le mouvement Sauvons Montréal. Aucun des bâtiments actuels dans le territoire envisagé ne conviendrait à ce que le ministère conçoit comme centre international des congrès pour la métropole.

Quator accusé de séquestration

Quatre hommes subiront aujourd'hui une enquête en détermination s'ils peuvent bénéficier d'une libération sous caution, devant le juge Bernard Bilodeau, de la Cour des sessions de la paix. Le quatuor est accusé de conspiration, enlèvement, séquestration et extorsion d'une somme de \$100.000.

Peter Fryer, Garth Rattray, tous deux sans antécédents judiciaires, Donald McGuire et Daniel Joy sont défendus par Mes Maurice Hébert et Joël Guberman.

Les faits qui leurs sont reprochés concernent une extorsion réalisée jeudi dernier aux dépens de la succursale du 323, rue Dollard, à LaSalle, de la Banque Royale du Canada. Trois membres du groupe auraient alors enlevé une caissière, l'auraient conduite dans un motel de Lachine où ils l'auraient détenue jusqu'à ce que la Banque Royale leur verse \$100.000.

Peter Fryer, 20 ans, domicilié à Pointe-Saint-Charles, a été arrêté vendredi soir à Ogdensburg-Prescott, dans l'État de New York, à bord d'une voiture achetée tout de suite après l'enlèvement de jeudi. Il aurait eu en sa possession \$14.200 en petites coupures, le reste de sa part de "profits" après l'achat de l'automobile.

Chasse gardée juridique dans St-Louis?

L'exécutif du Syndicat des avocats de l'Aide juridique de Montréal s'est élevé hier, par communiqué, contre la fermeture des Services juridiques du quartier Saint-Louis, dans laquelle il voit une tentative de l'administration de l'Aide juridique de garder sa "chasse-gardée".

L'exécutif du syndicat affilié à la CSN estime que le cas des Services Saint-Louis recoupe celui de la Clinique juridique populaire de Pointe-Saint-Charles, victime elle aussi d'une violation de la Loi de l'aide juridique, estime le Syndicat. La

clinique de PSC, rappelons-le, a récemment subi une coupure de budget, tandis qu'à Saint-Louis, la décision de fermer la clinique relève plutôt de l'administration du personnel.

Les membres des Services ont manifesté la semaine dernière, appuyés par des citoyens du quartier, contre les décisions du Centre communautaire juridique de Montréal (CCJM) qui a réaffecté les deux avocats affectés à Saint-Louis, tout en confiant les dossiers dont ils s'occupaient à des confrères des cliniques voisines

de Plateau Mont-Royal et d'Outremont.

Outre le fait de confier à des avocats qui n'en sont pas familiers les cas de clients qui s'y opposent, la décision du CCJM, estime le syndicat des avocats, viole la Loi de l'aide juridique qui stipule que les cliniques du type de Saint-Louis et de Pointe-Saint-Charles ont le droit d'exister dans la mesure où cela satisfait les besoins de la population.

Constituées en corporations locales autonomes — administrées par les citoyens — ces cliniques ont été conçues, estime le syndicat, pour faciliter l'accessibilité des citoyens à leur prise en main juridique, et non pour nuire à cette accessibilité.

Roger Panunzio s'est reconnu coupable devant le juge Jacques Lessard, de la Cour des sessions de la paix, hier, de fabrication et utilisation de faux, et de fraudes aux dépens des actionnaires d'une compagnie qu'il possédait en association avec William Obront, soit la "Obie's Meat Market".

Selon son avocat, Me Maurice Hébert, Panunzio n'aurait été qu'un employé de Obront, tandis que l'avocat de la Couronne, Me Guy Dupré, soutient que Panunzio a été un associé de M. Obront dans plusieurs entreprises criminelles. Ces deux conceptions ont pour objet de tempérer ou durcir la sentence que le juge Lessard doit rendre, le 26 juillet prochain.

Selon la conception de la défense du rôle de son client, une peine de deux ans assortie d'une amende satisfait la justice, tandis que Me Dupré réclame une peine de quatre années de pénitencier et une série d'amendes totalisant \$75.000, peine qu'Obront purge actuellement pour les mêmes infractions.

Le Château Montebello c'est en beauté tout l'été!

Profitez des prix du dimanche au jeudi.



Vivez les beaux côtés de l'été en vous promenant dans notre forêt de 105 milles carrés. Faites du sport: tennis, golf (autant que vous le voulez — chariot à essence compris), natation, pêche (chaloupe comprise), marche. Prélevez-vous dans votre luxueuse chambre de ce château de bois rond. Dégustez 3 succulents repas par jour. Profitez de toutes les attentions de notre service, comme si vous étiez à votre club. Seulement \$53 par personne, 2 personnes par chambre. Séjour minimum de 2 nuits. Taxes et pourboires non compris. Valable du 15 mai au 15 octobre 1977. La vie de château, quoi!

Réervations: appeler sans frais: 1-800-261-9420 ou un agent de voyages

Le Château Montebello Montebello, Québec, J0V 1L0 (819) 423-6341.

CP Hôtels

Certificats de dépôts garantis de 5 ans

9 1/2 %

Intérêts payables annuellement
Dépôt minimum: \$1.000.

Autres dépôts disponibles à taux variables
Pour de plus amples renseignements
appelez votre courtier ou —

La Compagnie de Fiducie Morgan

au service des Canadiens depuis 1916

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Montréal — 1 Place Ville Marie, Suite 1440
Carl Fecteau, Richard Martin — 878-3861

éditorial

Le caucus libéral et le projet no 1

Désireux de se donner une certaine unité à la veille de la présentation à l'Assemblée nationale de la nouvelle version du projet de loi no 1, les députés libéraux ont publié en fin de semaine une déclaration résumant leur position sur la question linguistique.

Devant les intentions dangereusement restrictives énoncées jusqu'à ce jour par le gouvernement Lévesque, on est enclin à accueillir comme une bouffée d'air frais ces propos qui parlent de la minorité anglophone en termes empreints de respect. Qu'on le veuille ou non, les anglophones forment en effet au Québec une communauté nettement identifiée; ils y occupent une place historique dont les racines remontent à plus de deux siècles; ils sont au surplus assez nombreux pour avoir droit à une reconnaissance raisonnable de leurs droits linguistiques et culturels. Or, rien dans le projet de loi no 1 ne laisserait soupçonner cette réalité. Les auteurs parlent partout du français. Quand ils veulent évoquer une autre langue, ils se gardent pudiquement de mentionner explicitement la langue anglaise, se contentant, sauf dans les articles consacrés à l'enseignement ou cet exercice d'acrobatie n'était pas possible, de parler d'une "langue autre que le français". Ne serait-ce que parce qu'il reconnaît explicitement la réalité d'une communauté anglophone, le texte des députés libéraux respire une tolérance qui cadre très bien avec la philosophie et la tradition de leur parti. Sur ce point précis, ils offrent un choix nettement distinct de celui que présente le projet de loi no 1.

Mais il ne suffit pas de proclamer l'existence et les droits de la communauté anglophone au Québec. Il faut surtout préciser les droits concrets qu'on est disposé à lui reconnaître. Or, dès qu'on l'examine sous cet aspect précis, le texte des députés libéraux porte malheureusement la marque du climat de haine dans lequel il a sans doute été conçu. Au tout début de leur texte, les députés libéraux affirment de nouveau "leur pleine adhésion au principe de la primauté du français". Ailleurs dans le texte, ils oscillent souvent gauchement entre cet idéal et celui de l'égalité pure et simple du français et de l'anglais, qu'on croyait dépassée depuis la Loi 22.

Si l'objectif de la primauté du français a un sens, il signifie qu'en règle générale, la langue française doit être, comme le dit d'ailleurs le texte des députés libéraux, "la langue commune des Québécois et occuper dans toutes les sphères de l'activité humaine au Québec la place prééminente qui lui revient".

Comme deux langues ne sauraient être prioritaires en même temps, une conséquence logique découle de cette première affirmation: si le français doit être prioritaire, la reconnaissance accordée à l'anglais devra être raisonnable mais limitée. Elle ne saurait comporter un statut d'égalité pure et simple sans que soit contredit l'objectif de la primauté du français.

Or, dans plusieurs passages de leur déclaration, les députés libéraux se laissent entraîner dans une logique d'égalité qui risque d'af-

faiblir en pratique leur adhésion au principe de la primauté du français. A plusieurs endroits, ils donnent même l'impression de faire machine arrière par rapport à certaines normes que définissait la Loi 22.

En ce qui touche l'Administration publique (i.e. le gouvernement et ses ministères, les organismes municipaux et scolaires et certaines sociétés de la Couronne), la déclaration des députés libéraux réclame pour les citoyens anglophones le droit:

- a) d'exiger que communiquent avec eux dans leur langue l'Administration et les services à caractère public et parapublic;
- b) de recevoir les textes et documents de l'Administration dans leur langue;
- c) de prendre connaissance dans leur langue des affiches et de la publicité gouvernementales qui leur sont destinées.

Or, ces exigences vont plus loin non seulement que ce qu'accorde le projet de loi no 1, mais ce que reconnaissait la Loi 22. Celle-ci reconnaissait le droit des citoyens anglophones de s'adresser en anglais à l'Administration; elle était toutefois silencieuse sur les devoirs de l'Administration à cet égard. De même, la Loi 22 laissait une grande marge de manœuvre au ministre en matière de traduction des documents gouvernementaux: ceux-ci "pouvaient" être accompagnés d'une version anglaise; celle-ci n'était toutefois pas obligatoire.

Nous avions souligné à l'époque qu'il serait inutilement lourd et coûteux d'obliger l'Administration à produire tous ses documents dans les deux langues. Afin de remédier à cette difficulté, nous avions suggéré de rendre obligatoire la publication en langue anglaise de certains documents fondamentaux, tels les textes de règlements, les rapports de commissions d'enquête, les rapports annuels des ministères, les formules courantes destinées à l'usage des contribuables, etc. Les propositions des députés libéraux vont toutefois beaucoup plus loin. Elles équivalraient en pratique à consacrer l'égalité des deux langues plutôt que la primauté du français.

C'est peut-être dans leur désir justifié de tempérer les effets des articles 20 à 23 du projet de loi no 1 que les députés libéraux se montrent le plus malhabiles. Ces articles obligeraient des villes à majorité anglaise comme Hampstead, Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest et autres à fonctionner uniquement en français d'ici 1983: il est absurde et injuste à sa face même. Dans leur désir de le corriger, les députés libéraux proposent cependant une formule qui ne serait guère plus acceptable. Suivant leur suggestion, les citoyens de langue anglaise et de langue française auraient le droit "de participer dans leur langue à l'administration scolaire et municipale lorsqu'une telle administration s'adresse à un nombre suffisant de parlants français et de parlants anglais". Cette suggestion, si on la comprend bien, voudrait dire que, dans une ville où les contribuables francophones ne représenteraient disons que 5% de la population, ils pourraient se voir interdire de participer à son

administration dans leur langue. Qu'advient-il alors du principe de la priorité du français?

Au plan de la langue du travail et de langue des affaires, les députés libéraux sont plus laconiques. Ils en disent toutefois assez pour justifier le Star de conclure en manchette qu'ils penchent davantage vers le bilinguisme que vers un régime de priorité du français, accompagné d'une reconnaissance raisonnable des droits de la minorité anglophone.

En ce domaine très lié à la vie de tous les jours, à la liberté de décision du citoyen et à la liberté du commerce, l'objectif de la priorité du français exige que soit affirmé, suivant une formule générale du genre de celle que proposaient l'autre jour un groupe de professeurs de droit de l'U. de M., le droit des francophones de travailler dans leur langue. Cette affirmation doit cependant être tempérée, au niveau de l'application concrète, par des dispositions complémentaires affirmant sans ambiguïté que la langue du commerce et des affaires (et donc, de ceux qui y oeuvrent) doit demeurer d'abord celle du client et non de celui qui prétend être à son service. Il convient de même d'affirmer le droit des anglophones de travailler et de communiquer entre eux en anglais partout où cela n'enfreint ni n'annule le droit de leurs collègues francophones au respect de la langue prioritaire.

Lorsqu'il affirme le droit des anglophones "d'exercer en tant que travailleurs leurs activités en français" et de recevoir en anglais "des communications écrites qui leur sont adressées", le texte des députés libéraux va beaucoup plus loin. Il va même plus loin que ne le faisait la Loi 22. Ne vaudrait-il pas mieux éviter toute affirmation trop générale dont on n'a pas soigneusement pesé les implications?

Au terme de son enquête, la Commission Gendron avait indiqué que trois choix s'offraient au Québec en matière linguistique, soit l'unilinguisme, l'égalité juridique entre le français et l'anglais, et la priorité du français, assortie d'une reconnaissance raisonnable des droits de la minorité anglophone. Elle avait conclu avec raison que, pour des raisons évidemment opposées, il fallait rejeter les deux premières solutions et retenir plutôt la troisième.

Ce choix est beaucoup plus difficile que les deux premiers à traduire dans des formules légales solides et équilibrées. Aussi ne faut-il pas s'étonner outre-mesure que l'on continue d'osciller de bonne foi entre les trois solutions qu'avait évoquées la Commission Gendron. Le PQ penche vers l'unilinguisme ou quelque chose qui s'en rapproche dangereusement. Le Parti libéral penche plutôt vers l'égalité. La priorité bien comprise du français reste toutefois la solution la plus équitable et la mieux accordée à notre réalité. C'est de cette option que devraient s'inspirer les amendements que les partis d'opposition voudront proposer au projet no 101 partout où celui-ci menacerait d'encadrer le Québec dans un unilinguisme rigide, inéquitable et irréalisable.

Claude RYAN

Le débat sur la langue

Le PLQ adopte une politique linguistique

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale reconnaissent le fait que le Québec a été, est et demeurera le point d'appui premier du fait français au Canada. Ils réaffirment ainsi leur pleine adhésion au principe de la primauté du français. Un Québec fondamentalement français constitue un élément essentiel au maintien et au développement de la dualité linguistique canadienne.

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale reconnaissent le fait de l'existence historique, au sein de la collectivité québécoise, de deux grandes communautés linguistiques et culturelles pourvues d'institutions publiques qui leur sont propres et dont il importe d'assurer le développement.

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale reconnaissent l'apport éminent des autres communautés culturelles à la société québécoise et ils s'engagent à en favoriser le développement en permettant une plus grande participation de ces communautés à la vie québécoise, en particulier au niveau gouvernemental et paragouvernemental.

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale reconnaissent le fait qu'en raison de l'environnement linguistique et culturel nord-américain dans lequel se situe le Québec français et à cause de l'évolution démographique récente de la population québécoise, des mesures spéciales appropriées doivent continuer d'être prises pour garantir la protection et le rayonnement de la langue et de la culture française.

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale affirment que ces mesures de défense et de promotion de la langue et de la culture françaises au Québec doivent respecter les droits et libertés individuelles de tous les citoyens du Québec de manière à satisfaire aux exigences de justice et d'équité qui depuis toujours ont été l'expression la plus concrète de l'attachement profond des Québécois à l'idéal démocratique.

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale souhaitent qu'à l'échelle du Canada, on s'inspire de ces mêmes principes de justice et d'équité pour reconnaître sur le plan linguistique les droits des membres de la communauté francophone qui vivent à l'extérieur du Québec.

La législation linguistique

Premièrement — Le français est déjà la langue officielle du Québec. En réaffirmant ce principe, les députés libéraux à l'Assemblée nationale reconnaissent le caractère fondamentalement français du Québec. Ils réitérent ainsi leur désir de voir la langue française devenir la langue commune des Québécois et occuper dans toutes les sphères de l'activité humaine au Québec la place prééminente qui lui revient.

Deuxièmement — Les députés libéraux à l'Assemblée nationale reconnaissent l'existence d'une communauté culturelle de langue anglaise qui doit être juridiquement reconnue en tant que telle comme faisant partie intégrante de la réalité historique québécoise et comme étant l'une des deux grandes composantes de la société québécoise.

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale estiment en conséquence nécessaire de préciser dans la Charte linguistique le statut juridique de la langue anglaise au Québec: a) en réaffirmant les droits reconnus au Québec à la langue anglaise en vertu des dispositions de l'article 133 de l'A.A.N.B. (1867) et,

b) en déterminant expressément le droit des membres de la communauté anglophone du Québec au respect de leur langue au titre des droits linguistiques fondamentaux comme à celui de leur expression concrète dans les domaines de la législation, de la justice, de l'administration publique, des organismes parapublics, du travail, du commerce, des affaires et de l'enseignement.

Troisièmement — Les droits linguistiques des citoyens du Québec sont aussi fondamentaux que les droits judiciaires, économiques et sociaux énumérés à la Charte des droits et libertés de la personne.

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale croient essentiel de concilier les dispositions de la Charte linguistique avec celles de la Charte des droits et libertés de la personne. A cet égard, ils s'opposent vigoureusement à la rédaction de l'article 172 de la Charte linguistique qui a pour effet de soustraire toutes les dispositions de cette Charte à l'application de la Charte des droits et libertés de la personne. De la même manière, ils s'opposent à toute coercition inutile et à l'imposition

■ Réunis ce week-end à La Malbaie, les membres du conseil de direction et du groupe parlementaire du Parti libéral du Québec ont adopté une nouvelle politique linguistique, fruit de longues discussions et de plusieurs compromis. C'est en s'inspirant de ces principes et de l'exposé qui les éclaire que l'opposition officielle entend présenter des propositions d'amendements au projet de loi sur la langue lors du débat qui doit s'engager à l'Assemblée nationale cette semaine. Voici le texte du document remis à la presse par le PLQ.

des sanctions excessives prévues au projet de loi 1.

Les députés libéraux endorsement pleinement l'avis du 6 juin 1977 émis par la Commission des droits et libertés de la personne, en particulier en ce qui concerne:

a) la reconnaissance du statut de "Québécois" à tous les citoyens du Québec sans égard à leur appartenance linguistique et culturelle;

b) la reconnaissance juridique des droits des membres de la communauté anglophone au respect de leur langue, en particulier en ce qui concerne le droit de ces Québécois de communiquer entre eux dans leur langue et de s'adresser dans leur langue aux tribunaux, à l'administration publique et aux organismes parapublics et de recevoir une réponse dans cette langue;

c) l'extension du bénéfice des critères d'admissibilité prévus à l'article 52, si ces critères devaient être retenus;

d) la réduction des pouvoirs discrétionnaires accordés aux organismes administratifs de contrôle et d'application de la loi.

Quatrièmement — En ce qui concerne la langue d'enseignement, les députés libéraux à l'Assemblée nationale adoptent la position suivante:

1 — Des mesures immédiates sur les plans législatif, administratif et budgétaire doivent être prises pour:

a) améliorer la qualité de l'enseignement du français et, b) assurer à tous les enfants québécois une connaissance adéquate de la langue seconde.

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale estiment essentiel que, dans la Charte linguistique, une obligation expresse soit faite au ministre de l'Éducation de prendre les moyens nécessaires pour donner aux parents l'assurance que ces deux objectifs linguistiques fondamentaux seront atteints. Autrement, on ne devra pas s'étonner que plusieurs parents des enfants francophones et allophones persistent à réclamer le libre choix de la langue d'enseignement.

II — Compte tenu des exigences ainsi posées, au titre de la qualité de l'enseignement du français et de la connaissance adéquate de la langue seconde, l'inscription scolaire des enfants québécois suit les règles suivantes:

a) l'inscription scolaire des enfants se fait à l'école française;

b) il est cependant reconnu à tous les enfants appartenant à la communauté anglophone le droit de s'inscrire à l'école anglaise, s'ils le désirent.

L'application de ces règles est sujette aux mesures transitoires suivantes:

1. Les enfants déjà inscrits à l'école anglaise peuvent y demeurer s'ils le désirent;

2. Les enfants allophones, résidant au Québec au 31 décembre 1977 et non encore inscrits à l'école, en attendant leur intégration progressive à l'école française peuvent s'inscrire à l'école anglaise s'ils le désirent;

3. Les frères et sœurs cadets des enfants mentionnés au paragraphe 1 et 2 peuvent également s'inscrire, s'ils le désirent, à l'école anglaise.

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale veulent qu'un double réseau d'écoles continue d'exister au Québec et de se développer normalement dans l'avenir parce qu'il constitue un élément essentiel de la vie et du progrès des deux grandes communautés culturelles québécoises.

L'existence d'un double réseau d'écoles correspond à une réalité historique du Québec et du Canada; il permet, en outre, à la société québécoise de demeurer une société ouverte sur le continent nord-américain, en particulier, en ce qui concerne le développement industriel, commercial, les activités de recherche scientifique et technologique et la consécration du caractère international de la ville de Montréal. Toutes choses qui sont essentielles au progrès économique du Québec et qui se trouvent favorisées par l'existence même de ce double réseau d'écoles.

C'est d'ailleurs cette idée du maintien et du développement normal de ce double réseau d'écoles qui guide les députés libéraux à l'Assemblée nationale en ce qui concerne l'inscription scolaire des enfants allophones.

Les enfants des parents allophones doivent s'inscrire à l'école française. La mise en oeuvre de ce principe doit cependant se faire avec justice et discernement. Aussi, les députés libéraux à l'Assemblée nationale prévoient les mesures transitoires mentionnées.

Les députés libéraux à l'Assemblée nationale font enfin droit aux représentations des populations autochtones, reconnaissant ainsi les droits historiques de "ces premiers citoyens du Québec".

Cinquièmement — Dans le domaine de la législation et de la justice, de l'administration publique, des organismes parapublics, du travail, du commerce et des affaires, les députés libéraux à l'Assemblée nationale s'en remettent substantiellement aux dispositions contenues au titre III de la loi de 1974 sur la langue officielle. (La loi 22)

D'une façon générale, les députés libéraux à l'Assemblée nationale se déclarent en faveur de la primauté du français dans ces secteurs et ils veulent que les droits individuels des citoyens du Québec de langue anglaise soient pleinement respectés.

Dans cette perspective, ils veulent qu'au Chapitre des Droits Linguistiques Fondamentaux du projet de loi 1, il soit expressément reconnu aux Québécois de langue française et de langue anglaise le droit:

a) d'exiger que communiquent avec eux dans leur langue, l'administration et les services à caractère public ou parapublic;

b) d'intervenir et de s'exprimer dans leur langue en assemblée délibérante;

c) en tant que travailleurs, d'exercer leurs activités dans leur langue;

d) en tant que consommateurs d'être informés et servis dans leur langue;

Au Chapitre de la langue de la législation et de la justice, les dispositions de l'article 133 de l'A.A.N.B. (1867) doivent être rigoureusement respectées en particulier en ce qui concerne les procédures, plaidoiries et jugements des tribunaux judiciaires et quasi-judiciaires.

Au Chapitre de la langue de l'administration, les citoyens de langue française et de langue anglaise doivent pouvoir, notamment:

a) recevoir les textes et documents de l'administration publique dans leur langue;

b) ne pas se voir refuser un emploi dans les services publics à cause d'une méconnaissance d'une deuxième langue lorsque la connaissance de cette langue n'est pas nécessaire aux fonctions dont il s'agit et qu'il n'y a pas de contact direct avec la population;

c) prendre connaissance dans leur langue des affiches et de la publicité qui leur sont adressées;

d) participer, dans leur langue, à l'administration scolaire et municipale lorsqu'une telle commission scolaire ou municipale s'adresse à un nombre suffisant de parlants français et de parlants anglais, et être informés des gestes et décisions de ces administrations;

e) avoir accès, dans leur langue, aux services publics de santé, aux services sociaux, aux entreprises d'utilité publique et aux ordres professionnels.

Au Chapitre de la langue du travail, les travailleurs québécois de langue française et de langue anglaise doivent voir leur langue respectée, en particulier en ce qui concerne:

a) les communications écrites qui leur sont individuellement adressées;

b) les procédures d'arbitrage, de grief et de sentence arbitrale qui les concernent personnellement;

c) la protection de leur emploi et le droit à une promotion sans égard à la connaissance d'une langue lorsque cette connaissance n'est pas nécessaire à l'accomplissement de la tâche et lorsque cet emploi n'entraîne aucun contact avec le public.

Au sujet de la francisation des entreprises, les députés libéraux à l'Assemblée nationale s'en tiennent aux dispositions de la loi 22, en particulier en ce qui concerne:

a) la négociation d'un programme de francisation adaptée à la situation et à la structure de chaque entreprise et de son siège social et de ses filiales et succursales;

b) l'emploi de toutes les mesures appropriées et compatibles avec les objectifs de croissance économique du Québec pour favoriser la francisation des entreprises québécoises sans qu'il y ait lieu de recourir au régime de sanctions nettement excessives du projet de loi 1.

L'épopée des vols de bicyclettes

par Jean-Claude Leclerc

On ne peut pas accorder plus de signification qu'il n'en faut à certaines histoires de police, mais l'on se condamne à ne rien comprendre à la situation qui prévaut dans sa ville et dans son quartier si l'on ne s'arrête à quelques "incidents" et aux statistiques disponibles. L'Italie a rendu célèbre "Le voleur de bicyclettes"; si l'on pouvait raconter l'histoire des bicyclettes volées à Montréal, toute une épopée prendrait peut-être forme à nos yeux.

Commençons donc par un exemple et des chiffres précis. L'un de mes voisins se fait voler sa toute neuve acquisition, une bicyclette à dix vitesses; il en rachète une autre, qui connaît le même sort; espérant s'en tirer grâce au calcul des probabilités, il se risque à s'en procurer une troisième: c'était sous-estimer le niveau de criminalité à Montréal. Il dut appliquer à son vélo le vieux principe: jamais deux sans trois. Aux grands maux les grands remèdes, sitôt en possession de son quatrième véhicule, il le défigura de radicale façon à l'aide d'une torche de soudeur! Il se promène sans problème depuis sur sa laideur à deux roues!

Dans le même quartier, le poste de police dénombrait l'an passé, pour la période d'été, 563 vols déclarés de bicyclettes, pour un total peut-être deux fois supérieur si l'on tient compte des disparitions non déclarées. De ce nombre, seulement 62 vols ont été retrouvés, taux de solution des crimes de nature à encourager le vol et à démoraliser les adeptes les plus fervents de la bécane. À la grandeur de la métropole et du territoire de la Communauté urbaine, on peut croire que ce vol représente une perte économique importante et une faille sérieuse dans la sécurité publique.

Cette année, la "vague" s'annonçait

aussi importante, le même poste, le 16 sis au coin du parc Lafontaine, enregistrant quelque 200 vols de bicyclettes pour les seuls mois de mai et de juin. Tendait leur filet dans ce secteur, les policiers interceptèrent en trois jours quelque 250 vélos sans immatriculation. De ce nombre, combien de possesseurs préférèrent oublier leur véhicule au garage de la police plutôt que d'oser revenir le prendre en pleine qualité de propriétaire dûment pourvu de son permis municipal? Une quarantaine!

Le poste 16 a dû stopper cette opération, puisque ses fondements juridiques étaient plutôt fragiles, les cyclistes ne pouvant être présumés avoir volé leur véhicule. La police en fait ne peut présumer ni que tous les vélos sans "licence" sont volés, ni qu'aucune bicyclette en règle avec le règlement municipal appartient légitimement à son possesseur apparent. Néanmoins, d'après les policiers qui ont participé à cette opération, plusieurs faits intéressants peuvent être retenus et devront faire l'objet d'un examen plus poussé.

D'abord, trois sources de vols ont été généralement identifiées. Les vols ont été plutôt des "emprunts" faits par des jeunes, qui abandonnent le vélo sitôt terminé leur promenade. Les vols qui fournissent, le vélo vite revendu dans un autre parc, de quoi payer son détaillant de drogue. Enfin, les vols organisés par des réseaux de spécialistes, équipes de ciseaux d'acier, de camion pour la cueillette et la livraison, d'entrepôts de recel et de points de redistribution. On aura reconnu dans les deux dernières catégories des rapports importants avec la criminalité "majeure".

Poussant plus loin leurs observations, les enquêteurs ont également

découvert que rien n'est plus difficile à établir présentement que la qualité de propriétaire de vélo. Telle compagnie étrangère fait impunément entrer au pays des bicyclettes qui ne portent aucun numéro de série. Tel autre fabricant utilise la même série de numéros pour plusieurs de ses productions d'une année à l'autre, de sorte qu'un même numéro de série peut valoir pour plusieurs véhicules de même marque et de séries différentes! Sans parler des commerçants, spécialistes ou pas, qui vendent des vélos sans remettre de facture spécifique, laissant à l'acquéreur seulement un coupon de caisse ne faisant foi d'aucun objet identifié.

Pire: la police a complètement perdu le contrôle des licences. Autrefois, le propriétaire d'un vélo devait se rendre au poste requérir son immatriculation, et la police pouvait ainsi tenir registre des numéros de série et des noms de possesseurs ayant fait immatriculer leur vélo. Sous prétexte de commodité et d'économie, la municipalité a changé ce système et a confié l'émission des plaques d'immatriculation aux vendeurs de bicyclettes. Comme certains marchands ne "vendent" pas de plaques, que d'autres le font même ceux qui ne sont pas leur client ou encore que certains refusent de rendre ce service, autant dire que le "libre choix" est en train de s'installer la aussi. Mais avec lui aussi s'installe une situation de fait propice à la fraude fiscale et au vol et face à laquelle la police, comme les autorités, reste sérieusement apathique.

Le système mis au point au poste 16 ne peut être étendu tel quel à tout le territoire: une politique devrait néanmoins être recherchée, acceptée et mise en application dans l'ensemble du territoire.

Mais cette incurie municipale à l'égard des vols de bicyclettes s'inscrit dans une problématique plus générale. Le vol n'est pas la seule ni même la plus importante des plaies à frapper le monde de la bicyclette. Ceux qui échappent en effet à l'attention des voleurs n'évitent pas pour autant les automobilistes et la pollution qui émane des véhicules-moteur. La situation est à cet égard fort bien illustrée près du même parc Lafontaine, devant le poste 16, où les cyclistes qui veulent survivre vont illégalement dans cet espace vert, alors que ceux qui veulent respecter la loi doivent le faire à leurs risques et périls dans les

rues autour, ces autoroutes déguisées que sont devenues les artères Papineau, Sherbrooke, Rachel et Parc-Lafontaine.

On le voit, les seules mesures répressives ou préventives de la police ne sauraient redonner droit de cité au vélo, permettre d'en généraliser l'usage et d'en faire baisser les prix et donc la valeur sur le marché clandestin. Montréal comme la plupart des autres villes du pays est encore fort loin des agglomérations urbaines qui ont su intégrer la bicyclette au transport public. La métropole en est encore à son Vélo-drome et aux pistes cyclables. L'on n'a pas encore de politique cohérente à l'égard des bicyclettes faute d'avoir de politique urbaine, tout simplement.

Les jeunes et les moins jeunes n'ont pas de pistes familières et facilement accessibles où s'ébattre, ils encombrement donc les parcs, ce qui cause une nouvelle plaie. D'excellentes pistes cyclables ont été installées par les divers services gouvernementaux ou municipaux de la région, elles sont malheureusement trop peu connues, trop peu indiquées. Quant aux vélo-dromes de quartier ou de municipalité, on ne peut plus hélas s'en payer, depuis qu'on a englouti une certaine de millions de dollars dans celui des Jeux.

Mais pistes cyclables et vélodromes, s'ils répondent à un besoin spécifique, ne sauraient cependant tenir lieu de politique générale. Les réalisations déjà accomplies en ces domaines peuvent même être des voies d'évitement, au lieu d'offrir un tremplin au progrès et au développement de la bicyclette en milieu urbain.

Ainsi donc la même dégradation urbaine qui est propice à la criminalité complique la mise en vigueur aussi des simples règlements interdisant la bicyclette dans les parcs, que le code criminel qui interdit le vol d'un vélo. Faut-il s'en surprendre quand la police elle-même en est rendue à patrouiller en automobile un Parc aussi peuplé que le parc Lafontaine? Comment peut-on appliquer du reste la loi quand d'évincer les enfants qui roulent à vélo dans un parc équivalent à les refouler dans la circulation mortelle autour?

Finalement, le voleur de bicyclette reste un petit délinquant en comparaison avec ceux qui font plus largement main basse sur la ville et y spolient, légalement mais non moins sérieusement, le droit des simples citoyens d'y vivre en toute urbanité.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean-François, Pierre Lagnon
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$55 par année, six mois: \$30. À l'étranger: \$60 par année, six mois: \$33. Trois mois: \$21. Éditions du samedi: \$15 par année. Éditions du dimanche: livrées à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Le projet Payette sur la réforme de l'assurance-automobile

En matière de blessures corporelles, d'excellents choix fondamentaux mais des modalités qui laissent à désirer

Le projet de réforme mis de l'avant par madame Lise Payette représente une étape majeure pour le Québec dans le domaine de l'assurance automobile. On doit rendre hommage à madame Payette pour le courage qu'elle a manifesté en abordant le problème d'une façon si vigoureuse. Il faut aussi en même temps souligner le mérite de l'ancien ministre, M. William Tetley. C'est sous son égide que le système actuel fut remis en question et c'est grâce à son appui que le problème a fait l'objet d'une étude en profondeur.

Les changements proposés par le projet Payette suivent dans les grandes lignes les recommandations du Rapport Gauvin, tout en apportant certaines modifications au régime proposé dans ce rapport, soit pour des raisons politiques, soit pour répondre à certaines critiques. D'une part, il aurait été naïf de croire qu'un gouvernement qui est fier de se proclamer social-démocrate renoncera au rêve de l'étatisation. D'autre part, si le projet n'incorpore que très peu de recommandations visant à réduire les frais d'administration dans le secteur privé, il sera toutefois possible d'en introduire plus tard, quand les réformes proposées seront bien rodées. Dans l'intervalle, l'industrie devrait voir elle-même à implanter ces mesures destinées à réduire les frais à un niveau raisonnable pour un service qui est rendu obligatoire. Sinon, elle n'aura pas à se plaindre de la prise en charge par l'État de l'ensemble du secteur de l'assurance automobile.

Certaines réserves doivent néanmoins être faites relativement au projet Payette. Elles portent soit sur les modalités des plans proposés, soit sur les questions d'ordre technique. Étant donné la complexité du sujet, les commentaires qui suivent porteront uniquement sur les blessures corporelles.

L'indemnisation des blessures corporelles

En optant pour l'abolition complète du droit de poursuite en matière de blessures corporelles, le gouvernement reconnaît le besoin d'indemniser toutes les victimes d'une façon adéquate, surtout les victimes d'accidents graves. Des experts américains, conscients des difficultés rencontrées dans les régimes mitigés ou le droit de poursuite n'a pas été aboli mais simplement assujéti à certaines limites, voient maintenant l'abolition complète du droit de poursuite comme le seul moyen pratique de corriger les injustices infligées sous le système actuel aux victimes des accidents graves: le gouvernement endosse cette conclusion.

Certains milieux au premier rang desquels figure le Barreau contestent cette manière de voir. Aussi est-il nécessaire d'expliquer à nouveau la position prise par le Rapport Gauvin sur ce point afin de dissiper toute confusion engendrée par des opinions si étonnamment contradictoires. Il ne serait, en effet, ni logique, ni justifiable de rejeter l'opinion des membres de la profession légale pour le simple motif qu'ils sont intéressés pécuniairement. Combien de fois la société ne peut-elle compter que sur les seuls intéressés pour défendre les droits véritables de la collectivité? Ce qu'il ne faut pas oublier, cependant, c'est que seul l'intérêt des victimes des accidents d'automobiles

par

Ewen Rankin

■ *Economiste à Québec, Ewen Rankin fut membre du Comité Gauvin sur l'assurance-automobile, qui remit au gouvernement Bourassa en 1974 un rapport volumineux dont le contenu n'a cessé depuis ce temps de dominer les débats publics sur cette question. Dans cet article rédigé spécialement pour Le Devoir, M. Rankin examine la partie la plus importante de la réforme proposée dans le Livre bleu de madame Lise Payette, soit le nouveau régime qui prévaudrait en matière de blessures corporelles. Il conclut que les options fondamentales sont bonnes mais que plusieurs modalités y gagneraient à être révisées et examinées de plus près.*

doit nous préoccuper.

Le Barreau prône essentiellement un mode d'indemnisation sans égard à la responsabilité pour les cas de pertes mineures, tout en maintenant le recours aux tribunaux dans tous les cas. Les recommandations du Bureau d'assurance du Canada (BAC) représentant l'industrie des assurances, sont à peu près du même ordre, sauf qu'on limite le recours sous le régime de la faute aux cas graves.

Ces propositions, le Comité d'étude les a rejetées dans son rapport (page 311), et il a expliqué clairement pourquoi. Sous ce régime, on laisse dans le système de la faute comme présentement, tous les cas graves, i.e. de décès et d'invalidité de longue durée ou permanente. On oublie justement ce qui faisait la grande faiblesse du système qu'on veut corriger, soit le traitement fortement inadéquat accordé à la plupart des victimes des cas les plus graves.

Toutes les enquêtes portant sur l'indemnisation des victimes ont abouti à des conclusions concordantes: sous un système de responsabilité, celui qui est victime d'une perte mineure est susceptible d'obtenir une compensation plus qu'adéquate, alors qu'au contraire, celui qui est victime d'un accident grave recevra une compensation souvent tragiquement inadéquate, lors même qu'il serait en mesure d'établir la faute d'un tiers. Comme ces victimes sont relativement peu nombreuses, leur situation n'est que rarement portée à la connaissance du public. Il faut qu'un parent, un ami ou un voisin soit tué ou gravement blessé dans un accident d'automobile pour qu'on se rende compte de cette faille du régime actuel. Mais on doit être conscient que personne n'est à l'abri d'une telle catastrophe.

Le Barreau n'a jamais réfuté d'autres données, sauf pour prétendre que les données fournies sont dépassées mais sans pour autant présenter d'autres données plus valables. Pour répondre d'une façon logique au Rapport Gauvin, le Barreau et l'industrie de l'assurance auraient dû proposer un plan d'assurance exactement à l'inverse de celui qu'ils ont suggéré. C'est-à-dire que les cas de décès et d'incapacité prolongée ou permanente devraient être traités sans égard à la responsabilité, alors que, si on tient à garder un droit de

poursuite, on devrait le faire pour les cas de moyenne et de faible importances.

On reproche également au régime proposé d'assurer l'indemnisation des victimes trouvées "en faute". Le Barreau déclarait dernièrement que "les innocents paieraient pour les coupables". Mais comme le rappelle le Rapport Gauvin, qui sont ces soi-disant "coupables" qu'on veut indemniser? À part les exemples exceptionnels et plutôt rares, tel celui du conducteur en état d'ébriété, ce sont:

a) tous ceux qui, dans un moment de distraction ont fait une fausse manœuvre au volant;

b) tous ceux qui ne pouvaient identifier l'autre véhicule impliqué dans l'accident;

c) tous ceux qui n'ont pas commis de faute, mais qui ne pouvaient prouver la faute de l'autre automobiliste;

d) tous les dépendants de l'automobiliste trouvé en faute (i.e. la veuve et les enfants), complètement étrangers aux circonstances qui ont provoqué l'accident.

Ces victimes, soi-disant "coupables" aujourd'hui ne sont pas indemnisées sauf dans le cas d'une assurance pour une protection minimale sous le Chapitre B) (assurance individuelle). Il incombe à chacun de juger s'il ne se trouvera jamais lui-même parmi ce groupe de victimes décrites plus haut. Le Comité Gauvin n'a pas vu la chose dans l'optique voulant que "les innocents paient pour les coupables", mais a plutôt recommandé qu'on échange le droit de poursuite pour le droit d'être compensé dans toutes les circonstances. Il a soutenu ainsi le principe selon lequel la protection offerte par l'assurance doit couvrir tous les accidents, même ceux résultant d'un manque de jugement momentané de la part d'un automobiliste au volant: ceci est un risque qui existe constamment et pour tout le monde. Celui qui ne se croit pas à l'abri de la moindre erreur de jugement au volant et qui veut vraiment que sa femme et ses enfants ne soient pas punis pour ses fausses manœuvres sur la route, se rangera sans doute du côté du Rapport Gauvin.

Le régime de compensation

Le projet Payette apporte certaines améliorations dans le Rapport Gauvin des changements de deux ordres en matière de compensation des blessures corporelles. Premièrement, le revenu maximum protégé et la compensation minimale sont augmentés pour tenir compte des changements dans les conditions économiques depuis la parution du Rapport Gauvin. La limite du revenu annuel couvert par le plan obligatoire est portée à \$18,000. Toutefois, le Rapport Gauvin préconisait que l'assurance automobile devienne "premier payeur". En l'absence d'une telle règle, le niveau de \$18,000 risque de créer un sérieux problème d'excès de couverture pour plusieurs assurés, les obligeant ainsi à payer pour une protection qu'ils tiennent déjà en vertu d'une autre police d'assurance. Pour minimiser cette faiblesse du projet, le gouvernement devrait étudier la possibilité de réduire ce maximum et, en conséquence, de diminuer le coût du nouveau régime dans toute la mesure où un tel dédoublement existe. La comparaison avec le coût du régime actuel serait plus favorable.

Le projet Payette apporte certaines améliorations au plan Gauvin, notamment en ce qui concerne l'indemnisation accordée aux cas des personnes demeurant au foyer, aux étudiants majeurs et aux personnes qui, au moment de l'accident, se trouvaient sans emploi. Il faut signaler dans ces cas la nécessité de préciser très soigneusement les définitions et les règles à retenir pour calculer la compensation.

L'étude de l'expérience vécue aux États-Unis permettrait au gouvernement de discerner les pièges et l'aiderait à résoudre les nombreux problèmes particuliers à ces cas. Il faut aussi profiter de l'expérience américaine pour préciser le fonctionnement du régime dans le cas des assurés voyageant en dehors de la province.

Finalement, il faut signaler une disposition du projet qui n'a pas soulevé de commentaires jusqu'à présent. En effet, le projet Payette prévoit que toute "rente payable en vertu d'un régime supplémentaire de rentes et pensions de vieillesse" sera déduite du montant de la rente accordée à une victime d'un accident d'automobile ou à ses dépendants, jusqu'à concurrence du minimum de base de \$80 par semaine.

Cette disposition vise à éviter un dédoublement de compensation et de réduire ainsi le coût de la protection. La logique qui l'inspire vaut dans le cas où cette règle sera appliquée à l'âge de la retraite, soit pour une victime atteinte d'une incapacité permanente, soit pour la veuve d'une victime tuée dans un accident d'automobile. Par contre, quand on considère le cas des régimes de fonds de retraite privés qui contiennent une clause d'invalidité, ou une garantie d'un paiement minimal sous forme d'une rente aux héritiers, l'impact sur le financement du régime d'assurance automobile est plus prononcé. En d'autres termes, une personne couverte par un régime de retraite de ce genre n'est protégée en vertu du projet Payette que pour l'excédent de sa police privée, jusqu'à concurrence d'un revenu de \$18,000 par an sous réserve du minimum de \$80, par semaine. La protection de l'assurance automobile ne serait qu'un supplément à la protection déjà accordée par une police d'assurance privée ou une rente viagère. Une telle personne serait ainsi indemnisée (ou ses dépendants) de deux sources, mais dans les limites prévues dans le projet Payette. Ce genre de difficulté a été signalé dans le Rapport Gauvin. C'est pourquoi le Comité d'étude avait recommandé que l'assurance automobile devienne premier payeur. Bien entendu, il y a place pour des opinions différentes à ce sujet, mais il est bon d'attirer l'attention du public sur ce problème avant qu'une décision finale

ne soit prise par le gouvernement.

L'administration du régime

Sur le mode de financement du régime, le ministre a avoué à maintes reprises que le gouvernement n'a pas encore fixé ses intentions. Cependant, le projet Payette décrit trois méthodes:

1) taxe sur l'enregistrement des véhicules et les permis de conduire;

2) taxe additionnelle sur l'essence et,

3) pourcentage ajouté à l'impôt sur le revenu des particuliers.

Dans ces conditions, on peut croire que le gouvernement serait disposé à examiner de plus près une quatrième méthode, qui serait à la fois plus simple et plus rationnelle: le prélèvement d'une prime selon le risque. Même si théoriquement une combinaison des trois méthodes suggérées dans le projet peut arriver à peu près au même résultat, un tel système nécessiterait une analyse très complexe des statistiques des pertes pour que chacun des éléments du financement soit ajusté au risque à tous les ans. Ce genre d'analyse est pour le moins aussi complexe que sous un régime de primes. De plus, une telle procédure présenterait le désavantage d'être très difficile à surveiller pour le public.

Il se peut que les coûts inhérents à une tarification selon le risque justifient la réticence du gouvernement à l'égard d'une telle méthode. En réalité, sous un régime semblable à celui du Manitoba ou de la Saskatchewan, ce coût est estimé à seulement 0,3% de la prime. De plus, une grande partie des dépenses encourues à cette fin proviendrait de la cueillette et de l'analyse des statistiques sur les pertes. On peut présumer que ce travail sera nécessaire dans n'importe quel système de financement. Ainsi, on pourra difficilement faire des économies substantielles à ce poste si on rejette la tarification selon le risque.

Le même raisonnement vaut pour le prélèvement des primes. Le coût d'émission des polices est estimé à 0,9% dans les régimes étatiques et ne serait que légèrement plus élevé dans un système concurrentiel. Il n'est guère possible de réduire sensiblement ce pourcentage. Ce l'est encore davantage si on tient compte de l'effet du mode de perception sur les revenus de placements. Par exemple, les régimes du Manitoba et de la Saskatchewan perdent entre 1% et 2% de la prime en raison du fait que la majeure partie du prélèvement est rattachée aux plaques d'immatriculation. En somme, le gouvernement ferait bien d'examiner ce sujet plus soigneusement et plus en profondeur.

Il ne doit pas être nécessaire de sou-

ligner les avantages d'un système de tarification selon le risque. J'ai déjà énoncé dans LE DEVOIR (13 avril 1977) les raisons qui plaident pour cette solution. Mais pour illustrer à nouveau les anomalies que peut produire tout accroc à ce principe, on peut citer deux cas extrêmes. Personne ne veut qu'un homme à la retraite couvert pour le minimum de \$80 par semaine et conduisant peu souvent, paie la même prime que le propriétaire d'une grosse voiture sport, souvent meurtrière, qui est protégée en fonction du niveau élevé de revenu nécessaire à un tel train de vie.

Il est donc pertinent de lire dans le texte du projet gouvernemental que "l'absence de concurrence donne une plus grande souplesse au niveau de la tarification, et permet l'emploi de facteurs de tarification qui ne sont pas nécessairement fonction du risque actuel". Cette phrase élégante équivaut à dire que l'administration du régime peut se servir de n'importe quel principe de tarification qui lui convient. On n'est pas loin du fameux dicton: "ce qui est bon pour General Motors est bon pour l'Amérique!"

Des prévisions plutôt optimistes

Avant de terminer sur la question des frais administratifs, il convient de mentionner que le pourcentage de 6% prévu par le projet paraît un peu optimiste. Une analyse détaillée des postes de dépenses comparables aux régimes du Manitoba et de la Saskatchewan nous indiquerait plutôt un ordre de grandeur de 8%. Qu'il en soit, les changements proposés par le projet Payette amèneront des économies très importantes dans les frais d'administration. Ces économies pourraient être de l'ordre de 24%. Une différence de 2% n'est pas très significative.

Finalement, en choisissant un régime étatique, le gouvernement se prévaut de son droit et de son devoir d'exercer un jugement politique. Il reste quand même une ambiguïté dans le projet: on considère en effet que l'indexation des rentes aurait influence le choix du gouvernement. Si tel est le cas, cet argument n'est pas valable, car les problèmes liés à l'indexation des rentes ne disparaîtront en aucune façon à cause de l'étatisation. Au fond, outre les problèmes techniques, la question est de savoir quel groupe d'assurés doit supporter le coût de l'indexation: ceux qui sont inscrits au temps de l'accident, ou ceux inscrits à l'époque où un ajustement de la rente s'avère nécessaire. Dans les deux cas, le mécanisme pour appliquer la solution est sensiblement identique, qu'il s'agisse d'un régime étatique ou d'un régime privé.

LIBRE OPINION

Quand les religieuses votent fort

par Micheline Giard

Le 13 juin dernier, M. François Desmarais devenait le commissaire du quartier numéro un de la Commission scolaire Ste-Croix, devançant par 132 voix son plus proche rival, M. Roger Girard, qui détenait ce poste depuis douze ans. Ce quartier recoupe en partie la municipalité d'Outremont et compte 4,221 électeurs inscrits (divisés en 14 sections de vote) dont 488 religieuses. Du fait que celles-ci ne constituent qu'une minorité de cet électoral, on pourrait croire que le vote de ces religieuses a eu peu d'influence sur le résultat de ces élections. Or, tel ne fut pas le cas.

Si on examine le relevé global du vote du quartier (émis par l'Office des élections de la Commission scolaire Ste-Croix), on remarque que la participation est plus élevée dans les bureaux de vote où sont inscrites des religieuses qu'ailleurs: les sections sans religieuses ont une moyenne de participation de 30,6% alors que ce chiffre monte à 40% pour les sections où sont dénombrées des religieuses. Cette participation s'élève même à 52,0% et 50,0% pour les sections 7 et 8, où les religieuses forment la moitié des électeurs inscrits. Cette participation aurait pu être sans incidence si le vote des religieuses s'était réparti entre les trois candidats,

mais l'examen des programmes des trois candidats nous laisse croire que seul M. Desmarais a eu les faveurs de cet électoral.

En effet, alors que les programmes de Mme Suzanne Dufresne et de M. Roger Girard restaient muets sur la question religieuse, celui de M. Desmarais promettait, entre autres, de "s'assurer de la qualité d'un enseignement religieux disponible dans chaque école", de "collaborer avec les autorités municipales et paroissiales" et enfin d'"inculquer aux élèves des notions de discipline, de civisme et de probité à travers la vie scolaire", trois mesures qui répondaient facilement aux attentes des religieuses. Celles-ci auraient donc appuyé le candidat Desmarais. D'ailleurs les résultats du vote tendent à prouver ce fait puisque dans les sections 7 - 8 - 9, où sont inscrites 352 religieuses, l'on note un vote très élevé en faveur de M. Desmarais avec des moyennes respectives de 77,8%, 84,6% et 64,8%, alors que celui-ci récoltait en moyenne 34,7% du vote dans les autres sections. D'autre part, il s'avère que des huit sections de vote où M. Desmarais est arrivé en tête, six sections ont des religieuses inscrites, dans une proportion variant de 8,4% à 50,8% du total des électeurs inscrits dans ces sections, tandis qu'aucune des sections de vote où M. Girard a fini en tête

ne compte de religieuses.

Pour l'instant, il nous est impossible de déterminer la proportion du vote religieux parmi les 654 voix recueillies par M. Desmarais. Il est évident que celui-ci ne s'est pas fait uniquement élire par les religieuses. Mais du fait qu'au moins 289 religieuses se sont prévalues de leur droit de vote, le choix de cet électoral aura été décisif si l'on considère que 132 voix séparent M. Desmarais de M. Girard et que, par conséquent, sans l'apport du vote religieux les résultats auraient été bien différents.

Que les religieuses aient participé en grand nombre au scrutin du 13 juin, on ne peut que les en féliciter. Qu'elles aient voté massivement en faveur de M. Desmarais, c'est leur droit, et que leur vote soit lié à la victoire de M. Desmarais, à cela rien d'irrégulier. Nous n'omettrons qu'une seule réserve, à savoir le critère qu'elles ont retenu pour choisir M. Desmarais.

En effet, quel que soit le souci religieux et moral que manifeste M. Desmarais, cela ne constitue pas l'atout principal d'un commissaire et force est de constater que des trois candidats, M. Desmarais est celui qui a le moins côtoyé le monde de l'éducation au cours des dernières années. M. Girard bénéficiait d'une solide expérience du fait qu'il détenait le poste de commissaire depuis 1965 tandis que Mme Dufresne fait partie depuis huit ans de comités d'écoles et de comités de parents. Que M. Desmarais ait été invité par le secrétaire du Comité de restructuration scolaire "à donner ses impressions" sur un "volumineux rapport" n'a rien de particulièrement impressionnant puisque M. Desmarais aura été consulté en tant que personnalité de la scène municipale à Outremont et non en tant qu'expert du monde de l'éducation.

Pourtant, il ne faudrait pas se méprendre et croire que M. Desmarais n'a pas les aptitudes requises pour bien remplir ce poste. Il saura sûrement mettre à profit ses qualités d'administrateur. Mais reste à savoir la pertinence de sa victoire due en dernière instance à son souci religieux et dans quelle mesure le vote des religieuses est entré en contradiction avec la volonté de la majorité des citoyens d'Outremont.

L'auteur de cet article est étudiante en sciences politiques à l'Université de Montréal.

Repenigny, le 6 juillet 1977.

Guy BRASSARD

UNE AVENTURE AFRICAINE
À SEULEMENT 6½ HEURES DE VOL
DÉCOUVREZ LE
SÉNÉGAL
LE PARADIS DES VACANCES
COMPLÈTES

Il est maintenant possible d'avoir une aventure africaine "TRÈS PEU DISPENDIEUSE" au Sénégal, à seulement 6½ heures de vol de New York, par jet.

Le Sénégal offre toute la romance qui compose l'Afrique "le vrai paradis à visiter". Vous verrez tout ce qu'il y a de plus fantastique au Parc National; le sanctuaire d'oiseaux le plus imposant au monde; quelques-unes des plus belles plages au monde sur les côtes de l'Atlantique: pêche, bateau, autres sports — sans oublier les luxueux hôtels de quatre étoiles et enfin la fameuse cité cosmopolitaine de Dakar — le bijou de l'Atlantique.

N'hésitez pas à découvrir le Sénégal ainsi que vos amis. Vous apprendrez énormément avec ce paradis de vacances complètes. Faites-nous parvenir ce coupon dès aujourd'hui. Vous ne le regretterez jamais!

* De New York volez rapidement vers le Sénégal.



BUREAU
TOURISTIQUE
GOUVERNEMENT
DU SÉNÉGAL

ÉDIFICE PAN AM
(LOBBY OUEST)
200 AVE. DU PARK
NEW YORK, N.Y. 10017
(212) 682-4695

Voyez votre agent de voyage
ou téléphonez:



Bureau touristique du gouvernement du Sénégal, 200 ave. du Parc, New York, N.Y. 10017.

J'aimerais recevoir des renseignements sur le Sénégal, le paradis des vacances complètes.

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROV. _____ CODE _____

LD-7

M. Georges-Émile Lapalme, Président, Commission des biens culturels.

Récemment, j'ai eu le bonheur de visiter le manoir Papineau à Montebello, lequel est la propriété de CP Hotels ou d'une compagnie affiliée.

Ce manoir m'apparaît être un des joyaux du patrimoine québécois et constitue une leçon élevée sur notre histoire culturelle et politique.

Quoiqu'il faille rendre hommage au Canadien Pacifique d'avoir reconnu ce monument d'exceptionnelle valeur, je crois que celui-ci devrait être administré et possédé par le gouvernement du Québec.

D'une part, l'étage supérieur où étaient situés les chambres à coucher a été transformé en salle de conférence d'aspect hétéroclite en relation avec le caractère de l'immeuble.

L'aérospatiale au Canada

Suite de la première page

villand Quiet Pride et devenu à Paris la "fierté silencieuse".

C'était la huitième participation canadienne au Salon du Bourget. Et M. Bennett a pu affirmer qu'elle a été la plus importante à ce jour. Vingt-neuf industries, dix du Québec y étaient présentes. Dix-sept d'entre elles exposaient leur équipement, qui pouvait aller du parachute au système de navigation par inertie (dont plus de la moitié de la flotte commerciale du monde est présentée équipée). On y admirait encore le bras manipulateur de la navette spatiale et les turbopropulseurs, dont 95% sont vendus à l'étranger, ainsi que l'équipement électronique le plus raffiné et les avions de conception canadienne.

Enfin, notons que le Canada côtoyait quelque 20 autres pays au Bourget où, au total, on a dénombré 627 exposants dans les pavillons et 233 avions différents (parmi lesquels 130 avions légers d'affaires et de tourisme) sur les aires de stationnement. Même s'il s'agissait de la plus importante participation internationale depuis la création de cette exposition en 1909, après désignée comme "la première exposition internationale de la locomotion aérienne", tout le monde a reconnu que les nouveautés se faisaient ra-



Salué comme une des nouveautés au Salon de Paris le quadriturbopropulseur Dash 7 de De Havilland Aircraft of Canada connaît cependant un départ lent sur le plan commercial avec seulement trois appareils vendus à Wardair.



La maquette grandeur réelle de l'avion d'affaires Challenger qui fut présentée au Salon de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris au début de juin et qui effectuait présentement une tournée européenne.

Carrefour de l'industrie aéronautique et spatiale, le Salon du Bourget est vraiment l'endroit où spécialistes échan- gés des vues, cherchent à conclure des alliances, à percer les secrets des concurrents. On surveille, on espionne et, parfois, on réussit à nouer des relations fructueuses, voire même des associations pour une

coopération future. Mais il faut bien reconnaître que domine une âpre concurrence, dont l'enjeu se chiffre par milliards.

Dans un tel contexte, on peut comprendre l'intérêt suscité par la participation canadienne au moment où le gouvernement d'Ottawa s'apprête à dépenser plus de \$2,5 milliards pour l'achat

de 130 à 150 nouveaux avions de combat pour équiper ses forces aériennes, sans oublier la somme d'un milliard déjà engagée dans l'achat des 18 avions patrouilleurs maritimes Lockheed P-140 Auroras.

M. Bennett estime que la valeur de la participation canadienne au Salon du Bourget ne peut réellement se mesurer à court terme, uniquement par le volume

de contacts et d'échanges d'idées avec des compagnies étrangères, comme avec des clients qu'ils soient anciens ou nouveaux.

Le coût de la participation canadienne peut être évalué entre \$1 million et \$1,5 million dont plus d'un tiers est assumé par le gouvernement canadien. Comme la plus grande partie de la production aérospatiale canadienne est destinée à l'exportation, il est primordial pour les principales industries canadiennes d'être présentes au Bourget. De plus, à la suite du Salon, comme prolongement immédiat il y a souvent des tournées de démonstration d'équipement comme celles qu'effectuent actuellement d'une part le Dash 7 et, d'autre part, la maquette grandeur réelle du Challenger dans près d'une dizaine de pays européens.

Mais où en est au juste l'industrie aérospatiale canadienne présentement? L'Association des Industries aérospatiales du Canada regroupe 97 entreprises, dont 40% sont situées au Québec. Son président, M. Bennett, dont la propre entreprise Innotech Aviation Ltd. est située à Dorval, se félicite de voir que l'industrie dans son ensemble sort à peu près intacte d'une période extrêmement difficile. En effet presque toutes les entrepri-

ses qui oeuvraient dans l'aéronautique il y a six ou sept ans, sont encore actives.

Vers 1968 l'aéronautique employait au Canada quelque 48.000 ouvriers, actuellement il n'y a plus que 25.000 ouvriers et, avec la relance, on espère d'ici un an, les sous-traitants pour de l'équipement militaire aidant, atteindre les 30.000 emplois. Cette baisse de la main-d'œuvre très spécialisée provenait surtout du gel du budget militaire canadien, alors qu'au cours de la même période l'aviation civile commerciale était fortement pénalisée par les remous de la situation économique et la crise du pétrole.

Pour M. Bennett il est très important que les entreprises aient été capables malgré tout de conserver au moins leur expertise technique avancée et leur structure de gestion au cours des années difficiles. Ainsi elles se trouvent en bonne position pour tirer avantage du changement de politique du gouvernement d'Ottawa, qui a décidé d'indexer le budget d'équipement de la Défense nationale à l'inflation ce qui représente environ 12% d'augmentation annuelle pour les cinq prochaines années.

Prochain article: atouts de l'aérospatiale canadienne.

suites
de la première
page

UNE COLLECTION

ministre des Affaires culturelles.

Faut-il préciser ici que le ministère des Affaires culturelles ne dispose toujours pas des locaux et du personnel nécessaire à la mise en valeur de cette collection? Le ministère de l'Éducation ne s'est plus occupé de cette collection depuis.

Dans une lettre récente adressée à la fondation Macdonald-Stewart, le sous-ministre intermédiaire des Affaires culturelles, M. Pierre Boucher, indiquait qu'il ignorait toujours l'identité du propriétaire de la collection et l'endroit où elle se trouvait.

La fondation Macdonald-Stewart, qui a entrepris la restauration du château Dufresne, souhaiterait aménager un musée du meuble et de la décoration dans cet immeuble. On sait que le ministère des Affaires culturelles a classé le château Dufresne monument historique à la fin de 1976.

Bien que sa restauration soit déjà fort avancée, le château Dufresne n'a pas encore une vocation propre autre que celle de montrer la richesse d'une famille québécoise au début du siècle. Le château pourrait servir de point de départ à un important musée des arts décoratifs à l'intérieur duquel la collection Jean-Marie Gauvreau retrouverait toute sa valeur et toute son utilité.

M. Luc D'Iberville-Moreau, de la fondation Macdonald-Stewart, estime que la collection se trouve, relativement, en bon état. Il faudrait, selon lui, deux bonnes années de travail pour la remettre dans un état convenable à des fins didactiques et d'expo-

sition. "La propriété de cette collection nous importe peu, nous dit-il, car nous fournissons déjà le château Dufresne. L'important c'est que cette collection et le château servent. Ce pourrait être un formidable instrument de travail", non seulement pour connaître l'art d'autrefois, mais aussi pour former des personnes à la restauration des objets anciens, à l'administration et à la mise en valeur des musées.

M. Jean-Marie Gauvreau avait mis une trentaine d'années à rassembler cette collection aux prix de nombreux efforts. L'Institut des arts appliqués, avec la collaboration de M. Robert-Lionel Séguin, avait constitué un petit musée qui la mettait en valeur, en partie tout au moins. Depuis huit ans, elle a été soustraite à la vue du public en attendant qu'une institution publique veuille bien en prendre la responsabilité.

Québec retire d'une main ce qu'il donne de l'autre

QUÉBEC (PC) — Les revenus additionnels que les municipalités pourront retirer à compter de 1978 grâce au pouvoir de taxation sur les droits d'immatriculation des véhicules de promenade s'envoleront partiellement en fumée si le gouvernement donne suite à une autre mesure contenue dans le budget déposé le 12 avril dernier par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

C'est ce que rapportait, samedi, Le Soleil de Québec en s'appuyant sur une annexe du budget où il est stipulé que "tout véhicule appartenant à un gouvernement ou institution de charité, à l'exception des gouvernements du Québec et fédéral, est soumis aux structures d'immatriculation correspondant au type de véhicule".

Aucun projet d'amendement n'a encore été soumis à l'Assemblée nationale, mais un porte-parole du Bureau des véhicules automobiles a confirmé que le bureau étudiait des modifications à la tarification, "de façon à ce que les gouvernements soient soumis aux mêmes taux que les autres".

Dans son dernier budget, M. Parizeau a accordé aux municipalités le droit d'imposer une taxe pouvant aller jusqu'à 30 pour cent des droits d'immatriculation versés à la province.

Les administrations municipales viennent toutefois d'apprendre que leurs propres flottes de véhicules pourraient dorénavant être imposées au plein montant.

Les gouvernements municipaux jouissent actuellement d'un tarif privilégié de \$2,50 par véhicule. Le retrait de ce privilège signifierait qu'ils devraient déboursé quelque \$50 pour l'immatriculation d'une voiture de patrouille et jusqu'à \$200 pour un camion, une niveleuse ou un bulldozer.

Dans le cas de la ville de Laval, en banlieue de Montréal, il en coûterait quelque \$60.000 au lieu de \$1.142 actuellement pour munir 462 véhicules de plaque 1978.

À Québec, l'achat de plaques neuves impliquerait des déboursés de \$43.500 comparativement à \$1.360 cette année.

de la région de Hull.

M. Bernier précise d'abord qu'il n'y a eu aucun retrait significatif de la part des membres. L'auteur de l'article a conclu à une fuite de l'ordre de \$9 millions en comparant l'écart entre le pourcentage d'augmentation des Caisses de l'Union de Montréal par rapport aux Caisses de l'Outaouais.

La croissance des 32 Caisses de la région de Hull a été de 14,3% entre mai 1976 et mai 1977 à rapprocher de 19,5% pour l'Union de Montréal.

M. Bernier attribue cette différence à deux facteurs principaux:

● La croissance plus faible dans l'Outaouais s'explique à partir de considérations exclusivement économiques telles que le ralentissement général de l'activité économique régionale, la diminution significative de la construction et la baisse dans les projets de développement de la Commission de la capitale nationale.

● Les Caisses populaires ont des taux de croissances variables selon des cycles divers. Entre mai 1975 et mai 1976, les Caisses dans l'Outaouais haussaient leur bilan de 20,6% soit 2 1/2% de plus que pour l'ensemble de la région montréalaise. Pour les mois de novembre et décembre, la croissance était de \$8 millions en 1975 et toucha \$43 millions pour la même période après le 15 novembre dernier.

Le président de l'Union de Montréal annonce que "La progression qu'atteindront les Caisses cette année est notamment supérieure à celle des années précédentes". Or, au cours des deux dernières années, les Caisses populaires ont progressé au rythme annuel de plus de 20% devantant ainsi les institutions bancaires au Québec et au Canada.

Cette tendance se poursuit effectivement puisque l'Union de Montréal a augmenté son actif de 19,5% au cours des douze derniers mois alors que l'actif bancaire au pays avance au taux de 17%.

M. Bernier ajoute que de vouloir relier les activités des Caisses au climat politique général du Québec mène à de fausses interprétations de la réalité économique québécoise.

"Les Caisses populaires se développent et continuent de se développer car elles sont trop enracinées et elles ont toujours joui de la confiance de la population" de dire le leader montréalais des coopérateurs.

M. Bernier conclut: "Les trop-perçus de la dernière année démontrent sans équivoque cette situation. Ils ont augmenté de 30% ce qui signifie qu'en plus d'accroître leurs dépôts, les Caisses sont de plus en plus en mesure d'assumer leur rôle avec efficacité."

12 juillet

par la PC et l'AP

C.S. Rolls mourait dans un accident d'avion il y a 67 ans aujourd'hui, le 12 juillet 1910, à l'âge de 33 ans. Rolls avait rencontré Henry Royce en 1904; celui-ci jouissait déjà d'une grande réputation à Londres comme vendeur de voitures de qualité. En 1906, ils unirent leurs ressources et fondèrent la société Rolls-Royce, dont la première usine fut inaugurée le 9 juillet 1908 à Derby Angleterre.

1969 — Moscou annonce que les négociations sur la navigation fluviale avec la Chine dans les régions frontalières d'Extrême-Orient ont échoué.

1960 — La France accepte l'indépendance du Centre-Afrique, du Congo, de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de la Haute-Volta, du Niger et du Tchad.

1957 — Le prince Karim (20 ans), étudiant à Harvard, devient Aga Khan, chef de 20 millions de musulmans ismaéliens, à la mort de son grand-père.

1947 — Seize pays d'Europe occidentale se réunissent à Paris afin de discuter du plan Marshall de reconstruction économique.

1943 — Contre-offensive soviétique contre le saillant d'Orel.

1944 — La Grande-Bretagne et l'Union soviétique signent un pacte d'assistance mutuelle.

1869 — Napoléon III instaure un régime parlementaire.

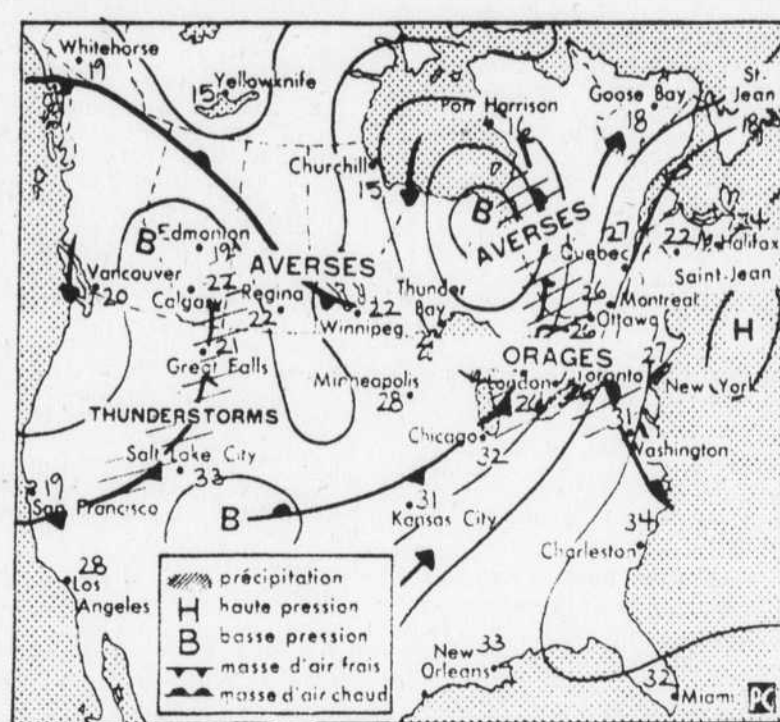
1819 — Les sauterelles dévastent les récoltes dans la vallée de la rivière Rouge, au Manitoba.

1808 — Joseph Bonaparte fait son entrée à Madrid comme roi d'Espagne.

1543 — Henri VIII d'Angleterre épouse Catherine Parr, veuve de lord Latimer.

Ils sont nés un 12 juillet: Jules César, général et homme d'État romain (100-44 av. J.-C.); Claude Bernard, physiologiste français (1813-1878); George Eastman, pionnier américain de la photographie (1854-1932).

la météo



Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: nuageux avec averse ou orage. Vents modérés. Maximum de 26 à 28. Aperçu pour mercredi: nuageux avec éclaircies.

Chibougamau, Haute-Mauricie et moitié nord des Laurentides: ennuageant tôt dans la journée, suivi d'averses ou orages. Vents modérés. Maximum près de 25. Aperçu pour mercredi: nuageux.

Outaouais, Montréal et Cantons de l'est: nuageux avec averse locale et risque d'o-

rages en fin de journée. Vents modérés. Maximum de 26 à 28. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

Québec, Trois-Rivières, Lac-St-Jean et Rimouski: ensoleillé se couvrant dans la journée. Maximum de 24 à 26.

Baie Comeau, Gaspésie et Sept-Îles: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 20 à 22. Aperçu pour mercredi: averse.

Ottawa juge rétrograde la position soviétique

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien des Affaires étrangères a qualifié de rétrograde hier la position de l'Union soviétique sur les droits de l'homme, à la réunion de Belgrade.

Dans une interview, M. Don Jamieson a souligné que l'URSS et ses alliés étaient isolés, puisque les pays de l'Ouest et les non-alignés faisaient bloc sur la question des droits de l'homme.

La déclaration de M. Jamieson survient après la visite qu'il a faite à la délégation canadienne à Belgrade et les entretiens qu'il eus le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt et le premier ministre Trudeau, à Vancouver.

La réunion de Belgrade, qui a débuté le mois dernier, a pour but de préparer l'ordre du jour de la conférence d'Helsinki sur les accords signés il y a deux ans.

Cette conférence doit s'ouvrir à l'automne, probablement dès le mois de septembre.

Les pays de l'Ouest et les non-alignés réclament que l'on mette l'accent, à cette conférence, sur la question des droits de l'homme, écartant les accusations contre les pays de l'Est, qui auraient violé les accords à ce sujet.

L'URSS et ses alliés, d'un autre côté, aimeraient mieux qu'on ne s'attache pas trop à ce problème.

Les partisans des États-Unis signalent pourtant que le président Carter va un peu fort.

Cette attitude, selon MM. Schmidt et Trudeau, risque de compromettre la cause de la détente et des droits de l'homme. Car, font-ils remarquer, les droits de l'homme peuvent être encore plus brimés s'il n'y a plus de détente internationale.

M. Schmidt a rappelé que la diplomatie avait aidé 75.000 Allemands à passer de l'Est à l'Ouest, alors que les critiques américaines n'avaient fait que nuire.

Pour le Canada, a noté M. Jamieson, la position serait au milieu, entre les États-Unis et l'Allemagne.

Il a affirmé qu'il était bon, parfois, d'élever la voix, comme dans le cas des dissidents soviétiques.

Par contre, a-t-il ajouté, la diplomatie avec la Pologne, la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie a aidé à la réunification de familles.

DÉCÈS

LAFFERRIÈRE, Hélène. — À Montréal, le 10 juillet 1977 à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Hélène Beauvais, épouse de René Lafferrrière pharmacien. Elle laisse dans le deuil ses enfants Jacques pharmacien, et son épouse Marie-Paule Labege, Jean-Claude (père Ste-Croix), ses sœurs Adolphe (épouse de feu Oscar Couture), Laurette (épouse de feu le Dr. Albert Gratton) Iseult (épouse de Armand Courchesne, pharmacien), ses beaux-frères Camille (Yvette Amyot), Rosaire (Berthe Sauriol), frère Gérard C.S.C., Eugène jésuite. Elle laisse aussi ses petits-enfants, Anne, Sylvie, et Jean ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le 12 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Lée, no 3860 rue Décarie angle Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 2 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à l'Oratoire Saint-Joseph, seraient appréciés.

LAFFORTUNE, Thérèse. — À Outremont, le 10 juillet 1977 à l'âge de 74 ans, est décédée, Mme Ernest Lafortune, née Thérèse Bouchard. Elle laisse dans le deuil deux enfants son fils Jean (époux de Marthe Laroche), et ses petits-enfants Jean-François, Benoît, Martin étudiants au Collège Stanislas et Annie étudiante au Collège de Saint-Nom-de-Marie. Les funérailles auront lieu mercredi, le 13 courant. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire inc. et J.S. Vallée Lée. No 1111 rue ouest Laurier, Outremont à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 11 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés.

TAILLEUR, Gilles. — Subitement à Montréal, le 9 juillet 1977 à l'âge de 36 ans, est décédé, M. Gilles Tailleur de la firme Hébert Lumber Lée; époux de Georgina Exworth. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses deux enfants Gilles Jr. et Stacey-Lynn, son père et sa mère, M. et Mme Bernard Tailleur (Pauline Desjardins), ses beaux-parents M. Max et Mme Liliane Exworth, son beau-frère Brent, ses sœurs Monique (épouse de André St-Louis), Suzanne, Madeleine, (épouse de Marc Vaillancourt), ses nièces Suzanne, Ginette et Marise St-Louis, ses neveux Louis, Bernard et Jean-Frédéric Vaillancourt ainsi que de nombreux parents et amis. Il a fait partie du Groupe Musical Des Beaux-Marks durant les années 1960. Les funérailles auront lieu le 13 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Lée No 3860 rue Décarie angle Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à l'oeuvre de votre choix seraient appréciés.



Société Canadienne du Cancer

Les pirates de l'air restent dans l'avion sans aucun otage

HELSINKI (Reuter) — Les derniers otages encore détenus par deux pirates de l'air russes à bord d'un appareil sovié-

que se sont échappés, a déclaré tôt ce matin le responsable de l'information du gouvernement finlandais.

Il n'a pas indiqué si les deux pirates avaient été capturés, mais a déclaré que l'on a mis en marche les moteurs d'un petit avion Cessna stationné près du Tupolev détourné.

Les deux hommes demandaient à se rendre en Suède. Les pirates, armés d'une mitraillette et de grenades, avaient relâché dans le courant de la journée d'hier la plupart des 72 passagers, trois soviétiques.

Selon la radio finlandaise, tous otages étaient encore dans l'avion vers minuit. Les pirates avaient refusé dans la soirée, sans donner d'explications, de prendre place dans ce Cessna pour quitter la Finlande.

Le détournement a eu lieu dimanche soir, alors que l'appareil soviétique effectuait un vol intérieur de Petronzadovak (dans le nord de l'URSS) à Leningrad.

A l'origine, il transportait 72 passagers, dont huit enfants. Mais à Helsinki, hier, les pirates avaient libéré les femmes et les enfants, gardant à bord les hommes, au nombre de 29.

Dans l'après-midi, cependant, cinq des otages réussirent à s'échapper en sortant par une porte arrière de l'appareil.

Les deux pirates de l'air ont demandé que l'appareil soit ravitaillé en carburant. Seuls des vivres y ont été jusqu'à présent amenés.

La Suède, où veulent se rendre les deux hommes, vient d'accorder l'asile politique à un Soviétique de 37 ans qui avait détourné un Antonov-24, sur Stockholm il y a cinq semaines. En annonçant le refus de son gouvernement de laisser atterrir à Stockholm le Tupolev, un porte-parole suédois a expliqué hier que le cas d'un appareil détourné dans l'espace aérien suédois était différent de celui d'un avion immobilisé au sol sur un aéroport étranger.

Juridiquement, la Finlande est tenue de remettre les pirates de l'air à l'Union soviétique. Les deux pays ont en effet signé en 1975 un traité prévoyant l'extradition automatique des auteurs de détournements d'avions.

au fil des mots

La langue en fête ?

par Louis-Paul Béguin

Nous n'avons pas été gâtés en matière de français correct, pendant les fêtes nationales. J'ai attendu qu'elles soient passées pour en parler. Mais vraiment! La Semaine du Canada, d'abord. Qu'est-ce que cela veut dire en français? Rien. En anglais, Canada Week, yes, Semaine du Canada, non. Est-ce la semaine réservée au Canada? La semaine du Canada en solde? Car, il n'y a pas de semaine de la France, ce serait inconcevable. Le titre est mal choisi en français. Le Jour du Canada non plus, n'est pas bon. La fête nationale du Canada? Ah, alors, là vous y êtes. Comme il y a eu la Fête nationale du Québec, il aurait dû y avoir la Fête nationale du Canada. Il y en a deux, donc on doit préciser. La Semaine du patrimoine me semble moins mauvais. C'est la semaine pendant laquelle on parle, on se rappelle, on évoque tout ce qui concerne notre patrimoine. Quel patrimoine? Le collectif voyons. On dit patrimoine pour dire: héritage du père. Tout ce qu'on a légué les ancêtres.

Un autre titre qui me remplit d'étonnement est le Ralli-Canada. Quand on veut plaire à tout le monde, on ne plaît à personne. On a dû vouloir un mot qui soit compréhensible dans les deux langues: rallye, et ralliement. Rallye a un petit air sportif: rallye de Monte-Carlo. Le terme Destinée Canada est aussi maladroite. Je regrette,

je suis un empêchement de tourner en rond, mais ce genre de court-circuitage des langues anglaise et française, ne me plaît guère. Je vous dis tout cela entre nous, n'en dites rien à personne.

Je lis que pendant cette Semaine du Canada, il y eut un "défilé de mode canadienne". Là aussi, je hurle de désespoir.

Le mot défilé n'a rien à voir avec le fait de présenter des modèles de haute couture. Ce n'est pas parce que les mannequins défilent sur une estrade que l'on doit parler de défilé, ni de parade d'ailleurs. L'anglais dit fashion show et c'est très bien. En français, on parle de présentation de collection, présentation qui est faite par des mannequins (models en anglais) ces mannequins, jolies jeunes filles minces comme des haricots en général, portant avec grâce et élégance éthere, les modèles de grands couturiers. On va donc à une présentation de collection, ou présentation de mode.

Ajoutez à cela, Loto-Québec, qui n'est pas un jeu de loto (bingo), mais une loterie. J'ai joué dans le temps au loto, c'est exactement notre bingo, jeu qui va d'ailleurs être repris par la France, sur une échelle nationale, Loto-France, sans doute, qui ne sera aucunement ce jeu de hasard traditionnel qu'on a appelé la Loterie Nationale. Je m'arrête, pour prendre une aspirine ou deux.

des quatre coins du PAYS

Professeurs demandés

Le téléphone sonnait sans cesse hier matin aux bureaux du commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer. Il s'agissait de candidats intéressés à suivre un cours de français d'une durée de deux ans au Québec, durant lequel un salaire de \$15,000 serait versé aux étudiants qui auraient comme mission par la suite d'aller franciser les États-Unis, à un salaire annuel de \$24,000. L'annonce, qui a paru dans le New York Times, édition du dimanche, précisait que de 400 à 500 professeurs étaient demandés pour ce programme de francisation, et que les candidatures devaient être faites au bureau de M. Spicer. Il s'agissait d'une blague, et les candidats, en apprenant que c'était un canular, ne pouvaient que répondre: "C'était trop beau pour être vrai!"

Priorités à l'envers

Le gouvernement se trompe dans ses priorités quand il institue une enquête sur la GRC mais refuse d'en instituer une sur le crime organisé. C'est ce qu'a fait remarquer hier le député conservateur de Central Nova, M. Elmer Mackay. Il répondait au ministre de la Justice, M. Ron Basford, qui venait d'annoncer qu'après consultation avec les procureurs généraux des provinces, Ottawa avait conclu qu'il n'y avait pas lieu d'enquêter sur le crime organisé.

La reine à Ottawa

Le premier ministre, M. Trudeau, a révélé hier aux Communautés que la reine Elizabeth II avait accepté de lire le prochain discours du Trône. M. Trudeau n'a pas voulu préciser si sa majesté viendra au Canada cet automne, en expliquant qu'on ignorait toujours à quel moment les travaux reprendront aux Communautés.

Une promesse de ministre

Le ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, a promis hier qu'il ferait tout son possible pour obtenir des versions françaises des rapports émanant d'agences dont il a la responsabilité. Un député créditiste, M. Eudore Alard, venait de lui faire remarquer que le premier seulement des trois volumes du rapport de l'Office national de l'énergie sur le pipeline du nord avait été traduit. J'exercerai les pressions nécessaires pour que les deux autres volumes soient traduits d'ici la fin du mois, a déclaré M. Gillespie. La version française du rapport annuel de l'Énergie atomique du Canada sera prêt dans les plus brefs délais, a-t-il ajouté.

63,000 nouveaux Canadiens

Au premier avril de cette année, le Canada comptait 23,243,000 habitants. Le dernier relevé de la population du Canada, le 1er janvier 1977, indiquait 23,180,000 habitants. Durant ces trois mois, c'est la population de l'Ontario qui a augmenté le plus rapidement, de 25,000 nouveaux arrivés, pour un total de 8,355,000. Celle de l'Alberta a augmenté de 12,000 habitants pour atteindre 1,890,000 tandis que 10,000 nouveaux habitants sont arrivés au Québec, qui compte maintenant 6,276,000 de population.

Aidez-moi

Le premier ministre, M. Trudeau, a souhaité hier l'appui des partis d'opposition au projet de loi qu'il entend déposer pour permettre au gouvernement d'intervenir dans les opérations des sociétés de la Couronne. M. Trudeau, suites à des interventions conservatrices et néo-démocrates, qui venaient de soulever les questions de la responsabilité ministérielle en rapport avec le déficit enregistré par l'Énergie atomique du Canada et les présumées contributions à des partis politiques de la part des sociétés Canadair et Panarctic, a rappelé que le déficit de l'EAC était attribuable principalement à une transaction avec l'Argentine.

Plus facile à Washington

Selon le défenseur des consommateurs américains, M. Ralph Nader, il est plus facile d'obtenir des renseignements sur le Canada à Washington qu'à Ottawa. Il a révélé que l'an dernier, à Washington, des étudiants en droit avaient eu accès à des renseignements du gouvernement canadien classés "secrets". Ces étudiants n'avaient eu qu'à évoquer la loi américaine de liberté d'information pour obtenir ces renseignements. "À comparer à ceux de Washington, les fonctionnaires canadiens sont extraordinairement discrets", de souligner M. Nader.

LYNDON INSTITUTE

Ecole secondaire privée, co-éducationnelle, complètement accréditée, établie depuis 1967. • pré-colégial • pré-universitaire • cours commercial • programme approfondi Beaux-Arts • importants sports tels que ski et hockey. • Située dans une petite ville près de deux importants centres de ski; 2 heures de Montréal, une heure des Cantons de l'Est; Maison du Lyndon Nordic Training Center • Préparation des skieurs nordiques de l'Amérique du Nord pour les compétitions nationales et internationales • Dirigée par Margie Mahoney, U.S. Equipe de ski 1972-76. Écrire au: Directeur des Admissions, C.P. 7, Lyndon Center, Vermont 05850 U.S.A.

DIRECTOR OF ADMISSIONS MONT.
LYNDON INSTITUTE
BOX 29 LYNDON CENTRE, VT. 05850.

ANTIQUITÉS

BREITMAN

Breitman's ont une vente spéciale d'inventaire. Plusieurs articles de notre entrepôt seront montrés pour la première fois, parmi lesquels seront inclus une collection très vaste et très belle de sculptures sur bois, d'armoires, de tables, de chaises, de miroirs, de buffets, etc... plusieurs pièces n'ont pas encore été finies.

Profitez donc de cette occasion pour acquérir des antiquités de qualité d'origine canadienne, du vendeur le plus renommé et le plus ancien.



S BREITMAN ANTIQUES LTD.

1353 AVENUE GREENE, WESTMOUNT, 937-0275
ÉTABLI DEPUIS 1924

VACANCES 77

À CETTE OCCASION, NOS BUREAUX SERONT FERMÉS DU:

15 JUILLET AU 1er AOÛT
CONSERVATOIRE LASSALLE

1290 ST-DENIS, 8e ÉTAGE
MONTRÉAL H2X 3J7

médecine

Lorsque le cholestérol nous menace...

par Le Dr H. Destrem

Ces méfaits, quels sont-ils? Je rappellerai brièvement que des rapprochements de cause à effet directs ont paru établis pendant le dernier quart de siècle entre les excès du taux de cholestérol contenu dans un litre de sang et les maladies de l'appareil circulatoire.

Ce jugement est actuellement moins catégorique. On pensait alors que la plupart des manifestations de l'artériosclérose étaient dues à l'action destructrice du cholestérol sur la paroi des vaisseaux. On croit savoir actuellement que certaines transformations des cellules qui constituent cette paroi, précèdent et provoquent sans doute les dépôts du cholestérol, dont l'accumulation finit par obstruer les artères de petit calibre. Cette obstruction a naturellement des conséquences désastreuses quand elle se produit au niveau des vaisseaux nourriciers du cœur, du cerveau, des membres ou d'un quelconque des organes essentiels.

Il est logique d'agir sur toutes ces causes, même si ces causes sont secondaires, comme cela paraît être le cas actuellement pour les excès du cholestérol sanguin.

Ces excès ne limitent pas leurs effets nocifs au niveau de la paroi vasculaire. Ils traduisent souvent un mauvais fonctionnement biliaire et ont une responsabilité plus ou moins directe dans la formation des calculs vésiculaires de fâcheuse réputation.

Sans aller jusqu'à ces extrémités, l'élévation très anormale de la cholestérolémie s'accompagne fréquemment de nombreux maux tels que vertiges, fatigabilité anormale, bourdonnements d'oreilles, insomnies, troubles de la vision.

Tout cela justifie bien entendu toutes les précautions qui aident à la diminution de la concentration du cholestérol dans le plasma sanguin.

Le taux normal du cholestérol — On consi-

dère actuellement que le taux normal du cholestérol varie entre 1,80 g et... 2,50 à 3 grammes! Au-dessous du chiffre le plus bas, on peut soupçonner une atteinte de la cellule hépatique. Au-dessus de 3 grammes, on atteint l'anomalie par excès. Une anomalie qui n'est d'ailleurs pas toujours dangereuse. C'est au médecin d'en décider.

Quoiqu'il en soit, et même sans souffrir d'une hypercholestérolémie caractéristique, on peut avoir le souci d'en prévenir l'apparition. Comment, donc, faut-il s'y prendre pour "ne pas faire monter son cholestérol" ou "pour le faire baisser"?

L'influence du régime alimentaire sur le taux de cholestérol sanguin — Du fait que le cholestérol est un produit chimique dont la présence dans le sang est généralement liée à celle des corps gras et que la concentration des corps gras charriés par le sang est en rapport avec la composition de l'alimentation habituelle, il est logique de chercher à régulariser la cholestérolémie par une limitation des aliments riches en cholestérol et aussi par une limitation de la consommation des corps gras.

Les résultats que l'on obtient par l'observation de cette diététique ne sont malheureusement pas toujours ceux que l'on attend. En effet, notre corps peut fabriquer du cholestérol à partir de groupements chimiques dont les rapports avec les corps gras ne sont pas évidents, et la privation des denrées connues pour leur richesse en cholestérol n'a pas toujours un effet satisfaisant sur le taux de la cholestérolémie!

On sait tout de même qu'il existe un équilibre manifeste entre l'élévation du taux du cholestérol et la richesse du taux du cholestérol et la richesse globale du régime alimentaire, même si cette richesse est due à d'autres catégories d'aliments que les corps gras, c'est-à-dire aux aliments sucrés, à la viande, à l'alcool. Il est souvent inefficace de

se priver de corps gras si on se maintient à un régime calorique élevé qui met en cause la quantité totale d'aliments ingérés quelle que soit leur nature.

Il faut savoir enfin que le niveau du cholestérol sanguin peut être influencé par les soucis répétés, les grands chagrins, le surmenage. Il arrive que malgré des privations dangereuses du point de vue général, le taux du cholestérol reste très élevé chez certaines personnes jusqu'au moment où leurs difficultés s'estompent en même temps qu'elles se mettent au repos.

La pratique du régime — Quand on a bien compris les explications schématisées qui précèdent, il est facile d'établir le régime alimentaire préventif de "l'hypercholestérolémie" (excès de cholestérol), ou pour obtenir la diminution du cholestérol dans la mesure où l'alimentation en est responsable.

D'abord, diminution marquée ou suppression temporaire des denrées naturellement riches en cholestérol. Il s'agit essentiellement du chocolat, des jaunes d'œufs, ou foie et des cervelles de n'importe quelle origine, des poissons gras, des graisses alimentaires animales sous toutes leurs formes qui sont nombreuses. Au premier rang, la graisse de porc et tout ce qui en contient, c'est-à-dire à peu près toutes les préparations de charcuterie (bien entendu, le maigre du jambon et le rôti sans graisse peuvent être consommés à volonté).

Toutes les graisses animales sont à éliminer, au même titre que le saindoux. En particulier la graisse d'œie (confits), la graisse de toutes les volailles, tous les jus gras, toutes les autres graisses de viande. Le beurre est une source de cholestérol qu'il faut éviter avec au moins autant de soin que les autres. Et naturellement les aliments qui en contiennent en quantité notable. C'est-à-dire le lait (environ 40 grammes par litre), la crème de lait, et les fromages dont la teneur en "ma-

tières grasses" peut atteindre 50 et 60%: 60 grammes pour 100 grammes de fromage.

Les huiles végétales ont la réputation, non seulement de ne pas contenir de cholestérol, mais de lutter contre l'hypercholestérolémie pour certaines d'entre elles. En particulier l'huile de maïs. À la vérité, consommées en quantités élevées, les huiles végétales peuvent être mises en cause, elles aussi, dans l'élévation du cholestérol par leur participation à l'élévation du taux calorique de la ration totale. Car elles sont aussi riches en calories que les graisses animales. C'est pourquoi il ne faut pas les utiliser inconsidérément avec l'impression que l'on se met ainsi à l'abri des méfaits du cholestérol.

On se rappelle en effet ce que nous avons dit de l'influence qu'exerce la richesse calorique du régime sur le cholestérol. Les restrictions alimentaires les plus strictes que nous venons d'énumérer peuvent être inefficaces si l'on ne se nourrit pas ailleurs sans contrôle avec de la viande, du pain, des céréales, des aliments riches en sucre et si l'on consomme des quantités notables de boissons alcoolisées. 150 à 200 grammes de viande, 150 à 200 grammes de pain, un demi-litre de vin à 10 degrés par jour font une ration moyenne raisonnable que l'on modifie suivant les situations individuelles.

La lutte contre le cholestérol comprend la lutte contre l'embonpoint. Cela met en cause tous les excès de table. Il est facile de déceler à l'usage ceux qui entraînent une élévation du poids corporel normal défini par des tables en fonction de l'âge, du sexe, et de la taille de chacun.

Malgré toutes ces précautions, le recours à certains médicaments peut s'avérer indispensable pour normaliser le taux du cholestérol. Nous sortons ici du domaine de la diététique pour entrer dans celui de la thérapeutique spécialisée...

(copyright by BIP)

Le PDG de Fiat-France libéré après 89 jours

PARIS (AP) — M. Luchino Revelli-Beaumont, 58 ans, a été libéré après 89 jours d'une détention subie les yeux bandés. Le PDG de Fiat-France a en effet été retrouvé hier, aux premières heures, assis sur un banc de la place Alexandre Ier à Versailles.

Dans une lettre accompagnée d'une photographie de leur otage et parvenue en début d'après-midi au journal Le Monde, ses ravisseurs, du Comité pour l'unité socialiste révolutionnaire triomphant, dans un français approximatif, mais peut-être volontairement déformé:

"Malgré tout son orgueil, malgré tout son mépris, malgré tout son pouvoir, les Agnelli, ils ont eu besoin d'accepter de façon inconditionnelle (sic) nos exigences pour sauver ses peaux: la publication de notre manifeste ouvrier et le paiement de l'amende d'indemnisation".

La lettre affirme que l'heureuse conclusion de l'enlèvement n'est due à aucun intermédiaire "parce qu'on l'a jamais eu", ni un négociateur qui n'a jamais existé, et qu'il n'est pas non plus celui d'un fonctionnaire international... "Ce triomphe est de tous les exploits. De tous les poursuites. De tous les humiliés. Ce triomphe est de tous les ouvriers..."

Et le CUSR réaffirme son intention de poursuivre sa lutte "contre le pouvoir patronal, contre ses contremaîtres et ses politiciens, contre ses chefs et ses policiers, contre ses juges et ses militaires..."

C'est un appel téléphonique qui a alerté, hier matin, les policiers de la brigade criminelle de la police judiciaire de Versailles. Le PDG de Fiat-France leur téléphonait d'un café versaillais. Lorsqu'il a été rejoint, il paraissait fatigué mais en bonne santé. Libéré fort loin de Versailles — dans un endroit qui n'a pas été mentionné — il a gagné la ville en taxi, comme l'avaient demandé ses ravisseurs. Puis il est entré dans le café d'où il a appelé la police.

Après avoir téléphoné à sa femme pour la rassurer, M. Revelli-Beaumont a gagné le Quai des Orfèvres où il s'est prêté à un long interrogatoire. Malgré la discrétion observée par les enquêteurs, on a pu apprendre qu'après son enlèvement, le 13 avril dernier, devant son domicile, rue de la

Pompe, à Paris, le "patron" de Fiat-France a voyagé en voiture durant trois ou quatre heures et qu'il a roulé environ le même temps avant d'être libéré.

À l'issue de son interrogatoire, M. Revelli-Beaumont, accompagné de son fils Paolo et de leur défenseur, le bâtonnier, M. Lemaire, a été entendu trois heures durant au Palais de justice par M. Franceschi, le juge d'instruction responsable du dossier. C'est par les couloirs de la "souri-cièr", qu'empruntent les détenus, que le PDG de Fiat-France a quitté le cabinet du juge pour échapper aux questions des journalistes et aux flashes des photographes.

Le fils du PDG de Fiat-France a affirmé dans la soirée que sa famille avait versé la rançon réclamée par les ravisseurs de son père, qui avaient d'abord demandé \$30 millions.

M. Paolo Revelli-Beaumont s'est toutefois refusé à donner d'autres précisions sur les points clés de l'affaire, au cours d'une conférence de presse tenue au domicile de Me Jean Lemaire, avocat de la famille, en présence de Me

200 corps de police fusionnés?

QUÉBEC (PC) — La disparition éventuelle des quelque 200 corps policiers municipaux au profit de la création de services de police régionaux sur le territoire du Québec pourrait redevenir un sujet chaud à compter de l'automne.

Selon le quotidien Le Soleil, le groupe de travail sur les fonctions policières, présidé par Lucien Saulnier, devra trancher la question dans un rapport qui doit être remis au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, au début de septembre mais dont la présentation pourrait être retardée d'un mois ou deux.

Au moins deux intervenants devant le groupe, l'Union des municipalités et la Fédération des policiers du Québec ont exprimé des opinions diamétralement opposées au sujet de la régionalisation.

Le groupe de travail Saulnier a été mis sur pied en mars 1977 par le gouvernement Lévesque pour remplacer un premier groupe d'étude créé à la suite de la manifestation des policiers municipaux sur la colline parlementaire, à l'automne 1976.

D'abord chargé d'étudier les structures salariales et l'établissement de caisses de retraite pour les policiers du Québec, le groupe aurait toutefois depuis élargi son mandat pour se livrer à une véritable enquête sur les structures, l'organisation et le rôle des corps policiers.

Les audiences se tiennent à huis clos, mais Le Soleil a obtenu copies des mémoires déposés par l'Union des municipalités et la Fédération des policiers.

À Fer et titane

Enquête médicale ou complot?

Le président de l'Association de médecine industrielle de la province de Québec, M. Honorius Millette, a exprimé l'avis hier que l'enquête médicale conjointe de la CSN et du Ministère des Affaires sociales à l'usine de Fer et Titane de Sorel "a plus l'apparence d'un complot que d'une enquête médicale".

Les propos de M. Millette faisaient suite à une plainte des huit médecins responsables du service de santé de Fer et Titane, qui ont dénoncé l'enquête conjointe de la CSN et du MAS en vue d'évaluer

l'état de santé des syndiqués de cette entreprise.

Après avoir examiné la plainte de ses huit membres au sein de cette usine, l'exécutif de l'association de médecine industrielle précise que les renseignements obtenus de son côté confirment les faits énoncés par les médecins rattachés à cette compagnie.

"Il apparaît, dit M. Millette dans sa lettre aux huit médecins, que le programme d'examen médicaux en cause a été conçu et se déroule de telle façon que de sérieuses ques-

tions peuvent se poser, notamment quant aux motifs et aux objectifs véritables de ceux qui ont pris l'initiative et quant au rôle du ministère des Affaires sociales dans toute cette affaire".

"Le Conseil, ajoute-t-il, convaincu d'exprimer le point de vue de tous les membres de l'Association de médecine industrielle, trouve déplorable l'exploitation de la santé et du bien-être des travailleurs à des fins où la promotion de la santé occupe en définitive une place bien secondaire".

CANADA AU TRAVAIL... TOUT LE MONDE Y GAGNE !



Le programme de création d'emplois "Canada au travail", tout le monde y gagne!

Lorsqu'une association reconnue présente un projet qu'elle s'engage à réaliser, elle aide ses propres membres en même temps que la communauté.

L'ensemble de la population locale y gagne puisque les projets présentés doivent avoir une orientation sociale.

Enfin, chaque projet doit créer au moins trois emplois nouveaux dans le domaine de compétence des travailleurs impliqués, comme l'exige le programme Canada au travail. Vraiment, tout le

monde y gagne. Regardez bien autour de vous! Vous pouvez sûrement trouver un projet à réaliser qui améliorerait le sort de vos concitoyens tout en créant des emplois nouveaux dans votre localité. Mais hâtez-vous puisque tous les projets doivent être présentés au plus tard le 26 août.

Pour plus d'informations et pour obtenir le formulaire-guide à l'intention des auteurs de demande, communiquez avec votre Centre de main-d'œuvre du Canada ou avec le bureau de la Direction de la création d'emplois de votre localité.

Créons des emplois, c'est important!



Main-d'œuvre et Immigration
Bud Cullen
Ministre

Manpower and Immigration
Bud Cullen
Minister

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ACHATS

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les Arts, Architecture, Bibliographies, Canadiens, Histoire. Livres illustrés etc. Aussi peintures et œuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél.: 727-7390 15-7-77

ACHATS — VENTES

ACHAT-VENTE-ECHANGE: disques usagés, livres science-fiction, policier et bandes dessinées. L'Exchange 3706 St-Denis (métro-Sherbrooke). Tél.: 849-1913 13-7-77

AMEUBLEMENT À VENDRE

MOBILIER DE SALON, 3 morceaux, cuvette, parfaite condition. Table tournante pour disques. Dual 1225, table de café exagonale en verre. Tél.: 288-6096 15-7-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'occasion. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANIMAUX À VENDRE

AFGHANS, magnifiques chiots enregistrés, tatoués, vaccinés, vermifugés. Ligne de champion. Santé et tempérament garantis. \$200, et plus. Chénit Kachemir ou Hôpital vétérinaire Châteauguay. 691-9680, 691-1682 19-7-77

ANTIQUITES

TRES GRANDE ARMOIRE à panneaux soulevés, rouet de Charlevoix (couleur d'origine) et autres. 653-3261 16-7-77

MEUBLES CANADIENS en pin, armoires, coffres, tables, lave-mains, commodes, encoignure, buffet ouvert, buffet vitré et autres. 659-2651 27-7-77

APPARTEMENTS À LOUER

ST-LEONARD, 5^e, chauffé, moderne. Tél.: 727-3420 19-7-77

CÔTE-DES-NEIGES, appartement meublé, chauffé, 6^e à louer, de août 1977 à juillet 1978. Convientrait pour professeur ou professionnel invité. Prix raisonnable. Tél.: Jour 343-7200. Soir: 733-9328. Fin de semaine: 1-229-4103 15-7-77

CÔTE-DES-NEIGES

Fries Ridgewood, puis de côte à monter. Édifice bien aménagé avec piscine saunas etc. Appartements de 1 à 2 chambres à coucher \$375 (2 salles de bains et lave-vaisselle) une chambre à coucher \$215. Studio \$190.

ALTITUDE 500
4160 chemin Côte-des-Neiges
739-5533 13-7-77

ARTICLES À VENDRE

TAPIS, robes 22^e, \$1.00 et \$2.00. Valises, manteaux, étagère, 527-0577. Mme R. Gravel. 13-7-77

AUTOS À VENDRE

BMW, 2.002 Tee, 1974, état excellent, 817-2890. 16-7-77

DATSUN 73, 4 vitesses, modèle coupé, Nissan, 4 Michelin neufs, AM-FM, propre comme un sous-neuf \$1350. Tél.: 341-7525 15-7-77

MAVERICK, 1974, 4 portes, automatique et servo-freins, radin FM, \$1,600, 486-0942, le soir: 13-7-77

CONTINENTAL Mark III, 1971 à l'état neuf, bas millage (il faut la voir) à vendre pour cause de maladie, \$8,000 comptant, 728-1509. 13-7-77

APPARTEMENTS À LOUER

Venez vivre à LaCité, joignez-vous à son club!

EN LOUANT DÈS MAINTENANT, VOUS SEREZ MEMBRE À PART ENTIÈRE (POUR UN AN) DU CLUB SANTÉ/SPORT LE PLUS COMPLET DE MONTRÉAL. Splendides studios et appartements de une à quatre chambres. Climatization. Moquettes. DISPONIBLE MAINTENANT.

Visitez nos appartements-modèles en semaine de 9h à 21h les week-ends de 9h à 19h. Stationnement gratuit durant les visites.

3550, rue Jeanne-Mance. 845-4173

Des vacances à l'année

BUREAUX À LOUER

Faites vite... C'est déjà presque complet.

La Tour d'Affaires est reliée, entre autres, à un complexe de 1,350 appartements, une promenade de 85 magasins, un hôtel de 500 chambres, un stationnement de 1,000 places, des cinémas et un club de récréation.

La Tour d'Affaires, c'est aussi un centre médical. La Tour d'Affaires est gérée par les propriétaires et les taux de location sont raisonnables.

Pour plus de renseignements, communiquez avec: Devenez notre directeur du marketing, au 845-6231.

Tous les courtiers sont entièrement protégés. 13-7-77

AUTOS À VENDRE

RENAULT 17 TL, 1975, décapotable, 30,000 milles, toute équipée, condition impeccable, 430-0710. 20-7-77

PRES PARC LAFONTAINE, immeuble moderne, grand 2^e chauffé, éclairé, électricité payée, bien meublé. Tapis mur à mur, toutes commodités, occupation immédiate. 524-3110. 14-7-77

APPARTEMENTS BELVEDERE, 3^e, 4^e, neufs, insonorisés, épreuve du feu, 2580 Boul. L'Évesque, est Papineau, bord de l'eau, magnifique vue sur Montréal. Prix raisonnable. 663-2925. 16-7-77

À VENDRE

CANOT, canot, canot. Voilier, camping (André Jarnet) 1,000 Gouin ouest. Tél.: 336-4797 1-8-77

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

LARSON, Volero, 18 pieds, 1/0, décapotable. Moteur Mercruiser 120 c.v., équipé, parfaite condition et très propre. 1-479-6377. Oka. 13-7-77

VOILIER, 16 pieds, tout équipé, voile de 25 pieds. Jacob modèle 470 augmenté. Comme neuf, jamais servi. 467-4287, 464-4217, soir. 16-7-77

CROISER, Chris Craft, 35 pieds, acheté au printemps 1976, coque en fibre de verre, plate forme de plongée en teck, cabine double, phare électrique demi mille, Rayliner, grosse boussole Ritchie montée dans l'habitacle, sondeur Capri, affichage numérique, chauffage électrique, Singer dans cabine, équipement accostage et d'ancrage ainsi que les meubles d'intérieur en parfaite condition. Enregistré aux États-Unis. Ancré près du pont des Mille Îles. Prix \$49,000. Téléphonez au 514-933-7649 ou 315-482-2526 et demandez René pendant la journée ou, écrivez à C.P. 600 Succursale Westmount, Montréal H3Z 2T6 15-7-77

BUREAUX À LOUER

PLACE JACQUES CARTIER, 2,500 p.c. ou plus, 861-0080 R. Rompré 16-7-77

9 PIÈCES, décoration bois naturel, tapis, situé coin sympathique à 964 Cherrier. Idéal pour bureau de service ou professionnel. Jour: 527-9111. Soir: 653-7525 ou 671-2783. 26-7-77

CHALET À LOUER

STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavarais, flanc de montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Piscine chauffée, terrain de jeu. Location à la semaine. 727-9841 ou 1-819-326-5836 1-8-77

LAC OUAVEREAU: surplombant la baie, magnifique chalet, grand living, 6 chambres à coucher, 2 foyers, solarium, lave-vaisselle, lessiveuse automatique. Sous-sol fini, système de chauffage, 2 terrasses. Plage privée, chaloupe. Tél.: 524-3110. 14-7-77

CHALET À VENDRE

UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hivernisé, foyer, plage privé, piscine, tennis, \$30,600. \$246.07 mensuel. 430-0430 ou 1-819-5922 J.N.O.

LUXUEUX CHALET meublé, foyer, yacht, 35 milles de Montréal, district réservé. \$39,800. 663-6385 16-7-77

COMMERCES À VENDRE

LIBRAIRIE, avec clientèle établie (école), bon chiffre d'affaire. On demande \$9,000, pour aménagement et achalandage, l'inventaire non-inclu. 254-0612. 18-7-77

COMMERCES À VENDRE

MAGASIN DE CADEAU et d'articles de cuisine à vendre dans un centre d'achat. Contactez à Gramby 1-372-8822, dans Joliette 753-7175 ou dans St-Jean, 348-7822. 18-7-77

LONGUEUIL

Commerce très intéressant de tapis. Secteur passant, possédant beaucoup de commodités. Propre et agréable à visiter. Lucille Gagnon: 468-3710 ou 651-5300.

MONTRÉAL TRUST,

courtier 13-7-77

DIVERS

ACHETERAIS timbres canadiens neufs. Tél.: 465-3688. 13-7-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'exemple. 4532 St-Denis, 845-8463 1-8-77

FERMES À VENDRE

SABREVOIS: Vous cherchez un endroit tranquille non loin de la ville? Nous avons la ferme qu'il vous faut. A ne pas manquer. Ghyslain Marchand: 653-7841 ou 653-8959. Trust National, courtier 13-7-77

LIVRES

ENSEMBLE DE 1,500 livres à prix avantageux. (histoire, littérature, sciences religieuses, sciences humaines) 486-6130. 14-7-77

LOGEMENTS À LOUER

BOUL. ST-JOSEPH et Papineau, 7^e chauffé, ménage récent, planchers et boiserie en chêne, poêle et réfrigérateur fourni, 4 chambres fermées, \$350 527-8951, 272-9611 15-7-77

CÔTE-DES-NEIGES, haut duplex, 6 pièces, poêle à gaz, eau chaude, chauffé, 1^{er} septembre. \$290, par mois. 5802 Trans-Island, 733-0431 13-7-77

ANJOU, grand 5^e, haut duplex, face à un parc, à 1 mille du métro Beau-Grand et 10 minutes à pied des Galeries d'Anjou. \$175 par mois, chauffage non-compris, libre 1^{er} septembre. Tél.: 352-5316. 14-7-77

MAISONS À LOUER

OUTREMONT, 257 Avenue de l'Épée, près écoles et Université, maison meublée et équipée, 10 pièces, 4 chambres, balcons, foyer, 1^{er} septembre 1977 au 15 août 1978. 274-4960 13-7-77

ESPACES À BUREAUX À LOUER

EMPLACEMENT EXCEPTIONNEL

L'adresse de celui qui recherche un gage à succès dans le monde des affaires. Centre ville, près du métro et des plus grands hôtels.

DÉTAILS DE LOCATION:

861-8345

BIENVENUE AUX COURTIER

OFFRES D'EMPLOIS

REVENU SUPPLÉMENTAIRE à temps partiel, couple sérieux, après 5 heures. Tél.: 725-0294. 13-7-77

BUREAU DE COMPTABLE AGRÉE, demande étudiants de niveau supérieur possédant un an d'expérience dans un bureau comptable et récemment diplômé C.A. Excellente rémunération et possibilité d'avancement. Filière A-111 S. M. Levitsky C.A., 3285 Carvendish, suite 600, Montréal H4B 2L9. 15-7-77

Demands:
JEUNES FILLE OU JEUNE FEMME

pour travail de bureau, grossiste en voyage. Connaissance de l'Europe indispensable, sachant parler anglais. Pourrait débiter immédiatement. Tél.: 735-3083, 735-0791 ou se présenter à 5193 Côte-des-Neiges. 13-7-77

PENSIONS

FOYER CHALEUREUX, maison privée, très confortable 60 ans et plus en santé. \$450, par mois. Rivière des Prairies, 387-6676 14-7-77

PERDUS

PETIT CARNET d'adresses, brun, perdu près de l'Université de Montréal, vendredi, le 8 juillet. Si retrouvé faire parvenir à Normand Corriveau, 5250 Cartier, Montréal. 523-3873 15-7-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence 5^e lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit sur demande. Tél.: 282-0058

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

***Montreal Trust**
ST-LAMBERT

Spacieux cottage de bon goût, 9 pièces, idéal pour professionnel, homme d'affaire. Une visite vous convaincra, une exclusivité de Huguette L. Godin. 672-6450 ou soir 672-1839. courtier en immobilier 13-7-77

Fiducie du Québec

le "Trust" des Caisse populaires

ST-LAMBERT

J'ai de très belles propriétés. Site formidable. Grand terrain boisé. 3 chambres à coucher. Foyer. Aspirateur central. Louise Brault: 679-1110 ou 653-5796.

STE-JULIE

Vous voulez une aubaine. J'ai plusieurs maisons. Bungalow, cottages, split-level. Terrain boisé. Grande cuisine. Il faut voir. Louise Brault: 679-1110 ou 653-5796.

VIEUX LONGUEUIL

Site résidentiel, 5 minutes du métro. Cottage 10 pièces. Exclusif 9,000 pi. ca. terrain. Garage double. Idéal pour professionnel. Le tout en très bonne condition. Michèle Suror: 468-4225 ou 679-1110. courtier en immobilier 41-7-77

*Montreal Trust

ST-BRUNO

Dans les \$30,000. Joli petit bungalow brique - aluminium, 3 chambres, sous-sol fini, salle familiale, tapis mur à mur. Appelez José-Lise Cayer: 653-2496 ou 653-7726.

Très joli petit cottage brique, 3 chambres, foyer au salon, cuisine dinette, porte patio, armoires chêne. Appelez José-Lise Cayer: 653-2496 ou 653-7726.

Idéal pour couple avec 1 ou 2 enfants. Charmant bungalow, 6 pièces, secteur résidentiel. Dans les bas \$30,000. Extras inclus. Inf.: Michel M. Lafontaine 653-2496.

ST-HUBERT

Bungalow brique, 3 chambres, salle à diner. Garage. Beau secteur. Taxes basses. A voir. Nicole Labrie: 653-2496 ou 653-0436. courtier en immobilier 13-7-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CANTONS DE L'EST, St-Venant près de Coaticook. Maison un acre, électricité, eau chaude, chauffage bois et huile. \$7,000. Tél.: 365-6963 14-7-77

MUTE À QUÉBEC? Fera l'inverse 1^{er} août. Pourquoi ne pas échanger propriété. La miennne moderne, 9 pièces, 1 acre boisé, bord de l'eau, Cap Rouge. M. Bachand. 873-4611. 14-7-77

ST-LAMBERT: maison en condominium semi-détachée, 4 chambres, foyer sous-sol fini avec garage, piscine, taxes municipales et scolaires \$800. Les services \$50, par mois entre \$47,000 et \$51,000. 671-2116. 13-7-77

ST-BRUNO: Superbe bungalow excellente construction, près écoles, magasins et loisirs. Offre 6 pièces avec sous-sol fini et bar. Terrain paysagé. Arbres matures. Ghyslain Marchand: 653-7841 ou 653-8959. Trust National, courtier 13-7-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'auto-collants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appelez André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

FRELIGHSBURG, lot de 54 acres, semi boisé avec ruisseau. Soir 935-7391. 18-7-77

TRANSPORT

À BAS PRIX accepterait petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél.: 525-6872 J.N.O.

ANNONCES CLASSÉES

régulières ou encadrées

Vous serez toujours satisfait du service et du résultat
844-3361

Compétence:

Mme Micheline Turgeon

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUVERT AUX VISITEURS

DORVAL

8 avenue Martin

Mardi de 6 heures à 8 heures PM

Maison en pierre de 4 chambres à coucher, au milieu d'un beau terrain avec de beaux arbres. 91 pieds de front au bord de l'eau. Aussi autre bâtisse avec un appartement au-dessus. M.L.S. \$165,000.

Mme Pauline Bates: 932-2224

FRANK A. NORMAN & Co. Ltée, courtier
731-6817 13-7-77

*Montreal Trust



LONGUEUIL: Maison très spacieuse sur terrain magnifique pouvant répondre à de multiples besoins. Beaucoup de rangements, pièces service. Peut convenir à professionnel (maison de prestige) à une communauté ou association sans but lucratif, garderie... Pierre Dupuy: 651-1000 ou 465-3373. courtier en immobilier 13-7-77

FLORIDE

Fort Lauderdale

Pampano

4 1/2-5 1/2, meublé, vente ou location, 1,000 pieds de la mer. Annette Lanoue: 334-8336
LE PERMANENT, courtier 13-7-77

*Montreal Trust

LONGUEUIL

Bungalow style colonial, immaculé, 7 pièces, 3 chambres, foyer brique, garage. Terrain clôture, 4e chambre semi-fini. Faut voir. Anne-Marie: 651-1000 ou 670-6104.

YVEUX Cachet antique. Cottage semi-détaché, brique, 7 pièces, 3 chambres. Renové 1978. Terrain 50' x 150'. Occupation immédiate. Anne-Marie: 651-1000 ou 670-6104. courtier en immobilier 14-7-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

STE-AGATHE: 55 minutes de Montréal par l'autoroute des Laurentides, maison neuve style californien, 5 chambres à coucher, 4 salles de bains, garage. Maison entièrement meublée. Surplombe le lac des Sables avec 300 pieds donnant sur le lac. Court de tennis neuf. Appelez Mark 931-6411 local 210. 19-7-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

RÉGION DE BERTHIER, petit domaine privé boisé et paysagé de 65,000 pi.ca., rivière, piscine creusée 20'x40', court de tennis, maison style canadien, tapis mur à mur, foyer, meublée. Aubaine à \$55,000. Tél.: 381-4418 ou 1-836-3974 13-7-77

NEWPORT VERMONT, sur le lac Memphrémagog, maison ancienne, nouvellement redécorée et entièrement meublée 3 chambres, grand salon, salle à manger, garage et dépendance, prix \$37,000. U.S. Visite rendez-vous. Tél.: Montréal: 341-6760 entre 19h et 21h du lundi au jeudi. Pas d'agent. 13-7-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2
--	---	---

Près de 400 écrivains tchèques "interdits"

PRAGUE (d'après AFP et Reuter) — Environ trois-cent-cinquante à quatre cents écrivains tchèques sont "interdits" et dans l'impossibilité de publier depuis 1969, affirme un nouveau document de la Charte 77 consacré à la discrimination officielle dans le domaine des lettres.

Ce texte intitulé "Document numéro douze" est comme les précédents, signé par le seul porte-parole de la Charte en exercice, le Pr. Jiri Hájek, et il a été adressé au début du mois aux autorités. "Il serait difficile de trouver dans l'histoire moderne tchécoslovaque une période semblable à celle que nous vivons depuis 1969, où tant d'écrivains se voient refuser le droit d'écrire par l'État (...) et souvent forcés à prendre des professions qui ne correspondent en rien à leurs qualifications, ce qui abaisse le potentiel de créativité intellectuelle de la nation", souligne le pr. Hájek.

Le porte-parole rappelle que l'Union des écrivains tchèques qui comptait presque quatre cents membres lors de son congrès de 1968, n'en a plus aujourd'hui que cent-soixante-quatre, tous "triés sur le volet".

Le texte donne une liste de cent-trente auteurs particulièrement harcélés par les autorités, dans laquelle on relève les noms de MM. Vaclav Havel, Pavel Kohout, Ivan Klima et Stanislav Vudín.

Ces écrivains, est-il précisé, sont continuellement attaqués par les organes d'information et contraints d'ac-

cepter des travaux sans rapport avec leurs qualifications.

"Nous ne mentionnons pas les noms d'autres écrivains ou de traducteurs, car leur situation ne ferait qu'empirer", précise le document.

A cette liste, précise le pr. Hájek, on doit encore ajouter les noms d'environ quatre-vingt-dix écrivains "éliminés de la littérature nationale" pour avoir émigré, ainsi que ceux d'une quinzaine de personnes ralliées au régime, notamment à l'occasion de la sortie de la Charte 77 mais qui ne peuvent publier.

La discrimination contre les intellectuels est parfois modulée, explique le pr. Hájek. "L'excommunication" n'est pas toujours totale: certains peuvent publier des traductions, d'autres des livres d'enfants. Le grand poète Jaroslav Seifert a eu ses anciennes oeuvres rééditées, mais il ne peut faire publier ses poèmes écrits ces dernières années. D'autres écrivains au contraire sont totalement bannis, et leurs anciens ouvrages retirés des bibliothèques: ils sont environ une cinquantaine à avoir été ainsi "littéralement enterrés vivants".

"Des expériences aussi destructrices", souligne le pr. Hájek, n'affectent pas seulement la communauté des écrivains, elles posent le problème de la liberté et de la diffusion de la pensée et touchent toute la population dans plusieurs de ses droits essentiels, tels que le libre accès à l'information et la liberté de développement de la personnalité.

Les libéraux s'assurent la majorité absolue à la Chambre haute japonaise

TOKYO (AFP) — Le Parti libéral démocrate (PLD) du premier ministre Takeo Fukuda a remporté les élections sénatoriales japonaises. Le PLD s'est assuré de justesse la majorité absolue à la Chambre haute, déjouant ainsi les pronostics de la presse japonaise qui estimait généralement que le parti qui dirige le Japon depuis 22 ans deviendrait minoritaire à la Chambre haute.

Bien que cinq sièges restaient encore à attribuer à minuit, hier, il est évident que l'opposition socialiste et communiste a subi une défaite sévère: le parti socialiste japonais (PSJ) a perdu un quart de ses sièges à renouveler, et le parti communiste japonais (PCJ) près de la moitié.

En revanche, les partis "centristes"

d'opposition, le parti néo-bouddhiste "Komeito" et le parti social démocrate (PSD) ont amélioré leurs positions. Le Komeito a gagné quatre sièges et le PSD un. De son côté, le parti néo-conservateur "nouveau club libéral" formé de transfuges du parti au pouvoir n'a eu que trois élus. Ce parti, nouveau venu sur la scène politique, qui a remporté 18 sièges aux élections de décembre dernier, semble ne pas avoir pu trouver son second souffle.

La déroute de l'opposition de gauche — socialiste et communiste — aux élections sénatoriales a été confirmée par les élections municipales de Tokyo qui avaient aussi lieu dimanche. Le gouverneur de gauche, Ryokichi Minobe, a vu s'évanouir la majorité "réformiste" — socialiste, communiste et Komeito — qui le suppor-

tail depuis dix ans. Le PLD, le nouveau club libéral et le PSD qui lui sont opposés, ont remporté 72 sièges contre 54 aux trois partis pro-Minobe.

M. Minobe, dont le mandat expirera en 1979, a déclaré après la proclamation des résultats qu'il prévoyait "de grandes difficultés" avec la nouvelle assemblée municipale.

Avec cinq sièges non encore attribués, le PLD a donc déjà atteint le chiffre de 65 sièges — 63 PLD et 2 indépendants ralliés au PLD — qui lui assure la majorité à la Chambre haute dont la moitié des 252 sièges était à renouveler. Cette assemblée, qui est la "chambre de réflexion" japonaise, se renouvelle par moitié tous les trois ans.

La victoire du PLD, qui assure la continuation du gouvernement de M. Fukuda, est modeste: le parti au pouvoir ne va améliorer, grâce aux ralliements d'indépendants, sa position que de quelques sièges. En effet, l'électorat japonais, tout en confirmant le PLD au gouvernement et en repudiant les partis de gauche socialiste et communiste, a surtout avantagé le "centre": le parti social démocrate (PSD) et le Komeito. Cette situation va renforcer la situation de ceux qui dans l'opposition, notamment le PSD et le Komeito, refusent toute collaboration avec le parti communiste réclamée par les socialistes.

Le leader communiste, Kenji Miyamoto, qui se présentait pour la première fois à des élections a été élu. Il conduira le groupe communiste de la Chambre haute qui passe de 20 sièges avant les élections à 15. Le PCJ a en effet perdu la moitié de ses sièges soumis à réélection.

Dans l'ensemble, les électeurs japonais ont boudé les nouveaux petits partis qui s'étaient multipliés ces temps derniers: la Ligue des socialistes et des citoyens et les libéraux progressistes unis ont dû se contenter d'un siège chacun.

Et la flamboyante dirigeante du "parti des femmes", Misako Enoki, a complètement échoué dans sa tentative de "mobiliser les femmes japonaises contre le chauvinisme masculin". Les 17 candidates du parti qui voulait "établir la suprématie féminine au Japon dans les années 80" ont toutes été battues. Mme Enoki a annoncé hier la dissolution du "parti des femmes".

La participation électorale, 68,5 pour cent, a été une des plus élevées des élections japonaises d'après guerre.

Le gouvernement britannique fait face au chômage et à l'inflation

LONDRES (AFP) — Le gouvernement britannique a entrepris hier un combat de la dernière chance pour maîtriser l'inflation, réduire si possible le chômage, conserver l'appui des syndicats et, enfin, se maintenir au pouvoir.

Toute la matinée, les ministres concernés se sont réunis au 10 Downing Street autour du premier ministre James Callaghan. Le but de la réunion était de définir les grandes lignes d'une stratégie économique et sociale pour les prochaines semaines d'abord, puis pour les mois à venir.

Comme de coutume, la délibération est

restée secrète. Toutefois, dès hier après-midi, à la Chambre des communes, le ministre de l'Emploi, M. Albert Booth, a lancé un appel aux investisseurs et aux industriels. Il leur a demandé de respecter une discipline aussi stricte que celle que le gouvernement espère encore obtenir des syndicats en matière de revendications salariales.

Du point de vue des observateurs, cela signifie que le gouvernement juge qu'il existe encore une possibilité que les syndicats acceptent de conclure un accord salarial pour succéder à celui qui vient à expiration à la fin du mois. Mais que le prix

d'un tel accord sera élevé et qu'il importe avant tout de créer les conditions les plus favorables.

En réalité, le gouvernement n'a pas le choix: malgré une politique sévèrement déflationniste, l'inflation se maintient au taux annuel de 17 pour cent, et l'hypothèse d'une réduction prochaine paraît de plus en plus hasardeuse. De surcroît, la livre sterling, stable depuis le début de l'année, a été prise dans la tourmente monétaire de ces deux derniers jours. Elle conserve, certes, une parité à peu près constante face au dollar, mais elle a franchement baissé par rapport aux devises des principaux partenaires commerciaux de la Grande-Bretagne.

Il faut donc absolument que les syndicats acceptent un accord salarial qui, à tout le moins stabiliserait l'inflation. Un tel accord, d'autre part, aurait certainement un impact psychologique qui réduirait la pression sur la livre.

Sur le plan politique, le gouvernement doit aussi tenir compte du fait que ses alliés libéraux, pour le maintien du pacte qu'ils ont conclu avec les travaillistes en mars, exigent la mise au point d'un accord significatif avec les syndicats. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils rompront probablement l'alliance, privé alors de majorité parlementaire, le premier ministre n'aurait plus qu'à dissoudre la Chambre et convoquer des élections générales, dont les tories sortiraient à coup sûr vainqueurs.

L'impasse budgétaire du gouvernement britannique s'établit à la fin du premier trimestre de l'année financière en cours à 1,832 milliard de livres sterling, a révélé hier la Trésorerie.

bérer unilatéralement les prisonniers américains qu'elle détient.

"Si les Américains le veulent, je peux leur proposer un accord. S'ils libèrent quelques Noirs américains forcés à la délinquance par le chômage, la faim et le manque d'écoles, nous libérerons un nombre égal de contre-révolutionnaires", a-t-il déclaré.

Il a d'autre part indiqué que la levée de l'embargo commercial américain — condition mise par Cuba à l'ouverture de négociations sur la normalisation avec Washington — devrait être totale.

"S'ils le veulent de façon seulement à leur permettre de vendre et à nous d'acheter, nous n'achèterons absolument rien. Seule la suppression totale créerait les conditions justifiant de parler de l'amélioration des relations américano-cubaines".

Le président Castro a d'autre part répété que Cuba ne retirerait jamais ses troupes d'Angola pour obtenir la levée de l'embargo ou l'amélioration des relations avec les Etats-Unis.

ONU: Hanoi essaie encore

NATIONS UNIES (AFP) — Le Vietnam va demander que le Conseil de sécurité examine de nouveau ce mois-ci, probablement la semaine prochaine, sa candidature à l'ONU, apprend-on de source vietnamienne.

L'ambassadeur de la république socialiste du Vietnam, M. Dinh Ba Thi, revenu ce week-end à New York, va s'entretenir très prochainement à ce sujet avec le président en exercice du Conseil de sécurité. De son côté, le conseiller de la mission d'observation, M. Phan Duong, fera la démarche nécessaire auprès du sous-secrétaire général de l'ONU pour les questions juridiques, en l'absence du secrétaire général qui est en Europe jusqu'à la semaine prochaine.

Une recommandation positive unanime du Conseil paraît d'ores et déjà acquise depuis que l'administration américaine a levé en avril dernier son opposition à l'entrée du Vietnam à l'ONU, qui s'était traduite par trois vetos successifs au Conseil de sécurité.

Grévistes et policiers s'affrontent à Londres

LONDRES (Reuter) — De violents affrontements entre policiers et manifestants ont marqué la "journée de solidarité" organisée hier par des syndicalistes et des mouvements de gauche en faveur des grévistes des laboratoires photographiques Grunwick, à Willesden, dans le nord de Londres.

Les bagarres ont fait 30 blessés, dont 18 policiers, certains sérieusement atteints. Pour faire face aux 18.000 manifestants, la police avait mis en ligne quelque 4.000 hommes, soit le cinquième de ses effectifs londoniens en uniforme.

Une trentaine de députés de la gauche du Parti travailliste ont participé à un défilé, le plus impressionnant qui ait eu lieu

depuis le début du conflit. Vieux de 11 mois, celui-ci est centré sur le refus de la direction de Grunwick d'admettre un syndicat au sein de l'entreprise.

Pendant que les incidents se produisaient devant les laboratoires, un juge de la Haute cour, nommé par le premier ministre James Callaghan pour faciliter un règlement, recueillait les témoignages d'anciens employés de Grunwick au sujet de leurs salaires et conditions de travail.

Le conflit chez Grunwick fait depuis plusieurs semaines la "une" de la presse britannique. Il a donné lieu à des incidents quasi quotidiens entre les piquets de grève et les forces de l'ordre qui s'efforcent d'assurer la liberté du travail à quelque 130 non grévistes.

Cinq divisions vietnamiennes seraient déployées à la frontière Laos-Thaïlande

BANGKOK (AFP) — Les effectifs militaires vietnamiens au Laos atteignent 60.000 hommes soit cinq divisions mixtes (infanterie, blindés, artillerie et DCA), affirment des réfugiés laotiens arrivés au cours du week-end en Thaïlande.

Ces informations sont recueillies par celles des services de renseignements spécialisés et des rapports diplomatiques, rédigés au lendemain de l'expulsion du Laos du correspondant australien de la Far Eastern Economic Review, John Everingham.

Ces unités sont, pour la plupart, déployées le long du Mékong, frontière naturelle de plus de mille kilomètres qui

sépare la Thaïlande du Laos, ont dit à l'AFP des résistants laotiens qui venaient acheter des médicaments dans un petit village de la rive droite (Thaï). Selon ces résistants, certaines divisions vietnamiennes comptent trois conseillers soviétiques. Ils affirment en outre que mille à mille cinq cents experts soviétiques travaillent au Laos, où ils terminent l'installation d'un réseau radar qui part de Xieng Kouang (150 km au nord de Vientiane) et s'étend jusqu'à la frontière cambodgienne (600 km plus au sud).

Une division a été récemment mise en place dans la région de Pakxane (Nord-est de Vientiane). Elle dispose d'artillerie et d'un grand dépôt d'armes, munitions, vivres, médicaments, affirment les mêmes témoins.

Un pipe-line venu du Nord-Vietnam doit assurer le ravitaillement en essence des unités mécanisées, plus de cent tanks de fabrication russe PT-76, véhicule amphibie, léger, rapide, doté d'un canon de 76 mm, dont la présence a été signalée le long de la frontière thaïlandaise.

Vendredi dernier, le gouverneur de la province thaïlandaise de Ubou a déclaré au cours d'une conférence de presse que "plusieurs divisions vietnamiennes étaient en position à moins de 12 km de la frontière thaïlandaise dans la région de Pakse". Selon les réfugiés — qui con-

tinuent à franchir le Mékong au rythme de 50 à 100 par semaine — cette implantation massive vietnamienne contribue à réduire un peu plus des rations alimentaires déjà maigres.

Les familles laotiennes sont tenues désormais d'héberger un ou deux "frères soldats" pathet-lao ou vietnamiens, affirment-ils. Le kilo de riz qui valait 35 kip (monnaie sans valeur internationale) en monnaie constante en mai 1975 en vaut 350 en mai 1977, disent les réfugiés.

Les familles laotiennes sont tenues désormais d'héberger un ou deux "frères soldats" pathet-lao ou vietnamiens, affirment-ils. Le kilo de riz qui valait 35 kip (monnaie sans valeur internationale) en monnaie constante en mai 1975 en vaut 350 en mai 1977, disent les réfugiés.

Les artilleries lourdes thaïlandaise et malaisienne continuent leur poussée dans la forêt de Betong, à la recherche des guérilleros dont le nombre est estimé à 3.000 dans la région.

Sur le plan politique, se plaignent-ils d'autre part, "toutes les libertés ont été supprimées. On est sans nouvelles des 40.000 personnes envoyées dans l'un des 36 "séminaires" en 1975. Des rumeurs alarmantes circulent sur le sort des prisonniers et des avis de décès sont remis aux familles, sans explications".

Cette situation, commentent plusieurs diplomates accrédités au Laos pousse une partie importante de la population Lao à la résistance passive et une minorité agissante

à la résistance armée dans les montagnes qui dominent la vallée du Mékong. L'insécurité générale compromet aussi le développement économique du pays.

"Les Soviétiques et les Vietnamiens qui transforment le Laos en une redoutable base militaire ne veulent pas de témoins", disent ces sources diplomatiques pour expliquer l'expulsion de tous les journalistes et attachés militaires occidentaux, sans s'accorder toutefois sur les buts — offensifs ou défensifs — de cet "investissement militaire".

La première unité d'un corps de volontaires a été constituée samedi à Sayoi, un village en majorité musulman, où deux cents villageois se sont déjà engagés à suivre un entraînement de six jours au maniement des armes, sous la direction de la police des frontières thaïlandaise.

Ce corps de volontaires aidera à établir des "poches de résistance à l'ennemi", a déclaré le général Hassan, qui souhaite que l'exemple des musulmans soit largement suivi dans la région.

Le 14 juillet, entrez dans la fête au Complexe Desjardins!



Nos cousins français de même que les Québécois de toutes origines sont invités à venir célébrer la fête nationale des Français au Complexe Desjardins! A compter de 20h30 il y aura bal populaire avec chants et musiques aux couleurs de France. Mais en plus de danser sur un air de java vous pourrez également participer à de nombreux jeux et vous mériter des prix de présence.

Entrez donc dans la fête à compter de 20h30 au Complexe Desjardins!

— Artiste invité: Clairette.
— Animateur: Jean Rafa.
Entrée libre.

A noter: les restaurants de l'Hôtel Méridien Montréal et les restaurants Serabec offrent aussi, pour l'occasion, des menus spéciaux du 14 juillet.



le Complexe Desjardins
au coeur du nouveau centre-ville



Vous partez en vacances?

N'oubliez pas le compagnon idéal:

un beau livre,

un très beau livre

Pourquoi pas

LE TEMPS

DES VILLAGES

d'Adrienne Choquette?

Les Presses

Laurentiennes

C.P. 130, Notre-Dame-des-Laurentides G0A 2S0

Emerson, Lake & Palmer à New York

Une démarche brutale mais géniale

par Nathalie Petrowski

Dire que je croyais la magie du spectacle disparue à jamais, qu'après l'ennui mortel ressenti devant les centaines de spectacles qui s'assemblent et se ressemblent au Forum, depuis l'échec répété du stade, j'avais la conviction que les années 70 étaient désormais synonymes de vide, de récupération, de manipulation et de lassitude irrévocable. Emerson Lake & Palmer, en spectacle au Madison Square Gardens devant une salle comble, pendant trois soirs consécutifs, m'auront brutalement sorti de ma torpeur, m'auront étonnée, émerveillée avec un spectacle qui est une grande révélation pour la génération pepsi et la culture rock contemporaine. Trois jours plus tard, je n'en suis pas encore revenue, pas plus que ces 60.000 personnes qui ont assisté à l'événement et qui ont senti l'énergie les envahir et les entourer d'une aura de béatitude totale.

A une époque où les groupes de rock s'accrochent de plus en plus aux effets spéciaux pour faire oublier la pâleur de leur musique, la frivolité de leur présence sur scène, l'absence de leur imagination et la vacuité de leur intelligence, Emerson Lake & Palmer, empruntent une voie contraire, remplissent les trous béants par la simple intensité de leur musique et par le combat qu'ils se livrent dans le but de continuellement se dépasser. La musique, celle qui prend un M majuscule, est le point central, c'est la déesse à qui ils rendent hommage dans un élan d'énergie quasi-surhumaine; la grande musique classique, celle de Ravel, de Moussorgski, celle qu'ils ont eux-mêmes composée avec une rigueur dementielle et un souci de perfection et de précision inégalables. Leur démarche est brutale, agressive car ils ne sont pas là pour nous charmer, nous flatter ou nous endormir, mais bien pour nous entraîner dans un tourbillon sonore et déclencher chez nous une avalanche de sentiments confus qui vont de l'enthousiasme, à l'exaltation et finalement à l'émerveillement.

Accompagnés par une soixantaine de musiciens qui ont admirablement bien fait la synthèse entre leur formation classique et l'environnement rock, ils ne nous laissent pas d'une seconde, poussent l'intensité de leur performance jusqu'au plus haut point de non-retour et nous absorbent totalement dans l'intensité qu'ils génèrent autour d'eux.

Spectacle bâti comme un gigantesque édifice sur les fondements de l'histoire de la musique, il nous fait découvrir ce que la musique a de plus classique mais d'une manière renouvelée. Jamais je n'ai vu un spectacle rock aussi bien fait, aussi bien pensé, un spectacle aussi satisfaisant, un spectacle qui fait grandir notre perception du rock en la sortant de son contexte cloîtré pour lui faire respirer l'air frais de l'inspiration. Et pourtant en même temps, un spectacle simple, sans gadget, sans fumée, sans crémage, sans le

maquillage qui est devenu la marque de commerce du showbiz. Un spectacle qui met en scène trois personnalités bien distinctes, trois forces qui se complètent totalement et savent aussi bien s'exprimer seuls qu'avec la collectivité. Emerson avec sa rigueur rythmique au piano et son esprit classique mène le bal, Palmer et son inépuisable énergie à la batterie soutient l'édifice, alors que Lake, le rêveur, le philosophe apporte le calme et la réflexion après la tempête, fait vibrer les gens par la simplicité de sa guitare et la

richesse de sa voix. Ajoutez à cela, l'intelligence, le talent la sensibilité de trois musiciens qui ne peuvent plus accepter la médiocrité et la facilité, qui luttent contre la perméabilité de l'époque en voulant perpétuer la grande tradition classique. Tour à tour guerriers, pirates, ils revendiquent la puissance comme source d'évolution dans une quête romantique de dépassement. Dans le melting-pot de la culture rock, ils sont les seuls qui arrivent à la hauteur de leurs aspirations, les seuls qui osent aller jusqu'au bout, sans peur et

sans reproche parce qu'ultimement, ils savent qu'ils ont raison.

Je pourrais ainsi continuer pendant des pages et des pages, vous parler de la transparence du son, de la beauté de la musique, de l'originalité des effets qui ne viennent pas soutenir la musique mais simplement la parfumer, de la force des arrangements, de la souplesse et de perfection de la technique, mais je préfère tout de suite me taire et vous laisser le soin de découvrir par vous-mêmes.



Emerson Lake & Palmer préparant cet hiver à Montréal avec le système de son qui a servi aux Olympiques, une immense tournée qui aujourd'hui les mène à travers les principales villes des États-Unis, puis à Montréal au stade le 26 août.

la boîte à échos

Cette année, le bal de la Bastille 1977 qui aura lieu le samedi 16 juillet au 429, avenue Viger, se veut une rencontre entre les nouveaux québécois d'origine française et ceux qui les ont précédés. Trois orchestres animeront la soirée de 20 h jusqu'aux petites heures du matin.

Denis Regnaud donnera le troisième récital de la série présentée par Les Concerts

Spirituels à l'Oratoire St-Joseph, mercredi à 20 h 30. Pour son programme, il a choisi d'interpréter la quatrième sonate biblique de Kuhnau, des extraits de la messe pour les couvents de Couperin, le prélude de choral Allein Gott BWV 664 et le prélude et fugue en sol majeur BWV 541 de Bach. La seconde partie du programme sera consacrée à la musique romantique avec des oeuvres de Franck, Brahms et Vienne.

Tom Jones, le grand charmeur de ces dames, sera de retour à Montréal pour six représentations à la salle Wilfrid-Pelletier du 10 au 13 août.

Ce soir à l'Outremont, présentation à 19 h 15 de J.A. Martin Photographie, un film de Jean Beaudin, puis à 21 h 30, de L'innocent, le dernier film de Luchino Visconti.

Morts, en hommage aux âmes des ancêtres. Elles remontent au septième siècle. On assiste encore à ce festival chaque année au Japon en juillet. Les représentations à Terre des Hommes auront lieu à 13 h et 14 h 30, l'entrée est gratuite.

Le grand Gilles Vigneault tiendra l'affiche du Théâtre du Nouveau Monde du 2 septembre au 2 octobre prochain, dans cette salle qui lui appartient... presque. Produit par Le Nordet, le nouveau récital de Gilles Vigneault sera sous la direction artistique de Gaston Rochon. Les billets sont déjà disponibles aux guichets du TNM (861-0563).

Un spectacle de marionnettes pour enfant intitulé L'Enfant de l'étoile d'après un conte d'Oscar Wilde sera présenté au Théâtre de la Poudrière à partir de mercredi. Les représentations auront lieu du mercredi au samedi à 13 h 30 en français et à 16 h en anglais. L'entrée est de \$1.50.

Le soprano Elly Ameling au Centre d'art d'Orford

par Gilles Potvin

Bien connue des discophiles grâce à ses nombreux enregistrements, le soprano hollandais Elly Ameling n'a pas encore à proprement parler chanté pour les Montréalais. Elle donnait cependant un récital à Québec en avril 1976 et chantait samedi soir au Centre d'art d'Orford JMC avec le concours du pianiste Dalton Baldwin, lors du second récital de la série internationale. Le vif succès qu'elle a obtenu devrait se traduire par des débuts montréalais dans un avenir rapproché.

Mme Ameling a étudié dans son pays natal ainsi qu'à Paris avec Pierre Bernac. Elle se consacre surtout à l'oratorio et au récital, ses programmes faisant place au lied allemand et à la mélodie française, comme c'était le cas samedi. Dans ces deux genres, elle excelle par sa maîtrise des styles et le soin qu'elle apporte à l'énonciation des textes. Sa voix de soprano n'est peut-être pas absolument exceptionnelle comme timbre mais elle l'a conduit avec un art exquis, modifiant la couleur à volonté à des fins interprétatives, à l'image de ses illustres collègues.

Les six lieder de Mozart qui ouvraient son programme ont tout de suite placé très haut le niveau de ce récital. Voilà une vraie interprétation mozartienne comme il s'en trouve assez peu de nos jours. Chaque phrase est détaillée avec un soin infini, dénotant une préparation en profondeur. L'artiste affiche néanmoins une belle spontanéité, un naturel attachant. Particulièrement mémorables dans ce groupe furent *Abendempfindung* et *An Chloë*.

C'est sans la moindre difficulté qu'elle passe de Mozart à Ravel *Deux épigrammes de Clément Marot* et *Le Noël des jouets* puis à Chausson (*Les papillons* et *Le colibri*). Encore ici, la maîtrise du style et des textes est remarquable. Elly Ameling réservait à Schubert toute la seconde moitié de son programme, commençant par quatre merveilleux lieder qui ont le printemps pour thème. Alors que l'on a encore en mémoire l'inoubliable *Winterreise* de Souzay, ces mélodies opposaient à la mélancolie du cycle célèbre une sérénité et une joie que la chanteuse a su admirablement traduire. Venaient ensuite six mélodies d'un Schubert plus enjoué, sauf le dramatique *Gretchen am Spinnrade* qui fut peut-être le point culminant du programme. Mais le récital devait s'achever sur une note souriante, avec *Seligkeit*, une enlevante chanson du folklore hollandais et surtout *Wo ist Sylvia*, dans lequel la collaboration admirable de Dalton Baldwin au piano atteignit un sommet.

Ce soir, le compositeur Iannis Xenakis donnera à Orford un cours public au cours duquel il parlera de son oeuvre. Mercredi, l'Orchestre académique de l'université de Stuttgart donnera un concert. Plus tard cette semaine, le Quatuor Orford sera de retour au lieu où il fut constitué en 1965. Deux programmes consacrés à Beethoven sont prévus, vendredi soir à 21 heures et samedi à 20 h 30. Samedi après-midi, à l'abbaye St-Benoît-du-Lac, le flûtiste français Alain Mario et le claveciniste Dom André Laberge présenteront la première moitié de l'intégrale des sonates de J.S. Bach.

Après le théâtre et la musique

Le cinéma au Conventum

par Jean-Pierre Tadros

Le centre d'essai Le Conventum, situé au 1237 Sanguinet, s'ouvre aujourd'hui au cinéma, après l'avoir été et continue de l'être au théâtre et à la musique. La programmation des mois de juillet, août et début septembre a été dévoilée hier et les projections commenceront ce soir à 19 heures. Tout cela semble se bousculer un peu, mais pour les organisateurs il était important de démarrer au plus vite question de pouvoir roder la machine durant l'été.

Ainsi un vieux rêve devient réalité pour Jean Gagné, Régis Painchaud et Sylvie Groulx. Le Conventum peut en effet s'enorgueillir aujourd'hui d'être ce lieu pluridisciplinaire auquel il aspirait dès sa fondation. Théâtre, cinéma, musique se succéderont donc au fil des jours, et bien souvent aussi au cours même de ces journées que l'on voudrait voir bourdonner d'activités.

Dans cette perspective s'insèrent donc les projections cinématographiques qui, de 19 à 21 heures chaque soir, seront autant de prétextes à des débats-recontres entre les travailleurs culturels du Québec. C'est du moins à quoi aspire les principaux responsables du Conventum.

La programmation s'ouvre avec la présentation du film de Roger Frappier, "Le grand film ordinaire". Ce n'est pas un hasard, le film étant greffé sur une troupe de théâtre. Le Grand Cirque Ordinaire. En complément, un court documentaire de Louis Hébert, "En Garouine avec Philippe Gagnon". Au programme, ensuite, "Une semaine dans la

vie de camarades" de Jean Gagné; "Bar salon", "Les chroniques Labradoriennes" et "Le retour de l'Immaculée-Conception" d'André Forcier; "24 heures ou plus" de Gilles Groulx; "15 nov" de Mignault et Brault; "Jos Carbone" et "T-Bone Steak dans les mangroves d'hommes" de Hugues Tremblay; "Deux pouces en haut de la carte" de LeSaunier et Augustin; "Le mépris n'aura qu'un temps" de Lamothie; "Les maudits sauvages" de Jean-Pierre Lefebvre; "Anastasia ma chérie" de Paule Baillargeon; "La crue" de Denise Benoit; des films de Paul Tana, de Bruno Carrière, de Roger Cantin, de Claude Laflamme; "Tricofil c'est la clef" de François Brault et Roger Lenoir; "L'Infonie inachevée" de Roger Frappier... et j'en passe.

En fait le premier programme nous amène jusqu'en septembre. Et ce n'est pas parce que les deux programmeurs, Sylvie Groulx et Régis Painchaud, se soient trouvés brusquement à court de titres. Non, pour eux cette période estivale se présente comme un essai qui permettra d'ajuster la programmation qu'ils feront pour l'automne. Il y a un dosage à faire, reconnaître-ils, mais il ne pourra se trouver qu'à l'expérience. Aussi ne craignent-ils pas de se lancer tout de suite dans l'aventure au lieu d'attendre la rentrée de septembre. Reste, naturellement, à savoir si le public cinéphile embarquera aussi vite.

Le Conventum, en se présentant avant tout comme un centre d'essai, même pour le cinéma, ne prétend pas à attirer les foules. "Cela viendra

avec le temps, peut-être; mais ce que nous cherchons à devenir maintenant c'est un lieu de rencontre et de remise en question du milieu cinématographique. Les projections peuvent alors être un outil pour le milieu en lui permettant ainsi de se regarder, de se critiquer."

Ces projections seront aussi le lieu privilégié de rencontres entre jeunes cinéastes et ceux qui font du cinéma artisanal. La première programmation marque d'ailleurs une nette préférence pour ce cinéma peu vu et qui cherchait désespérément un écran. Le Conventum veut être cet écran qui sera disponible à tous les artisans du cinéma québécois. C'est pourquoi espère-t-il s'équiper très bientôt d'un appareil double-système afin de pouvoir montrer des copies de travail.

Les organisateurs de l'expérience se félicitent de l'aide apportée par l'ACPAV et le Cinéma Libre. Ils entendent aussi travailler, nous diront-ils, en collaboration avec la Cinéma-thèque québécoise. Le prix d'entrée a été fixé à \$2 (pour le moment, nous diront-ils, se rendant bien compte que la somme peut se révéler bien élevée pour ceux qui seront tout particulièrement attirés par cette programmation). Sur le dollar perçu, après avoir déduit la taxe d'amusement, la moitié ira au producteur du film.

La salle contient 180 sièges. Dans Montréal se trouverait-il alors 180 spectateurs chaque soir qui auront le goût de voir du cinéma... différent? L'histoire du Conventum nous le dira.

Le Festival de la critique

14 pays, un comité d'honneur

Les préparatifs du Festival international du film de la critique québécoise vont bon train. Pas moins de 14 pays ont confirmé leur présence à Montréal en y dépechant quelques-uns de leurs meilleurs métrages produits récemment. Quelques délégations en provenance des pays d'origine accompagneront dans certains cas les films présentés dans le but de participer aux divers programmes

d'animation organisés tout au long de cette huitaine de festivités.

Au nombre des pays qui ont confirmé leur présence à Montréal, mentionnons l'Allemagne, le Brésil, le Canada, les États-Unis, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Mexique, les Pays-Bas, la Pologne, la Suisse, la Tunisie et l'URSS.

Par ailleurs, le conseil d'administration du festival, vient de faire connaître la composition, à ce jour, du comité d'honneur. En tant que festival organisé par et pour des québécois, il s'imposait que la présidence du comité d'honneur soit assumée par un Québécois de renom et c'est le cinéaste Claude Jutra qui rehaussera de sa présence la direction de ce comité.

C'est avec une grande joie que le Festival international de la critique a appris que la lauréate du prix de l'interprétation féminine du dernier festival de Cannes, Madame Monique Mercure, a accepté l'invitation qui lui avait été lancée.

De plus, plusieurs dirigeants des milieux du cinéma et de la communication ont aussi assuré leur appui au festival. A ce jour, M. René Boissay, chef du service cinéma-téléfilms de Radio-Canada, M. Gratien Gélinas, président de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC), M. André Guérin, directeur du Bureau de surveillance-du-cinéma du Québec (BSCQ), M.

Yves Labonté, président directeur-général de l'Office de radio-télédiffusion du Québec (ORTQ) et M. Gérard Lamarche, directeur général de la Place des Arts, ont accepté de siéger au comité d'honneur.

Le Festival international de la critique compte également l'appui de personnalités européennes. On note en effet M. Freddy Buache, directeur de la cinémathèque suisse, M. Guy Hennedelle, critique de cinéma — Paris, — M. Jean Rouch, cinéaste (France), et M. Aldo Tassone, critique et professeur de cinéma (Rome).

Rappelons que le festival se tiendra en la salle du théâtre Maisonneuve de la Place des Arts du 11 au 18 août 1977.

La Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel du gouvernement du Québec apporte cette année sa contribution au Festival d'été de Québec dans le cadre de la semaine cinématographique. Demain à 14 h, une séance de cinéma pour enfants présentera deux films de Claude Roussel et de Gilbert Gratton. A 15 h 30, on pourra voir *Une semaine dans la vie des camarades*, un film de Jean Gagné dont le point de départ est la semaine de la contre-culture organisée à Montréal il y a quelques années. En soirée, on présentera des films de Rita Zizka, de Richard Lavoie, de Jean-Claude Labrecque et de Claude Jutra. L'entrée est gratuite.

Chez Ogilvy

Soldes de juillet

Bon nombre d'articles à prix réduits !

Centreville • Fairview • Anjou

OGILVY

Couvrez-vous d'un arc-en-ciel !

Avec cette chaude couverture de laine, polyester et acrylique, vous pourrez affronter les moments les plus froids. En plus de sa grande légèreté et sa finition supérieure, elle vous est offerte dans une gamme de couleurs où prédominent des tons de rose, or, vert ou bleu. Lit simple (60 x 90"), 15.95. Lit double (72 x 90"), 16.95.

Achats en personne seulement
Ogilvy, Toiles de maison, au troisième,
Centre-ville, Fairview et Anjou

OGILVY

ELVSEE
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS TOUS

PIERRE RICHARD

LE JOUET

SALLE EISENSTEIN POUR TOUS

"NOIRS ET BLANCS COULEURS"

Les pays du Comecon également frappés par une crise de l'énergie

VARSOVIE (Reuter) — Bien que le mot ne soit jamais prononcé, il semble bien que l'Europe de l'Est subisse, elle aussi, une crise de l'énergie. Si les pays communistes n'ont pas, pour dévorer leur énergie, les voitures américaines grandes gaspilleuses d'essence, ils ont, de plus en plus, des problèmes d'extraction pétrolière et une industrie en expansion qui souvent gaspille de l'énergie.

Quelques semaines seulement après l'appel lancé aux Américains par le président Jimmy Carter, les dirigeants des pays communistes ont

abordé le même problème: économetre l'énergie. La dernière réunion du Comecon à Varsovie, le mois dernier, a été dominée par cette question. Au sein du groupe metiste économique communiste, la Roumanie a du pétrole et du gaz, la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Est ont du charbon, mais les autres pays d'Europe de l'Est ainsi que Cuba et la Mongolie dépendent pour leur énergie de l'Union soviétique.

Or l'URSS est riche en matières premières, mais la production d'énergie en particu-

lier de pétrole, ne se développe pas au même rythme que la demande des pays du bloc communiste. Les pays du Comecon ont de vastes projets de coopération pour la période allant jusqu'en 1990. Toutefois, il semble que les partenaires de l'Union soviétique éprouvent quelques difficultés à honorer leurs engagements financiers représentant la moitié de l'investissement total de \$13 milliards.

La mise au point des projets à long terme a demandé plus de temps que prévu. On s'attend que ces projets soient annoncés à la fin de l'année. En

attendant, l'Union soviétique a formulé à la réunion de Varsovie ses propres propositions de coopération dans le domaine de l'énergie. Elles n'ont pas été rendues publiques, mais un point essentiel serait la création de vastes complexes énergétiques sur le territoire des pays possédant des ressources importantes dans ce domaine, c'est-à-dire surtout l'Union soviétique.

Une stratégie énergétique a également été mise au point durant la réunion de Varsovie. Les objectifs principaux sont les suivants:

- modernisation des techniques d'extraction;
- politique d'économie dans l'industrie;
- poursuite de la recherche de pétrole et de gaz naturel, sur terre et en mer;
- construction des industries grandes consommatrices d'énergie près des sources de matières premières.

La seule décision concrète importante prise à Varsovie a été l'adoption d'un programme de développement rapide de l'énergie nucléaire. Les réserves qui pourraient avoir été formulées au sujet de l'environnement semblent être passées au second plan face à la perspective d'une nouvelle énergie abondante.

Des remarques faites par plusieurs premiers ministres des pays du Comecon, on peut déduire que l'Union soviétique leur a demandé de développer leurs propres ressources d'énergie et en tout cas de faire des économies. Plusieurs des orateurs ont souligné qu'ils avaient déjà pris des mesures dans ce domaine, ou allaient le faire. Ainsi, la Pologne qui avait l'hiver dernier limité l'éclairage public, a décidé d'utiliser son charbon plus efficacement. La malchance joue son rôle dans les difficultés énergétiques de l'Europe de l'Est. Ainsi, l'Allemagne de l'Est voit s'épuiser un tiers de ses mines de charbon et devra

ouvrir de nouvelles mines à grands frais.

La qualité du charbon de Tchécoslovaquie commencera à baisser en 1980, tandis que les gisements restants se trouvent situés sous des villes, des rivières ou des axes routiers, ce qui rend l'exploitation difficile. La Roumanie a fait remarquer, à Varsovie, que ses réserves limitées de gaz et de pétrole ne lui permettaient pas d'augmenter la production.

En tout état de cause, plusieurs chefs de gouvernements ont admis que leur pays devrait accroître ses importations de pétrole en provenance de pays non membres du groupe. Selon M. Tadeusz Wrzaszowski, directeur de l'organisme de planification économique en Pologne, le Comecon n'assure que 73 pour cent de ses besoins d'énergie, bien que l'Union soviétique soit le premier producteur du monde.

Depuis quelques années, les pays d'Europe de l'Est ont tendance à acquérir leur pétrole en dehors de l'Union soviétique. Selon la revue mensuelle de commerce extérieur soviétique, les exportations soviétiques de pétrole vers les pays communistes ont diminué l'an dernier. Si l'on y inclut les produits raffinés, elles ont été inférieures aux exportations vers les pays non communistes.

Pour l'URSS, vendre son pétrole aux pays du Comecon signifie recevoir un prix bien inférieur au cours mondial, encore que ce prix ait fortement augmenté récemment. L'exporter vers les pays occidentaux signifie recevoir les devises fortes nécessaires pour payer les importations de technologie occidentale.

Carrières et Professions

CONSEILLER JURIDIQUE

Une société manufacturière d'envergure internationale se classant parmi les chefs de file dans son industrie recherche un avocat bilingue avec expérience en droit commercial et corporatif pour travailler au sein du contentieux à son siège social à Montréal.

Relevant du chef du contentieux et oeuvrant de concert avec les autres membres de ce service, le candidat choisi exercera sa compétence juridique à l'intérieur d'un champ étendu d'activités.

Les membres du barreau d'une province ayant au moins cinq ans d'expérience dans la pratique du droit sont invités à soumettre leur candidature.

Le poste comporte une gamme complète d'avantages sociaux et une échelle de rémunération en rapport avec l'expérience.

Si ce poste vous intéresse, veuillez fournir, sur une base strictement confidentielle, un curriculum vitae détaillé comprenant un aperçu de votre progression salariale à:

Le Devoir
Dossier #2717
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

Moscou refuse un visa au savant B. Levitch

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — Le savant soviétique Benjamin Levitch s'est vu refuser l'autorisation d'assister à la conférence ouverte hier en son honneur à l'université d'Oxford à l'occasion de son 60ème anniversaire.

Benjamin Levitch, qui avait demandé l'autorisation d'émigrer en Israël pour y rejoindre ses enfants, a déclaré aux correspondants occidentaux à Moscou que le refus opposé à ses multiples demandes de visa était totalement "arbitraire" et destiné à dissuader les savants soviétiques de haut niveau de suivre son exemple.

Membre correspondant de l'Académie des sciences d'URSS, M. Levitch, également connu pour ses travaux de physique théorique et d'électrochimie, a été invité par 24 universités des États-Unis et d'Europe occidentale à ve-

nir donner des cours, mais il n'a jamais été autorisé à le faire.

La raison officiellement invoquée pour justifier ces différents refus est le caractère "secret" des informations détenues par M. Levitch, pourtant privé depuis de nombreuses années de toute possibilité de se livrer à la recherche scientifique.

En 1974, lors de la visite en URSS du président Richard Nixon, les autorités avaient convenu elles-mêmes que ces informations étaient tombées depuis longtemps dans le domaine public, et avaient promis à M. Levitch de lui accorder un visa pour Israël. Puis, elles étaient revenues sur leur décision, affirme le savant.

Les organisateurs de la conférence réunie à Oxford en l'honneur de M. Levitch, dont 17 prix Nobel et de nombreux présidents d'acadé-

mies des sciences, ont écrit à M. Leonid Brejnev et au président de l'Académie des sciences, Anatoli Alexandrov, pour souligner que l'absence de Levitch à Oxford nuirait gravement à la cause de la coopération scientifique internationale.

La seule réponse qui soit parvenue aux organisateurs émane du secrétaire soviétique de la "Société internationale d'électrochimie" qui les accuse "d'utiliser l'anniversaire du professeur Levitch pour dresser l'opinion publique contre l'URSS", et affirme que M. Levitch "calomnie son pays depuis plusieurs années".

Dans une déclaration destinée aux organisateurs de la conférence d'Oxford, M. Levitch, qui est membre associé de l'Académie des sciences soviétiques, fait état de son appréciation du soutien ainsi apporté à sa lutte contre "la transformation des savants en objets appartenant à l'État".

Trois ans après avoir demandé un visa pour émigrer en Israël, le physicien juif soviétique Binyamin Fein est arrivé hier à Tel Aviv, en compagnie de cent-cinquante autres immigrants.

Manoeuvres de cinq jours en Ukraine

MOSCOU (Reuter) — Les manoeuvres militaires soviétiques "Karpaty" ont commencé hier en Ukraine occidentale en l'absence des observateurs étrangers invités.

Ces derniers (représentant la France, la RFA, l'Italie, l'Autriche, la Suisse, plus les six alliés de l'URSS membres du Pacte de Varsovie) ne seront transportés par avions militaires soviétiques que ce matin sur les champs de manoeuvres des régions de Luts'k, Lvov et Rovno.

De source informée, on précise que la première journée de ces manoeuvres aéro-terrestres les plus importantes organisées cette année en URSS a comporté une attaque — simulée — de blindés et une opération de franchissement de cours d'eau. Mais selon les spécialistes militaires occidentaux, les choses sérieuses ne devraient commencer qu'aujourd'hui.

Ces manoeuvres, qui dureront cinq jours, visent à tester la coordination des différentes armes et notamment l'efficacité d'un appui aérien aux forces terrestres.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

- 9.55 Ouverture et horaire
- 10.00 Au jardin de Pierrot
- 10.15 Topino
- 10.30 Conseil-Express
- 10.35 Les trouvailles de Clémence
- 11.30 La grande aventure
- 12.00 Prévius aux paradis perdus
- 12.30 Charlie Chaplin
- 1.00 Sur des roulettes
- 1.30 Téléjournal
- 1.45 Heflets d'un pays
- 2.30 Cinéma: "Voyage au centre de la terre" (science-fiction-Américain 1959)
- 4.00 Antimatter
- 4.30 Pictette
- 5.00 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau "Baléares et calchats"
- 6.00 Ce soir
- 6.25 Nouvelles du sport
- 6.30 Propos et confidences: Paul Lupais
- 7.00 Le monde merveilleux de Disney
- 7.30 "Un singulier directeur"
- 8.00 Retro-spice
- 8.30 Pulsions
- 9.00 Rue des Pignons
- 9.30 Consommateurs avertis
- 9.35 Les ventes postales
- 10.00 Science-réa: La Surdité industrielle et La Saccharine
- 10.30 Téléjournal
- 10.40 Nouvelles du sport
- 11.00 Aïoli va la vie
- 11.30 La situation en Irlande du Nord.
- 12.00 Cinéma: "Clémentine" (comédie-Française 1969)

CFCF 12

- 12.00 Cine-six: "Creatures the world forgot" (aventures — 1971)
- 1.45 Station Closing

CFCF 12

- 5.59 Sign-on
- 6.00 University of the Air
- 6.30 Pots and Pans
- 7.00 Canada A.M.
- 9.00 Romper Room
- 9.30 Karen's Yoga
- 10.00 Montreal Summer
- 10.30 Ed Allen
- 11.00 Doctor's Diary
- 11.30 The Art of cooking
- 12.00 Spiderman
- 12.30 Emergency
- 1.30 First Impressions
- 2.00 Alan Hamel
- 3.00 Another World
- 4.00 Celebrity Revue
- 5.00 Definition
- 5.30 The Price is Right
- 6.00 Pulse
- 7.00 The Bobby Vinton Show
- 7.30 Bonnie Woman
- 8.30 Julie
- 9.00 One day at a time
- 9.30 David Steinberg
- 10.00 Kojak
- 11.00 CTV National News
- 11.21 Pulse
- 12.00 The Twelve Midnight Movie: "Watermelon man" (comédie — 1970)
- 2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

- 19.30 Paul et Virginie
- 20.00 Aller hop!
- 20.00 Voile
- 20.30 Héros qui mal y mange: "Remontons jusqu'à l'ouï"
- 21.00 Déjà demain
- 21.00 Le potentiel humain
- 21.30 Dix enfants au soleil
- 22.00 La découverte
- 22.00 Prête-moi ta plume: La ville

sur scène

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-Richelieu) 384-3228 "Une fille dans ma soupe" de T. Frisby — sur semaine: 21 h 00. Samedi: 19 h 00 et 22 h 00. Dim.: 20 h 00. Relâche: lundi.

CENTAUR I: 453 St-François-Xavier 288-1129. Relâche.

LA FENÊTRE: (L'ancienne Lorette) (418) 872-1424 "Les deux vierges" de Brice et La seynes. Tous les soirs à 21 h 00. Relâche: lundi.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 rue Bessy 866-1964. Relâche.

STUDIO THÉÂTRE: (St-Sophie de Lacorne) 866-8034 "Amour l'étoffe, amour-rêve" de Lise Leclerc de Silva, mercredi, jeudi, vendredi, samedi: 21 h 00. Relâche: dimanche et lundi.

PATRIOTE DE STE-AGATHE: (819) 326-2655. André Gagnon — semaine et dim: 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 23 h 00.

LA POLYDRIÈRE: (St-Hélène 326-0821) "The Norman Conquests" de Ayckbourn. Sur semaine: 20 h 30. Samedi: 18 h 00 et 21 h 30. Relâche: dimanche et lundi.

SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche.

STUDIO THÉÂTRE: (St-Sophie de Lacorne) 866-8034 "Amour l'étoffe, amour-rêve" de Lise Leclerc de Silva, mercredi, jeudi, vendredi, samedi: 21 h 00. Relâche: dimanche et lundi.

THÉÂTRE DES ANCIENS: (Saint-Germain) "La clef des songes" de R. Carrier et J.C. Germain. Tous les soirs à 21 h 00. Relâche: dimanche et lundi.

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'été.

THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGE: (Québec) "Les grands soleils" de J. Ferron. Relâche.

THÉÂTRE DE LA BUTTE DE VAL DAVID: (819) 322-3818. Marion Lastic et Joulaine-moi d'amour de Jean Barbeau — mercredi, jeudi, vendredi: 20 h 30. Samedi: 19 h 00 et 22 h 30. Dim.: 22 h 30. Relâche: lundi et mardi.

THÉÂTRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) (819) 377-3223 "Blaise" de Claude Magnier. Sur semaine: 21 h 00, samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: lundi.

THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest St-Catherine 861-0563. Relâche.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relâche.

THÉÂTRE DES PRAIRIES: (Joliette) 756-0559. "A vos souhaits" de P. Chénier. Semaine: 21 h 00, samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dimanche et lundi.

THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793. Relâche.

THÉÂTRE DE SAINT-SAUVEUR: (1-800) 363-2580 "Sur le matelas" de M. Garneau. Semaine: 20 h 00, samedi: 19 h 00 et 22 h 30. Relâche: dimanche et lundi.

THÉÂTRE DE SUN VALLEY: (Val Morin) 229-2118 "Au petit bonheur" de M.G. Sauvage. Sur semaine: 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 22 h 30. Dim.: 20 h 00. Relâche: lundi.

THÉÂTRE DE LA BUTTE DE VAL DAVID: (819) 322-3818. Marion Lastic et Joulaine-moi d'amour de Jean Barbeau — mercredi, jeudi, vendredi: 20 h 30. Samedi: 19 h 00 et 22 h 30. Dim.: 22 h 30. Relâche: lundi et mardi.

THÉÂTRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) (819) 377-3223 "Blaise" de Claude Magnier. Sur semaine: 21 h 00, samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dimanche et lundi.

THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest St-Catherine 861-0563. Relâche.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relâche.

THÉÂTRE DES PRAIRIES: (Joliette) 756-0559. "A vos souhaits" de P. Chénier. Semaine: 21 h 00, samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dimanche et lundi.

THÉÂTRE DE SUN VALLEY: (Val Morin) 229-2118 "Au petit bonheur" de M.G. Sauvage. Sur semaine: 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 22 h 30. Dim.: 20 h 00. Relâche: lundi.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Service d'expertise, d'éducation et de recherche

POSTE D'AVOCAT À L'ÉDUCATION

La fonction consiste:

- à préparer les congrès et journées d'étude à l'intention des avocats du réseau d'aide juridique en collaboration avec les autres membres du service,
- à préparer des documents destinés à renseigner les personnes économiquement défavorisées sur leurs droits et leurs obligations en collaboration avec le service d'information,
- à promouvoir l'information et l'éducation juridique des défavorisés à l'intérieur et à l'extérieur du réseau d'aide juridique,
- à participer aux activités du service de recherche de la Commission des services juridiques,
- à remplir la fonction d'avocat-conseil et lorsque requis, à prendre en charge des dossiers.

Lieu de travail: Montréal.

Expérience minimum de 4 ans dans la pratique du droit et aptitude à fonctionner dans une équipe multidisciplinaire requises.

Salaires suivant les normes en vigueur (maximum de \$36,500.00 présentement en révision)

Faire parvenir un curriculum vitae avant le 28 juillet 1977 à

Commission des services juridiques
150 Ouest, Ste-Catherine
2 Complexe Desjardins, suite 1404
Montréal, Qué., H5B 1B3
att. Me Jacques L.-Auger

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Service d'expertise, d'éducation et de recherche

POSTE D'AVOCAT A LA RECHERCHE

La fonction consiste:

- à répondre aux demandes de recherche et d'expertise des avocats du réseau d'aide juridique dans les domaines du droit civil, de la procédure civile, du droit familial, du logement et de l'aide sociale,
- à prendre connaissance des parutions, des décisions judiciaires et lois courantes dans les matières énumérées plus haut et à communiquer cette information au réseau d'aide juridique par les moyens les plus appropriés,
- à rédiger des opinions et mémoires sur tout sujet connexe à ces mêmes domaines,
- à participer à la préparation des congrès et journées d'étude de l'aide juridique,
- à remplir la fonction d'avocat-conseil,
- à remplir toute autre fonction connexe aux fonctions énumérées ci-haut.

Lieu de travail: Montréal.

Expérience minimum de 4 ans dans la pratique du droit et aptitude à fonctionner dans une équipe multidisciplinaire requises.

Salaires suivant les normes en vigueur (maximum de \$36,500.00 présentement en révision)

Faire parvenir un curriculum vitae avant le 28 juillet 1977 à

Commission des services juridiques
150 Ouest, Ste-Catherine
2 Complexe Desjardins, suite 1404
Montréal, Qué., H5B 1B3
att. Jacques L.-Auger

Poste cadre Éducation

Notre client offre un défi de taille dans un poste à rayonnement provincial.

- Vous détenez un diplôme universitaire.
 - Vous possédez une très bonne connaissance du milieu de l'éducation et en particulier du niveau collégial.
 - Vous avez de l'expérience de gestion.
 - Vous démontrez des aptitudes supérieures de leadership, de communication et d'organisation.
- Le titulaire du poste, situé à Montréal, relève du directeur général et dirige et coordonne les activités professionnelles des trois secteurs de travail: les commissions, l'information, études et documentation. Avec l'aide des chefs de secteur qui relèvent de sa juridiction, il constitue un actif important dans la poursuite des buts de l'organisme.
- L'échelle salariale prévue pour le poste est fort intéressante et reflète l'importance du poste. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae en se référant au dossier 1037. Ce poste est également ouvert aux hommes et aux femmes.

H. Marcel Caron & Cie

Conseillers en administration
Société affiliée à Woods, Gordon & Cie

630 ouest, boul. Dorchester
Suite 2000, Montréal, (Québec) H3B 1T9

Membre de l'association canadienne des conseillers en administration

CBMT 6

- 10.00 The Friendly Giant
- 10.15 Mon ami
- 10.30 Mr. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 12.00 Summer 77
- 12.35 CBC News
- 1.00 In Touch
- 1.30 All in the Family
- 2.00 The Edge of Night
- 3.00 Take 30
- 3.30 Celebrity Cooks
- 4.00 It's Your Choice
- 4.30 Pencil box
- 5.00 New faces
- 5.30 Room 222
- 6.00 The City at Six
- 6.30 Showcase
- 7.00 Laverne and Shirley
- 7.30 The Wolfman Jack Show
- 8.00 CFL Football
- 8.30 Toronto à Hamilton
- 11.00 The National
- 11.22 The City Tonight
- 11.40 Mary Hartman

Un jugement de Salomon

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE Chambre de la Famille Division des Divorces NO 500-12-06903-775 Ouville Diabo, conseiller résident et domicilié au C.P. 205, Caughnawaga district de Montréal. Requérant contre Dame Charlene Williams, ménagère, actuellement de lieu inconnu. Intimée PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée, Charlene Williams, est requise de comparaître dans un délai de 60 jours après la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée pour elle au bureau du Registre des Divorces à Montréal au Palais de Justice. À défaut de déposer une comparution ou contestation dans la date prescrite, le requérant pourra procéder par défaut contre l'intimée et obtenir un jugement de divorce et toutes autres demandes légales. MONTREAL, le 16 juin 1977 (S) A. BEAULIEU Protonotaire-adjoint Me Gerald E. Sullivan, avocat 106 boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec	CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO 500-12-06992-774 GEOFFREY BURT, opérateur de machinerie lourde, résident et domicilié au 710, 32ème Avenue, La Chine, District de Montréal. Requérant, -vs- LISE THIBODEAU, épouse inconnue, Intimée. PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée, Lise Thibodeau, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures provisoires qu'il sollicite contre vous. (S) A. BEAULIEU Registraire adjoint. Me Louise Boucher-Mackay 1010 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 804 Montréal, Avocate du Requérant.	AVIS Avis est par les présentes donné conformément à l'article 157(1) du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances présentes et futures, de LES PRODUITS DE CIMENT FORMATION INC., ayant sa principale place d'affaires à St-Paul l'Ermitte, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 21 avril 1976, a été enregistré à Montréal le 26 avril 1976 sous le numéro 2655346. Banque Canadienne Nationale AVIS AVIS est par les présentes donné que STEPHANIE OLGA SZABO, épouse divorcée de Tamas Szirmay, domiciliée et résidant au 1455 rue Sherbrooke, dans la ville de Montréal, District de Montréal, s'adresse au Lieutenant Gouverneur en Conseil de la Province de Québec pour obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de STEPHANIE ADRIENNE ANDAHAZY. MONTREAL, le 28 juin 1977 MARTINEAU WALKER ALLISON BEAULIEU MACKELL & CLERMONT Suite 3400, La Tour de la Bourse C.P. 242, Place Victoria Canada H4Z 1E9 PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (En faillite) No: 11-001213-74 Dans l'affaire de: L.J. FORGET CO. LTÉE ET: L. CLAUDE MERCIER, c.a. et REAL FAFARD, c.a. syndics de la cité et du district de Montréal, en leur qualité de syndics à la faillite de L.J. FORGET CO. LTÉE. REQUÉRANTS. REQUÊTE POUR DÉTERMINER LES DROITS DES SYNDICS (Art. 47 & al de la Loi de Faillite) PAR ORDRE DE LA COUR AVIS A M. ROGER MARTIN Avis vous est donné qu'une saisie avant-jugement ainsi qu'une action ont été intentées contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de \$186,040.59 plus les intérêts et les frais. Une copie d'un bref de saisie avant-jugement d'un bref de saisie avant-jugement amendé et de la déclaration ont été déposés à votre intention au Greffe de la Cour Supérieure à Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut. MES REINHART, DESCHAMPS & LEBEL. 500 PLACE D'ARMES, SUITE 2750. MONTRÉAL, Q.C. PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE.	AVIS Avis est par les présentes donné conformément à l'article 157(1) du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances présentes et futures, de SOGESCAL INC., ayant sa seule place d'affaires en la Ville de Repentigny, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 12 novembre 1975, a été enregistré à L'Assomption le 12 novembre 1975 sous le numéro 185734. Banque Canadienne Nationale LES SOEURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME Avis est, par les présentes, donné que la corporation "Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame", s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec à sa présente session pour obtenir la passation d'une loi lui permettant de modifier sa charte pour élargir ses objets, préciser certains pouvoirs de la supérieure générale, et valider certains titres. MONTREAL, le 7 juillet 1977 Les procureurs de la requérante MONETTE, CLERK, MICHAUD, BARAKETT et LEVESQUE COUR SUPÉRIEURE BANQUE CANADIENNE NATIONALE Demanderesse. -vs- ROGER MARTIN, et- SERVICES FINANCIERS R.M. INC., Défendeurs. -et- JOSEPH-RENE GRENIER ET ALS, Tiers-saisis PAR ORDRE DE LA COUR AVIS A SERVICES FINANCIERS R.M. INC. Avis vous est donné qu'une saisie avant-jugement ainsi qu'une action ont été intentées contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de \$186,040.59 plus les intérêts et les frais. Une copie d'un bref de saisie avant-jugement, d'un bref de saisie avant-jugement amendé et de la déclaration ont été déposés à votre intention au Greffe de la Cour Supérieure à Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut. MES REINHART, DESCHAMPS & LEBEL. 500 Place d'Armes, suite 2750, Montréal, Qué. Procureurs de la demanderesse
CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE BEAUXHARNOIS COUR SUPÉRIEURE Chambre de la Famille Division des Divorces NO 760-12-001304-77 Dame Ariette Stettler, ménagère, résidant au 154 Harwood Dorion, district de Beauharnois. Requérante contre Philip Hogan, actuellement de lieu inconnu. Intimé PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé, Philip Hogan, est requis de comparaître dans un délai de 60 jours après la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée pour lui au bureau du Registre des Divorces à Valleyfield, district de Beauharnois. À défaut de déposer une comparution ou contestation dans la date prescrite, le requérant pourra procéder par défaut contre l'intimé et obtenir un jugement de divorce et toutes autres demandes légales. Valleyfield, le 14 juin 1977 (S) P. JOLICOEUR Protonotaire-adjoint Me Gerald E. Sullivan, avocat 106 boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec	CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO 500-12-001304-77 DAME MARIE-ANNE dit ANNE-MARIE PERRON résident et domiciliée dans la ville et district de Montréal Requérante -vs- CLAUDE TABURY, de lieux inconnus, Intimé PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé CLAUDE TABURY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTREAL, le 4 juillet 1977 A. BEAULIEU REGISTRAIRE-AJOUTÉ Mes Grenier, Trudel & Grégoire Procureurs de la requérante 4227 ouest, rue St-Jacques Montréal, P.Q.	AVIS Avis est par les présentes donné conformément à l'article 157(1) du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances présentes et futures, de THE GENTLEMAN CUSTOM SHIRT MAKERS OF MONTREAL, ayant sa seule place d'affaires en la Ville de Montréal, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 21 avril 1976, a été enregistré à Montréal le 26 avril 1976 sous le numéro 2655346. Banque Canadienne Nationale AVIS AVIS est par les présentes donné que STEPHANIE OLGA SZABO, épouse divorcée de Tamas Szirmay, domiciliée et résidant au 1455 rue Sherbrooke, dans la ville de Montréal, District de Montréal, s'adresse au Lieutenant Gouverneur en Conseil de la Province de Québec pour obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de STEPHANIE ADRIENNE ANDAHAZY. MONTREAL, le 28 juin 1977 MARTINEAU WALKER ALLISON BEAULIEU MACKELL & CLERMONT Suite 3400, La Tour de la Bourse C.P. 242, Place Victoria Canada H4Z 1E9 PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (En faillite) No: 11-001213-74 Dans l'affaire de: L.J. FORGET CO. LTÉE ET: L. CLAUDE MERCIER, c.a. et REAL FAFARD, c.a. syndics de la cité et du district de Montréal, en leur qualité de syndics à la faillite de L.J. FORGET CO. LTÉE. REQUÉRANTS. REQUÊTE POUR DÉTERMINER LES DROITS DES SYNDICS (Art. 47 & al de la Loi de Faillite) PAR ORDRE DE LA COUR AVIS A M. ROGER MARTIN Avis vous est donné qu'une saisie avant-jugement ainsi qu'une action ont été intentées contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de \$186,040.59 plus les intérêts et les frais. Une copie d'un bref de saisie avant-jugement d'un bref de saisie avant-jugement amendé et de la déclaration ont été déposés à votre intention au Greffe de la Cour Supérieure à Montréal, et vous êtes requis de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut. MES REINHART, DESCHAMPS & LEBEL. 500 PLACE D'ARMES, SUITE 2750. MONTRÉAL, Q.C. PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE.	AVIS Avis est par les présentes donné conformément à l'article 157(1) du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances présentes et

les maccabiades

Fêtes du muscle et de la foi

par Colette Baudoin

TEL AVIV (AFP) — Fête du muscle et des prouesses physiques, les Maccabiades sont, avant tout une manifestation de l'esprit, de la foi et de l'identification avec le peuple juif, ainsi qu'en témoigne leur nom. Yehouda Maccabi était le plus courageux des cinq fils de Mattathias L'Asmoneen, celui qui brandit l'étendard de la révolte contre les forces d'Antiochus, tyran de Syrie. L'exemple des Maccabées, qui préférèrent mourir en combattant plutôt que de se rendre et de renier leur foi, est resté pour des générations de Juifs le symbole du courage, de la foi et de l'idéal.

Les premières Maccabiades eurent lieu au printemps de 1932. Elles ne réunissaient que des amateurs. Tel Aviv ne comptait alors que 50,000 habitants, et l'annonce des jeux provoqua un émoi intense, dans la petite cité comme dans la diaspora. A grand peine, le stade fut terminé à la veille de la Maccabiade.

Ses gradins avaient été dressés au nord de Tel Aviv, dans un désert planté de quelques maigres cactus. Une parade dans les rues de Tel Aviv précéda l'inauguration. Le maire de la ville, Meir Dizengoff, la conduisait, monté sur un cheval blanc. 390 athlètes de 14 pays y étaient inscrits, dont 69 qui venaient de Syrie et d'Egypte.

La troisième Maccabiade, prévue pour 1938, ne put avoir lieu du fait des événements politiques dans le monde. Il lui fallut attendre 1950 et les festivités eurent un impact extraordinaire, car pour la première fois les participants venaient dans l'Etat d'Israël.

Depuis, les Maccabiades se sont succédées tous les quatre ans, avec un succès grandissant. Pour de nombreux sportifs juifs, elles ont constitué un

tremplin pour les véritables Jeux olympiques. Parmi eux, le nageur Mark Spitz, le tennisman Tom Okker, et Angelica Roseanu, qui fut six fois championne du monde de tennis de table.

La neuvième Maccabiade fut certainement, et de loin, la plus émouvante. Dans le stade de Ramat Gan, érigé en 1950, plus de 50,000 spectateurs vinrent rendre hommage aux onze athlètes israéliens massacrés moins d'un an auparavant aux Olympiades de Munich.

La dixième Maccabiade sera la plus importante sur tout les plans. Y manquent, pourtant, les représentants des communautés juives des pays arabes, et celles des pays de l'est, malgré l'appel lancé par le premier ministre Menahem Begin.

"J'espère, avait-il dit, que les pays de l'est permettront la participation de sportifs juifs aux Maccabiades. S'ils le font, ils prouveront qu'au-dessus des divergences idéologiques et des différences entre régimes, il subsiste quelque chose qui peut unir l'humanité, le noble esprit de la compétition sportive. Ce serait là une contribution à la compréhension entre nations et à leurs aspirations à la paix".

La dixième Maccabiade s'ouvre aujourd'hui et 2,800 athlètes de 35 pays y participeront (1,800 participants de 27 pays à la neuvième). Quant au budget, il sera de vingt millions de livres, contre 4 millions à la précédente Maccabiade.

Les plus importantes délégations seront celles des Etats-Unis et d'Israël, fortes chacune de 350 athlètes. Vient ensuite: Autriche, 29 participants — Australie, 180 — Uruguay, 61 — Italie, 96 — Îles de la Vierge, 8 — Irlande, 5 — Equateur, 1 — Argentine 103 —

Bolivie, 1 — Belgique, 90 — Brésil, 192 — Angleterre, 128 — Allemagne de l'ouest, 66 — Danemark, 63 — Afrique du Sud, 144 — Inde, 11 — Pays Bas, 94 — Venezuela, 76 — Grèce, 30 — Mexique, 125 — Norvège, 1 — Nouvelle-Zélande, 1 — Espagne, 13 — Finlande, 7 — Pérou, 41 — Iran, 1 — Chili, 43 — France, 149 — Colombie, 13 — Costa Rica, 2 — Canada, 111 — Suède, 94 — Suisse, 8.

Outre les athlètes des pays arabes et ceux des pays de l'est, seront également absents ceux de la Rhodésie aux quels les organisateurs ont dû refuser leur autorisation, à la suite des décisions du CIO.

Les compétitions concerneront les disciplines suivantes: athlétisme, badminton, basketball, boxe, cricket, escrime, football et minifootball, golf, gymnastique, handball, judo, karaté, bowling, aviron, tir, squash, natation, plongeon, tennis, tennis de table, volleyball, waterpolo, poids et haltères, lutte. A cela s'ajoutent, hors concours, deux championnats: bridge et échecs.

La dixième Maccabiade sera inaugurée à 18 heures locales au stade de Ramat Gan, près de Tel Aviv. La cérémonie comprendra l'allumage de la flamme olympique, et un lâcher de parachutistes en chute libre. La cérémonie de clôture se déroulera le jeudi 21 juillet à Jérusalem, devant le mur des lamentations.

Ce sont l'athlétisme, la natation, le tennis, le tennis de table, le basketball et le football qui présenteront le plus grand nombre de participants — et susciteront le maximum d'intérêt. Quant aux médailles, elles seront essentiellement disputées — comme à la neuvième Maccabiade — par les athlètes des Etats-Unis, d'Australie, du Canada, de France et d'Israël.

Expos 4, Pirates 2

Quand les Expos ripostent...

Bien que le lanceur droitier Stan Bahnsen ait accordé 11 coups sûrs, les Expos de Montréal ont eu raison des Pirates de Pittsburgh 4-2, hier soir, dans une rencontre de la Ligue nationale de baseball.

Les Expos ont cédé les devants aux Pirates, lesquels avaient gagné leurs cinq matches précédents, mais ont répliqué avec un point en troisième manche et trois autres à la cinquième. Bahnsen, dont c'était le premier match complet cette saison, a accordé un but sur balles et a retiré quatre frappeurs sur trois prises. Il a porté son palmarès à 4-2.

Le lanceur partant des Pirates, Odell Jones, a subi de son côté sa quatrième défaite en six parties. Il a donné quatre buts sur balles et quatre points et a retiré trois frappeurs au bâton avant de céder sa place à Terry Foster.

Le voltigeur de gauche Bill Robinson a reçu un but sur balles à la deuxième pour Pittsburgh et Al Oliver a suivi avec un simple. Après le retrait au champ intérieur de Willie Stargell, Ronnie Stennett a réussi un simple d'un point. Oliver a profité de ce que Stennett ait été pris en souricière entre les premier et deuxième coussins, et retiré par l'inter Chris Speier, pour croiser le marbre.

A la troisième, Del Unser a obtenu un but sur balles, a gagné le deuxième sur un sacrifice et a marqué sur un simple de Dave Cash.

A la cinquième, Cash aagné un double, et Speier un simple. Wayne Garrett a poussé Cash au marbre avec un simple au champ gauche et Speier, mettant à profit une erreur de Robinson, a marqué à son tour sur le jeu.

Garrett, qui s'était rendu au troisième, a scellé l'issue du match après le retrait de Tony

Perez en marquant sur un amorti suicide de Gary Carter.

Il s'agissait pour les Expos d'une neuvième victoire en 12 rencontres.

Dans la Ligue américaine, la recrue Bob Stanley n'a permis que cinq coups sûrs et les Red Sox de Boston ont battu les Indiens de Cleveland 2-1.

Les Red Sox, qui conservent ainsi la mince avance qu'ils détiennent sur les Orioles de Baltimore et les Yankees de New York en tête de la section est de la Ligue américaine de baseball, ont pris les devants

en deuxième manche grâce à un simple d'un point de Danny Doyle.

George Scott a récidivé pour Boston à la quatrième avec un autre simple d'un point. Cleveland a riposté en cinquième manche.

Stanley a récolté sa sixième victoire de l'année, contre trois revers.

Entre-temps, à Detroit, le frappeur désigné Rusty Staub a produit quatre points et les Tigers de Detroit ont infligé un revers de 9-7 aux Blue Jays

de Toronto.

Les Tigers ont concédé dès la première manche une avance de 5-0 à l'adversaire. Staub, qui avait entrepris le match avec une moyenne au bâton de .227, a réussi un circuit de deux points à la quatrième, au cours de laquelle les Tigers ont croisé le marbre à quatre reprises.

Staub s'est de nouveau illustré à la septième avec un double de deux points, qui devrait créer une égalité 7-7. Il a marqué le point décisif sur un simple de Steve Kemp.

Au scrutin des étoiles

Garvey: 4 millions de voix

NEW YORK (d'après AP) — Steve Garvey est devenu le premier joueur à recevoir plus de quatre millions de voix dans la course à un poste au sein de l'équipe d'étoiles de la Ligue nationale de baseball, a annoncé hier le commissaire Bowie Kuhn.

Garvey, premier-but, des Dodgers de Los Angeles, aura comme coéquipiers Joe Morgan, au deuxième but, l'arrêt-court Dave Concepcion, le voltigeur George Foster et le receveur Johnny Bench, tous de Cincinnati. S'ajoutent le troisième but Ron Cey, des Dodgers, et les voltigeurs Greg Luzinski, du Philadelphia et Dave Parker, du Pittsburgh.

Garvey a reçu 4,277,735 voix abattant le record établi par Reggie Jackson en 1974, qui en avait alors obtenu 3,497,358, avec les A's d'Oakland de la Ligue américaine.

Les étoiles de cette ligue seront connues aujourd'hui, tandis que les réservistes et les lanceurs seront nommés cette semaine par les gérants

Sparky Anderson, pour la Nationale et Bill Martin, pour l'Américaine.

Voici enfin l'allure de scrutin:

Receveur — Johnny Bench, 3,262,680; Ted Simmons, St-Louis, 2,096,524; Steve Yeager, Los Angeles, 1,866,546; Bob Boone, Philadelphia, 1,657,152; Gene Tenace, San Diego, 650,313; Joe Ferguson, Houston, 562,193; Gary Carter, Montréal, 329,187; Jerry Grote, New York, 257,858.

Premier-but — Steve Garvey, 4,277,735; Willie Stargell, Pittsburgh, 1,438,693; Tony Perez, Montréal, 1,384,971; Bill Buckner, Chicago, 1,020,671; Willie Montanez, Atlanta, 791,121; Bob Watson, Houston, 2,286,714; Dan Driessen, Cincinnati, 508,841; John Miller, New York, 261,294.

Deuxième-but — Joe Morgan, 3,309,754; Manny Trillo, Chicago, 2,312,153; Ted Sizemore, Philadelphia, 1,538,392; Davey Lopes, Los Angeles, 1,343,496; Rennie Stennett, Pittsburgh, 982,658; Dave Cash, Montréal, 680,970; Mike Tyson, St-Louis, 492,185; Felix Millan, New York, 262,102.

Troisième-but — Ron Cey, 3,102,186; Pete Rose, 2,523,723; Mike Schmidt, Philadelphia, 2,254,166; Phil Garner, Pittsburgh, 802,558; Bill Madlock, San Francisco, 762,879; Ken Reitz, St-Louis, 589,725; Enos Cabell, Houston, 400,581.

Arrêt-court — Dave Concepcion, 3,098,750; Larry Bowa, Philadelphia, 2,449,944; Bill Russell, Los Angeles, 1,529,445; Garry Templeton, St-Louis, 1,192,717; Frank Veras, Pittsburgh, 1,123,272; Ivan DeJesus, Chicago, 375,389; Roger Metzger, Houston, 369,205; Chris Speier, Montréal, 349,296.

Voltigeur — Greg Luzinski, 2,657,722; Dave Parker, 2,286,714; George Foster, 2,161,668; Reggie Smith, Los Angeles, 1,962,267; Bobby Murcer, Chicago, 1,631,621; Rick Monday, Los Angeles, 1,503,835; Ken Griffey, Cincinnati, 1,602,862; Garry Maddox, Philadelphia, 1,561,177; Lou Brock, St-Louis, 1,499,622; Cesar Geronimo, Cincinnati, 1,387,897; Jeff Burroughs, Atlanta, 1,229,292; Jay Johnstone, Philadelphia, 1,212,287.

Indianapolis renonce à la LNH

INDIANAPOLIS — Les Racers d'Indianapolis, incapables d'obtenir un engagement financier nécessaire, ne feront pas de demande pour entrer dans la LNH, ce qui met fin à l'existence de la concession de trois ans dans l'AMH, ont annoncé hier les

dirigeants d'Indiana National Bank. "Notre principal investisseur a averti la banque hier qu'il n'était plus intéressé dans la concession, ce qui met fin à nos espoirs." Les Racers avaient besoin d'une somme de \$8.3 millions pour payer toutes leurs dettes et faire une

demande dans la LNH. Au moins six équipes de l'AMH doivent présenter leur demande à la LNH avant la date limite, le 13 juillet.

DENVER — Un des principaux actionnaires de Rockies du Colorado, de la LNH, Jack Vickers, a démenti les rumeurs voulant que cette équipe soit vendue aux propriétaires des Oilers d'Edmonton, de l'AMH. Un journal de Denver avait indiqué la semaine dernière qu'il était fort probable que les Rockies démenagent à Edmonton. Vickers a précisé que les Rockies demeureront à Denver tant que l'équipe attirera un nombre raisonnable de spectateurs à ses matches locaux.

AMOS — Luc Despins, de l'Outaouais, a décroché les grands honneurs de la catégorie junior, lors de la dernière journée du championnat provincial de cyclisme disputé à Amos. Il a bouclé le circuit de 52.5 milles en deux heures, dix-sept minutes et quarante-deux secondes. Il a terminé devant Robert Pichon, de Laval, et Jacques Lemay, d'Abitibi. Chez les cadets, la palme a été remportée par Guy Lapierre, de la Côte Nord. Paul Methot et Gervais Sylva se sont respectivement classés deuxième et troisième.

HANKOE, Norvège (Reuter) — Le Canadien Glenn Dexter a remporté hier le championnat du monde des solings, après avoir terminé en troisième position dans la septième et dernière régata. Peter Hall, un autre Canadien, a remporté la régata, et a pris la quatrième place au classement général, tandis que Hans Fogh et Willy Abbott ont mis en relief la prédominance canadienne dans cette discipline en occupant respectivement les sixième et septième places.

VIENNE (AFP) — Le Cana-

dien Peter Suderman s'est classé au douzième rang du kilomètre contre la montre sur piste des championnats du monde cyclistes, juniors, hier à Vienne. La victoire est allée à l'Allemand de l'Est Reiner Hoenisch.

ANAHEIM, Californie (AP) — Les Angels de la Californie ont congédié le gérant Norm Sherry hier et l'ont immédiatement remplacé par l'instructeur au troisième-but de l'équipe, Dave Garcia. Les Angels ont également engagé Frank Robinson, récemment congédié par les Indiens de Cleveland, à titre d'instructeur des frappeurs. Sherry a été démis de ses fonctions un an après avoir succédé à Dick Williams, aujourd'hui gérant des Expos de Montréal.

SAN DIEGO (AP) — Le quart-arrière James Harris a signé un contrat de cinq ans avec les Chargers de San Diego de la Ligue nationale de football. Echangé le mois dernier aux Chargers par les Rams de Los Angeles, Harris touchera \$170,000 par année.

WASHINGTON (AP) — Le tennis est devenu le grand passe-temps de la Maison Blanche en raison de la passion du président Carter pour ce sport qu'il pratique deux à trois fois par semaine. Dans les milieux politiques, on n'hésite pas à faire des parallèles entre les talents des deux Jimmy (Connors et Carter) et l'on constate que le chef d'Etat fait preuve d'autant de pugnacité sur le court que lors d'une campagne électorale. Les principaux adversaires de M. Carter sont généralement Zbigniew Brzezinski, conseiller pour la sécurité nationale, Bert Lance, directeur du personnel et du budget, et Hamilton Jordan, conseiller de la Maison Blanche.

Hamilton et Toronto en lever de Rideau

HAMILTON (PC) — Les Tiger-Cats de Hamilton et les Argos de Toronto ouvriront ce soir le calendrier régulier dans la conférence de l'est de la LCF. Les Cats, qui comptent 15 absents sur le personnel de l'an dernier, affronteront un club torontois affaibli par les blessures, ayant réduit son personnel à 33 joueurs samedi en inscrivant le nom de huit joueurs sur la liste des blessés.

Parmi les blessés, on remarque l'ex-Tiger-Cat Nick Bastaja et le demi défensif Jim Corrigan, deux vétérans canadiens qui comptent beaucoup pour le pilote Leo Cahill, lequel ignorait encore quelle défensive il présenterait ce soir.

Chez les autres blessés importants, on note le bloqueur défensif Granny Liggins et Ike Thomas. Si Liggins et Corrigan peuvent être remplacés par des Américains, il n'en est pas de même pour Bastaja que Cahill sera probablement

obligé de remplacer par le garde Gene Clark.

En plançant le demi Richard Holmes sur la liste des blessés et en congédiant John Harvey, les Argos devront utiliser le demi-recrue Devont McGra aux côtés de Neil Lumsden tandis que Chuck Ealey débute au quart, appuyé par Matthew Reed.

Les Cats ont impressionné dans les matches hors concours avec une moyenne de 18.5 points avec les ex-Argos Mike Eben et Mike Harris en vedette, le premier avec deux passes de touché contre les Argos le 22 juin et Harris avec cinq passes pour des gains de 149 verges contre Montréal.

Le quart Jimmy Jones est de retour, de même que le demi Jimmy Edwards. A la défensive, Steve Galley remplacera le demi Larry Brames, inscrit sur la liste des blessés en compagnie de Gene Mack et Walter Bauer.

ca

COMPTABLES AGRÉÉS

Ordre des comptables agréés du Québec

Constitué en 1880

C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif

680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3

Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Romain Audet, L.S.C. C.A.
Michel Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Caroline Laporte, C.A.50 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés

Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS

MONTREAL-NORD

3737, rue Montcalm
321-3832
ST-DONAT
444, rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés

Associés résidents
Montréal-QuébecR.V. Barnett, C.A. C.W. Brissinger, C.A.
J.C. Bonycastle, C.A. M. Camfranc, C.A.
H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. J.P. Denise, C.A.
S.R. Gagné, C.A. R. Gervais, C.A.
J.B. Gosselin, C.A. G. Gosselin, C.A.
J.P. Gravelle, C.A. P.E. Lalonde, C.A.
G. Lussier, C.A. D.G. Lussier, C.A.
M.A. MacKenzie, C.A. R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. P. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.Bureaux à:
St-Jean (N.B.), Halifax, Saint-Jean (N.B.),
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay,
Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

MONTREAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBE

Comptables Agréés

R. Landori, C.A. C. Landori, C.A.
Stanley M. Hopper, C.A.3901, Jean Talon Ouest,
Suite 214
Montréal, Que. H3R 2G5
Tél. (514) 731-7851

COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés

630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
(514) 875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE CHANETTE & CIE

Comptables Agréés

Guy Chanette, C.A. Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. Jean-Paul Ben, C.A.
Normand Robitaille, C.A. Raymond Proulx, C.A.1, Place Ville-Marie,
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS

Comptables Agréés

1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3Bureaux au Canada et
cabinets associés à travers le monde

DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Edifice Le Chénier
Suite 207
3500, rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557

DUNWOODY & COMPAGNIE

Comptables Agréés

1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8Bureaux dans les principales villes du
Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST

1200, rue McGill College

Suite 1100 Montréal, Qué.
H3B 4G7 871-8901Montréal, Sept-Îles, Toronto,
Ottawa, Hamilton, Kitchener,
London, Winnipeg, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria,
Abbotsford, LangleyEt bureaux associés dans les principales
villes des États-Unis du
Royaume-Uni et autres pays.

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Affilié à
ARTHUR ANDERSEN & CIE800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Pénest, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Vienneau, C.A.
Jean-Paul Carrière, C.A.
Michel Duquette, C.A.Bureaux à:
St-Jean (N.B.), Halifax, Saint-Jean (N.B.),
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay,
Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria.

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés

666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MacGILLIVRAY & CIE

LOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

Comptables Agréés

Montréal, Québec, Toronto, Hamilton,
St-Catharines, Port-Carleton, Lethbridge,
Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver,
et autres grandes villes à travers le monde1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Que. H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

2, Complexe Desjardins,
Bureau 2600, C. O. 153
Montréal H5B 1E8
Tél. 281-1555Société nationale
Colins Barrowavec bureaux à Vancouver, Calgary,
Edmonton, Winnipeg, Toronto et
Halifax.Affiliation Internationale
Douglas Fox Kiddons
International.

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

1, Complexe Desjardins,
Bureau 1800
281-1850420, Place du Marché,
St-Jérôme
430-4610Société nationale affiliée
Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto,
Winnipeg, Calgary, Vancouver
Représentation
internationale

MESSIER, BOURGEOIS & CIE

NADEAU, PAQUET & CIE

Comptables Agréés

Guy Messier, L.S.C. C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A.
André Paquet, L.S.C. C.A.
Guy Gauthier, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C. C.A.
André Gauthier, L.S.C. C.A.
Yvon Maréchal, C.A.
Gilles Blouin, C.A.
René Maréchal, C.A.50, Place Crémazie, suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4445Bureaux à:
Montréal, Ottawa, Québec, Hull,
Gatineau, Grand-Mère, Shawinigan,
Ville Saint-Georges, Lac-Etchemin,
Banc d'Argenteuil.Bureaux affiliés
Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke,
La Mécque, Chicoutimi, Val-de-la-Rue,
Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie.Siège social
1010 Sherbrooke ouest,
Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7

PETRIE, RAYMOND & CIE

L'agitation monétaire

La baisse du dollar neutralise la hausse du pétrole

par Clément Braise

PARIS (AFP) — Pour les Français, le "ballet monétaire" qui continue à s'animer comme chaque année au début de l'été, aura au moins une conséquence, favorable: les prix des produits pétroliers ne seront pas majorés, comme l'a récemment annoncé le président Giscard d'Estaing,

malgré la hausse de 5% des prix, à partir du 1er juillet, annoncée par l'Arabie Séoudite et l'État des Émirats Unis, qui fournissent près de 45% des approvisionnements français. L'accès de faiblesse du dollar — près de 2% par rapport au franc depuis le début de l'année — compense en effet, pour une bonne part, la hausse du pétrole, dont les prix sont li-

bellés en monnaie américaine. Il en est de même pour les cours des autres matières premières. La chute du dollar favorise donc le retour à l'équilibre commercial en France et la lutte contre la hausse des prix.

On peut noter en passant que pour les pays pétroliers de l'O.P.E.P., dont les ministres vont se réunir aujourd'hui à Stockholm, la baisse de la monnaie américaine "rogne" leurs revenus et dégrade les termes de leurs échanges avec les pays autres que les États-Unis, surtout les pays à monnaies "fortes" comme l'Allemagne, la Suisse et mainte-

nant le Japon. Et sans pouvoir dire qu'il s'agit d'une coïncidence ou d'une action volontaire, on constate que ce n'est pas la première fois qu'un mouvement du dollar intervient un peu avant ou un peu après une décision de l'OPEP.

Quoi qu'il en soit, les remous monétaires actuels sont largement dominés par la "confrontation" entre le dollar américain et le yen japonais. Celui-ci a commencé à monter au cours des premiers mois de cette année, sous la pression des États-Unis qui demandent aux pays qui accumulent les excédents — et d'abord au Japon — d'aider les autres à améliorer leur situation, notamment celle de l'emploi — sinon par une forte relance de leur activité susceptible de gonfler leurs importations, du moins par la réévaluation de leurs monnaies pour aboutir au même résultat.

Les pressions, renforcées par la poussée de la spéculation ont paru s'accroître depuis deux semaines, et le yen s'était revalorisé de près de 10% par rapport au dollar à la fin de la semaine dernière, lorsque le premier ministre a assuré qu'il laisserait sa monnaie flotter librement — au lieu de freiner sa hausse par des interventions de la Banque du Japon. Il semblait céder ainsi aux injonctions de Washington. Mais, dès vendredi, après un répit de 48 heures, le dollar ayant recommencé à chuter — jusqu'à 263.9 yens au lieu de 265.5 la veille — la banque centrale est intervenue massivement — pour quelque cent millions de dollars — afin de remonter la devise américaine (à 264.9 yens).

Car la baisse du dollar, si elle favorise les consommateurs nippons comme ceux des pays européens ou du tiers-monde, ne peut être supportée, à partir d'un certain niveau, par les activités exportatrices, qui sont vitales pour le Japon.

En France, la revalorisation de la monnaie par rapport au dollar (moins de 2% depuis janvier) est suffisante pour être sensible sur le plan des importations, et encore trop faible pour gêner notablement les exportations. De même la dépréciation du franc vis-à-vis du mark allemand et du franc suisse — dont les cours montent plus que ceux des autres devises à chaque accès de faiblesse du dollar — ne semblent pas préoccuper les autorités françaises, ni les milieux d'affaires.

Donc, pour l'instant, le franc français fait assez bonne figure dans ce "ballet" monétaire. Même s'il a perdu imperceptiblement du terrain vis-à-vis de la plupart des monnaies.

Certains pays, a-t-on appris de source informée, ont for-

mulé des objections à l'encontre de la politique menée à cet égard par les États-Unis. Ce ne sont pas les pressions américaines pour que les pays à monnaie forte (Japon, RFA) laissent flotter leurs devises à la hausse qui ont été critiquées mais la publicité qui les a entourées. Cette publicité a renforcé la spéculation sur les marchés qui, a-t-on estimé, avait été déclenchée par une mauvaise interprétation du communiqué publié à la fin du mois dernier par l'O.C.D.E. recommandant une revalorisation des monnaies des pays à fort excédent commercial. L'Espagne ne faisant plus

partie du groupe des dix, il n'aurait pas été question à Bâle de la peseta, bien que les marchés des changes espagnols aient été fermes lundi.

Dans les milieux financiers, on estime toutefois qu'une dévaluation de la monnaie espagnole est à prévoir. De source officielle, on indique qu'aucune décision n'a été prise hier concernant la peseta ou une autre monnaie.

Dans les milieux financiers on fait toutefois remarquer que certaines dispositions pourraient avoir été arrêtées puisque cette réunion était la dernière avant la pause des vacances.

NOMINATION GREENSHIELDS



Jean L. Richard

M. B.P. Drummond, président de Greenshields Incorporated est heureux d'annoncer la création d'un service de financement en Alberta.

Ce service sera dirigé par M. Jean L. Richard, un vice-président de Greenshields, qui est actuellement rattaché au service de financement au siège social à Montréal.

M. Richard est au service de la compagnie depuis 1961. Il a occupé des postes au service économique, à la division internationale à Londres, en Angleterre, ainsi qu'au service de financement à Montréal où il a participé de façon importante à de nouvelles émissions et au financement de projets.

M. Richard, qui est ingénieur et détient un M.B.A., est diplômé du Collège Militaire Royal de St-Jean, du Royal Military College of Canada et de l'université Western en Ontario. A compter du 10 juillet, il résidera à Calgary en Alberta.

tante de la balance commerciale espagnole et de la forte érosion monétaire les spécialistes jugent inévitable la dévaluation de cette devise qui pourrait être de l'ordre de 20% à 30%.

Montréal a emprunté \$67 millions à 7.3%

La ville de Montréal a conclu un emprunt de 150,000,000 de deutsche marks auprès d'un syndicat financier allemand dirigé par la Westdeutsche Landesbank Girozentrale et à un coupon d'intérêt annuel de 7% équivalent à environ 67,000,000 dollars en argent canadien.

La nouvelle a été annoncée par le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Gérard Niding, qui s'était rendu à Dusseldorf en compagnie du directeur des finances, M. Fernand Denis, pour les derniers arrangements en vue de cet emprunt.

À Montréal, le comité exé-

cutf, présidé pour l'occasion par Yvon Lamarre, vice-président de l'administration municipale, a adopté la résolution nécessaire à la conclusion de l'emprunt.

"L'émission de DM150,000,000 à 10 ans fut tellement bien reçue en Europe", de souligner M. Denis, "que le coupon d'intérêt est passé de 7 1/4 p. 100 à 7 p. 100 comme les titres sont vendus au pair, le coût net à la ville s'établit seulement à 7.30%. C'est là une preuve évidente et tangible de la très bonne renommée de la Ville de Montréal et de l'excellence de son crédit sur les marchés financiers internationaux".

Le produit de cet emprunt sert à acquitter les coûts de construction de l'usine de filtration d'eau potable Charles J. Desbaillets, le réservoir Chateaufort et les conduits relatifs.

Hausse de 6% du prix des autos

DÉTROIT — (AFP) — Les deux grandes firmes automobiles Ford Motor Co. et Chrysler Corp. ont laissé prévoir une hausse de prix de 6 pour cent de tous leurs modèles cet automne.

Le mois dernier, le premier constructeur, General Motors, qui contrôle plus de la moitié du marché intérieur, avait annoncé une augmentation du même ordre. Les constructeurs automobiles, qui connaissent actuellement une véritable explosion des ventes, font valoir que les hausses de prix sont rendues nécessaires par l'augmentation des coûts de production.

L'augmentation effective des prix, selon les modèles, ne sera connue qu'au début octobre, au moment où les nouveaux modèles 1978 seront lancés sur le marché.

les devises

Afrique du Sud	Rand	1.2215
Allemagne	Mark	4.639
Argentine	Peso	0.031
Australie	Dollar	1.1934
Autriche	Schilling	0.655
Belgique	Franc	0.298
Bermudes	Dollar	1.0715
Bresil	Cruzeiro	0.777
Colombie	Peso	0.292
Danemark	Couronne	1.173
Espagne	Peseta	0.154
États-Unis	Dollar	1.0599
France	Franc	2.186
Grèce	Drachme	0.292
Hong Kong	Dollar	2.265
Inde	Roupie	1.230
Italie	Lire	0.01203
Japon	Yen	0.004030
Mexique	Peso	0.488
Norvège	Couronne	2.099
N-Zélande	Dollar	1.0278
Pays-Bas	Florin	4.539
Portugal	Escudo	0.279
Royaume-Uni	Livre	1.8226
Suède	Couronne	2.428
Suisse	Franc	4.401
Tchécoslovaquie	Couronne	1.085
URSS	Rouble	1.4865
Venezuela	Bolivar libre	2.473

Le dollar canadien

Le dollar américain a dégringolé de 7-100 et cotait \$1.0591 hier à la fermeture du marché des changes. La livre sterling a perdu 1-20 à \$1.8217.

A New York, le dollar canadien a monté de 3-50 à \$0.9442 et la livre a progressé de 3-50 à \$1.7200.

Cours de l'or

Voici les cours de l'once d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, en dollars américains: Londres: \$141.15; Paris: \$146.92; Francfort: \$141.75; Zurich: \$141.125; Hong Kong: \$139.12.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AVICOLE RÉGIONALE



Jacques Dupont

Monsieur le Président, Philippe Lussier, au nom du Bureau de Direction de Société Coopérative Avicole Régionale, confirme la nomination de Monsieur Jacques Dupont au poste de Directeur Général adjoint.

Monsieur Dupont est au service de la Coopérative depuis plusieurs années, où il a occupé des postes administratifs importants.

Les produits de la Coopérative sont vendus sous les marques "White Rock" et "Coquet".

muniqué, "ce procès nous a déjà permis d'obtenir des documents significatifs quant à la volonté politique de fermer Lip et nous entendons bien utiliser au maximum toutes ces informations pour montrer que Lip est plus que jamais nécessaire sur le plan horloger et régional."

Depuis l'occupation de l'usine "les Lip" ont tenté, par toute une série de mesures — parfois spectaculaires, comme l'évacuation le 27 juillet 1976 d'un stock de montres estimé à 20 millions de francs — d'attirer à nouveau l'attention sur leur situation.

Dans un communiqué publié hier après-midi, "les Lip" ont réaffirmé que, pour eux, "la société n'était pas en cessation de paiement en avril 1976 et qu'il était possible de continuer l'exploitation de leur entreprise".

Néanmoins, conclut le com-

Toutes les négociations avec des industriels intéressés par un rachat éventuel ont cependant échoué. Aussi les ouvriers bisontins ont-ils décidé de relancer la production et de fabriquer à nouveau des montres pour les vendre. Les ventes sauvages ont repris les 18 et 19 juin lors d'un "week-end portes-ouvertes".

Les ouvriers de Lip envisagent enfin de procéder le 15 juillet à une paye sauvage pour une cinquantaine d'entre eux qui ne bénéficient plus de l'allocation chômage depuis le 15 juin.

NOUS ACHETONS DE L'AMEUBLEMENT ET DE L'EQUIPEMENT USAGÉS DE BUREAU

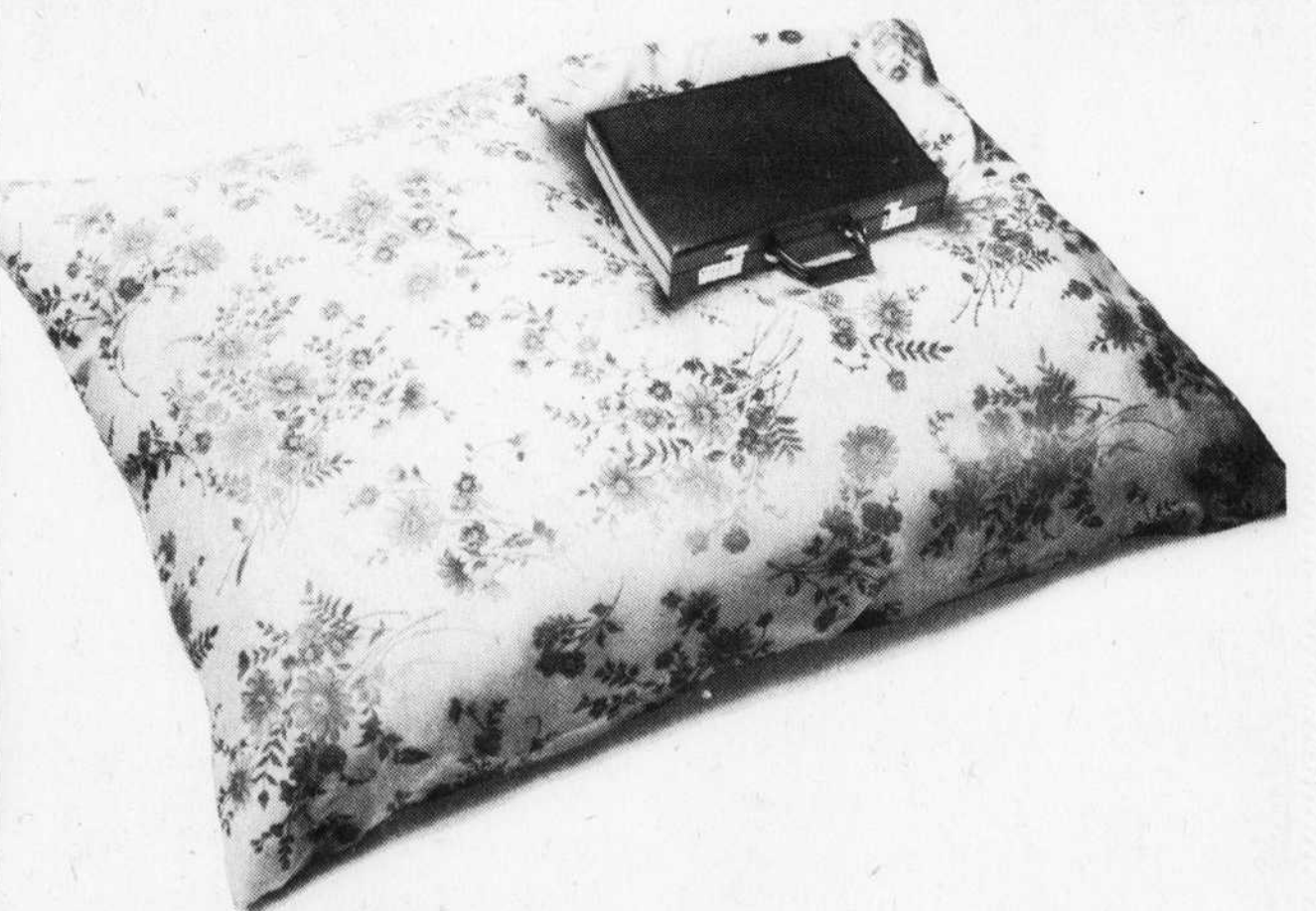
Nous offrons les meilleurs prix

APPELEZ 381-8861

FUTURIC

DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE

1401 OUEST RUE LEGENDRE, MONTREAL, QUE. TEL.: 381-8861



Le Château Laurier: le repos du guerrier.

Lors de votre prochain voyage d'affaires à Ottawa, descendez au Château Laurier.

Situé en plein centre de la ville, au bas de la colline parlementaire, le Château Laurier cache derrière ses murs majestueux le summum du confort moderne.

Vous apprécierez la qualité et l'efficacité du service. Vous pourrez vous distraire, bien manger et vous détendre dans un décor unique en son genre.

Le Château Laurier offre aussi piscine intérieure, saunas, salles de réunions et de congrès.

Alors, avant de livrer votre prochain "combat d'affaires", réservez votre chambre au Château Laurier.

Partout au Canada, les hôtels CN vous accueillent chaleureusement et vous offrent des chambres à prix raisonnables. Renseignez-vous sur nos tarifs d'affaires.

Réervations instantanées à l'un ou l'autre de ces hôtels CN:

à Montréal, composez 877-4032

à l'extérieur de Montréal, composez 1-800-261-6362.

Hôtel Newfoundland, Saint-Jean (T.N.) — Hôtel Nova Scotian, Halifax

Hôtel Beauséjour, Moncton — Le Reine Elizabeth*, Montréal — Château Laurier, Ottawa

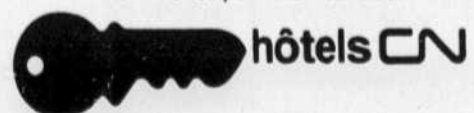
Hôtel Fort Garry, Winnipeg — Hôtel Macdonald, Edmonton — Jasper Park Lodge, Alberta

Hôtel Vancouver*, Vancouver

Sans oublier

le restaurant Top of Toronto, Tour CN, Toronto

*Administrés par Hilton Canada.



FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Siège social, 850, Place d'Youville, Québec 592-1221
Siège régional, 225, rue St-Jacques, Montréal 288-1221
Succursale, 940, Notre-Dame, Trois-Rivières 376-1221

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôt du Québec.

9 1/4%*

*Taux sujet à confirmation

DÉPÔT GARANTI DE 5 ANS

Minimum \$500.00

Intérêts payés annuellement

ON A INTÉRÊT À MIEUX SE CONNAÎTRE

